



DEPARTEMENT  
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 10 juillet 2024**

L'An deux mille vingt-quatre le 10 juillet à 19h02

Le Conseil municipal, dûment convoqué par le Maire, le 4 juillet 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

**Présents à l'ouverture de la séance :** Monsieur Raphaël COGNET, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Ibrahima DIOP, Madame Jamila EL BELLAJ, Monsieur Albert PERSIL, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Karim BOURSALI, Monsieur Fabien CORBINAUD, Madame Nadine WADOUX, Madame Emmanuela DORAZ, Monsieur Olivier BARBIER, Monsieur Bernard MERY, Madame Marie-Claude BERTHELOT, Monsieur Dominique EBIOU, Monsieur Moussa KEITA, Monsieur Marc DOLINSKI, Madame Lila AMRI, Monsieur Altaaf JIVRAJ, Madame Irène LEBLOND, Madame Graziella DEVIN, Madame Amélie DA COSTA ROSA (Absente lors des votes des délibérations n° 13 à 19), Madame Fatimata KAMARA, Monsieur Armando LOPES, Monsieur Reber KUBILAY, Madame Anita AMOAH, Madame Hajare MOUSTAKIL, Monsieur Denis RICADAT-CROSNIER, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Atika MORILLON (Absente lors du vote de la délibération n°32), Monsieur Amadou DAFF, Madame Christel DUBOIS, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Monsieur Guillaume QUEVAREC, Madame Audrey HALLIER

**Absents excusés :** Madame Nicole KONKI, Madame Madeleine GARNIER, Madame Nuriya OZADANIR, Monsieur Rachid HAÏF, Monsieur Mariano LAWSON, Madame Clara BERMANN, Madame Carole PHILIPPE

**Absents :** Madame Amélie DA COSTA ROSA (Absente lors des votes des délibérations n° 13 à 19), Madame Atika MORILLON (Absente lors du vote de la délibération n°32), Monsieur Michaël BORDG

**Pouvoirs donnés à :** Madame Nicole KONKI pouvoir à Albert PERSIL, Madame Madeleine GARNIER pouvoir à Marie-Claude BERTHELOT, Madame Nuriya OZADANIR pouvoir à Ibrahima DIOP, Monsieur Rachid HAÏF pouvoir à Hajare MOUSTAKIL, Monsieur Mariano LAWSON pouvoir à Edwige HERVIEUX, Madame Clara BERMANN pouvoir à Raphaël COGNET, Madame Carole PHILIPPE pouvoir à Christel DUBOIS.

Secrétaire : Madame Irène LEBLOND.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

# DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE ET FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ÎLE DE FRANCE : RAPPORT D'UTILISATION 2023

## NOTE DE SYNTHÈSE

(DELV-2024-07-10-14)

Aux termes de l'article L.2334-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), « la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de ressources et devant supporter des charges élevées ».

Institué par la loi n°91-429 du 13 mai 1991 pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Île-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population ; et ce, sans disposer de ressources fiscales suffisantes, le Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF) est un dispositif de péréquation horizontale spécifique à la Région Île-de-France qui permet une redistribution des richesses entre les communes de la Région.

Répondant à des règles de calculs proches de celles de la DSUCS, le FSRIF repose sur un mécanisme de villes contributrices et de villes bénéficiaires décrit dans les articles L.2531-12 à L.2531-14 du Code général des collectivités territoriales.

Ces règles s'appuient sur des rapports entre des données de la Ville et celles de la Région. L'indice synthétique de ressources et de charges, permettant de classer les communes et de calculer leurs attributions, a été rénové par la loi de finances de 2017, afin de mieux tenir compte du revenu des habitants (potentiel financier, logements sociaux, revenu moyen).

En 2023, la Ville de Mantes-la-Jolie a perçu au titre de la **DSUCS** un montant de **16 841 035 euros** et de **5 047 610 euros** au titre du **FSRIF**.

Des dispositifs complémentaires permettent de cofinancer certaines actions de la Ville et du CCAS à travers d'autres dispositifs (Contrat de Ville, Convention territoriale Globale) et cela à travers différents appels à projets.

L'article L.2531-16 du CGCT, prévoit que le Maire d'une commune ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution de DSUCS et du FSRIF présente au Conseil Municipal « un rapport sur les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement ».

Dans le souci d'une présentation exhaustive et illustratrice des différentes politiques publiques rendues possibles grâce à ces recettes de péréquation, la Ville a opté pour la rédaction d'un rapport en six chapitres : emploi et insertion, éducation, lien social, santé publique, citoyenneté, amélioration du cadre de vie.

Conformément au cadre juridique précité, le rapport d'utilisation de ces financements rappelle les principales actions menées au cours de l'année 2023. Il présente les actions entreprises, les objectifs, les moyens affectés.

### **Chapitre 1 : Actions en faveur de l'insertion et de l'emploi : 451 361.51 euros**

Les politiques d'insertion ont permis à la Ville de poursuivre la mise en œuvre du Contrat Unique d'Insertion Parcours Emploi Compétences (CUI/PEC), un dispositif qui cherche à faciliter l'insertion professionnelle des personnes en difficulté sur le marché du travail.

Par ailleurs, 111 jeunes ont été accueillis en stage au sein des structures de la Ville, de la 3<sup>ème</sup>, aux études supérieures en passant par le CAP.

Depuis 2021, le Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ) à Mantes-la-Jolie renforce la coopération entre tous les acteurs de terrain. Cette instance coordonne l'action de différents acteurs de la Ville : la direction jeunesse, la Mission Locale, France Travail, l'IFEP, les services de l'Etat, l'Éducation Nationale, la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Sur 2023, 125 jeunes ont été accueillis et 11 commissions ont été organisées entre janvier et décembre 2023.

## **Chapitre 2 : Actions éducatives : 7 717 730.72 euros**

La réussite de la jeunesse du territoire, du plus jeune âge jusqu'à l'insertion professionnelle, est une priorité pour l'égalité des chances et l'émancipation de la jeunesse.

A ce titre, la Ville mène depuis plusieurs années une politique publique éducative exigeante, avec ses partenaires au premier rang desquels l'Éducation Nationale et également les associations œuvrant sur le champ périscolaire, culturel, sportif ou social.

222 enfants ont bénéficié du Programme de la Réussite Éducative. Ce dernier assure un suivi renforcé et adapté des enfants de 2 à 16 ans scolarisés en quartier politique de la ville.

Les classes passerelles, les ludothèques, le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) ont permis d'accueillir parents et enfants, particulièrement les familles isolées ou exprimant certaines fragilités, dans l'objectif de favoriser le lien entre les familles et d'accompagner les parents dans l'éveil de leurs enfants.

Dans la poursuite de ces objectifs, la Direction Jeunesse a mis en œuvre les dispositifs « Bourses Mantes + Etudiants » touchant 281 jeunes (niveau CAP à post BAC), et « Citoyen dans ma ville » au profit de 34 jeunes. De plus, 414 jeunes ont pris part à différentes activités (exemples : Packs Ados, séjour chantier citoyen).

Le sport étant un levier d'éducation qui peut aider et guider la jeunesse vers la réussite, 200 enfants ont participé aux actions mises en place : « Fête le Mur », « l'École Rouge & Bleu », « J'apprends à Nager », « Savoir Rouler à Vélo » et « Hand Elles ». Ces actions permettent aux jeunes de se former, de découvrir, de s'ouvrir, d'acquérir des notions de savoir-être et vivre ensemble et des valeurs de respect et d'esprit d'équipe en alternant des programmes pédagogiques et sportifs.

La Ville a souhaité à nouveau mettre à profit la période des vacances estivales pour proposer aux enfants et aux jeunes un « été éducatif, sportif et culturel », en proximité, conjuguant sport, culture, accompagnement à la scolarité.

Le programme d'actions s'est adapté au plus grand nombre d'enfants et de jeunes. Les activités se sont déroulées dans les structures municipales et dans les écoles de la Ville qui, lorsqu'elles ne faisaient pas l'objet de travaux d'été, sont restées ouvertes.

## **Chapitre 3 : Actions en faveur du lien social : 8 076 784.35 euros**

Les quatre (4) Centres de Vie Sociale (CVS) installés dans la Ville ainsi que les structures sportives permettent ce lien et cette proximité en offrant un programme d'activités riche et varié pour la population, répondant ainsi à leurs besoins.

L'année 2023 marque un tournant pour les Centres de Vie sociale (CVS) et l'Espace de Vie sociale (EVS) de la Ville de Mantes-la-Jolie. En effet, l'agrément accordé par la CAF en 2021 est arrivé à son terme à la fin de cette année. Cet agrément est délivré sur la base d'un projet social co-construit avec les habitants. Ce projet oriente les actions des CVS au quotidien.

Les quatre CVS se sont donc attelés à la consolidation des actions menées dans le cadre de leurs projets sociaux avec l'ambition d'atteindre les objectifs fixés et leur agrément. Les CVS Peintres-Médecins, Gassicourt, les Garennes et Aimé Césaire ont tous pour mission de renforcer le lien social à travers ces lieux ressources, de soutenir et accompagner les parents dans leur rôle éducatif, de faciliter l'accès aux droits, aux soins, à l'accompagnement et enfin de garantir la participation et l'épanouissement des habitants.

C'est dans ce cadre que les actions présentées se sont mises en place avec comme fil rouge un travail en coordination et transversalité.

Complémentaire à ces activités portées par les services municipaux, une forte densité associative permet de compléter l'action publique avec un soutien de la Ville selon diverses modalités : subventions, mises à disposition de matériels, accompagnement sur la programmation d'actions dans une logique de cohérence pour les habitants.

Au cours de l'année 2023, le Centre Communal d'Action Sociale a reçu 7 023 personnes physiquement (soit une augmentation de 77% par rapport à 2022) et 8 258 au téléphone. Cela s'explique par de nouvelles recrues.

La programmation à destination des seniors remporte un franc succès. Une nouvelle activité a été proposée et est très appréciée : les visites virtuelles de lieux culturels. De même les activités qui ont vu le jour en 2021 et 2022 continuent de susciter l'intérêt du public senior : le ciné senior, le Yoga, la lecture... Les autres activités restent constantes quant à leur fréquentation (chorales, jeux de société).

Egalement, 18 sorties ont été proposées aux seniors mantais. La semaine Bleue a rassemblé 525 seniors autour de 44 activités (santé, bien-être, culture, sport...).

A l'occasion de la fin d'année, 1 827 colis festifs ont été distribués aux seniors dans les différentes structures municipales. Par ailleurs, ce sont 67 seniors qui ont bénéficié d'une livraison de leurs colis à leur domicile par les agents du service du fait de leur mobilité réduite. Les repas festifs ont rassemblé 1 040 seniors sur 3 jours. La seconde édition du loto des Seniors a rassemblé 70 participants.

Cette année encore, les actions sportives se sont poursuivies : le village des sports a une fréquentation en constante augmentation (la fréquentation totale a été d'environ 55 000 personnes soit une augmentation de plus de 71% entre 2021 et 2023) et proposait des activités sportives, ludiques et de santé à la population.

#### **Chapitre 4 : Actions de santé publique : 191 377.67 euros**

L'année 2023 a été marquée par le rattachement du Pôle Prévention, Information Santé du Centre Médico-Social au Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre de la redéfinition du projet social de la Ville. Il a poursuivi tout au long de l'année les actions de prévention et de sensibilisation en santé.

Dans le cadre de la promotion des actions liées à la prévention et à l'éducation pour la santé, il a été proposé différentes actions aux habitants telles que :

- Des formations aux gestes de premiers secours à destination des habitants, 5 sessions de formations ont été organisées (46 personnes ont bénéficié de cette formation) ;
- Des ateliers de prévention et dépistage, Octobre rose ;
- Des ateliers santé au sein des ASL et des CVS : action à destination du public parlant peu le français, un temps d'échanges sur différentes thématiques santé et animé par des professionnels (médicaux, paramédicaux, de santé ou associatifs) en lien avec les problématiques de santé identifiées dans le diagnostic de santé du territoire (diabète, surpoids, cancers, vaccinations...) ;
- Des ateliers autour des thématiques de santé, un programme sur la bonne utilisation des écrans à destination de tous les collèges de la Ville (près de 1 000 élèves concernés) ;
- Des ateliers de sensibilisation à la santé mentale.

### **Chapitre 5 : Actions en faveur de la citoyenneté, de la prévention de la délinquance et de la sécurité : 761 320,96 euros**

Cette politique publique vise à renforcer la tranquillité des personnes dans les espaces publics les plus fréquentés où les besoins de traitements immédiats des conflits sont primordiaux.

Les correspondants de nuit et les médiateurs urbains de proximité y contribuent fortement, avec une présence 7 jours sur 7 sur le Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville, et les sorties des établissements scolaires de la Ville. Au total, 2 472 signalements ont été traités par ces équipes.

Une opération sur la sécurité routière auprès des structures accueillant des adolescents de 11 à 17 ans a été mise en place pour promouvoir des comportements responsables sur la route. Cette initiative contribue également à réduire les risques d'accidents de la route chez les adolescents.

L'année a été marquée par le rattachement du Point Justice au CCAS. Ses missions se sont poursuivies afin d'aider les habitants dans leurs démarches administratives, de prévenir les litiges et promouvoir une justice de proximité. Au total, 2 635 personnes ont été reçues physiquement par les permanenciers et médiateurs.

Le poste d'intervenante sociale au commissariat a été pensé et construit dans un objectif de collaboration avec les effectifs du commissariat pour assurer la prise en charge sur le plan social des aspects d'une situation ne relevant pas de la logique pénale. Il répond à un besoin repéré par les forces de l'ordre. En effet, leur mission de sécurité publique les amène très régulièrement à être confrontées à des situations de détresse sociale pour lesquelles ils n'ont ni la compétence, ni le cadre d'intervention, ni le temps nécessaire pour apporter une réponse adaptée. L'intervenante sociale pilote également les actions de prévention des violences faites aux femmes.

### **Chapitre 6 : Actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie : 3 940 961,25 euros**

L'amélioration du cadre de vie reste un enjeu pour la Ville. Afin de rendre accessibles au plus grand nombre les équipements sportifs et proposer des installations de qualité tout en s'adaptant aux contraintes règlementaires, des travaux de rénovation ont été effectués (sols, éclairages) dans une trentaine d'équipements de proximité.

Le service communal d'hygiène et de santé poursuit ses interventions dans la lutte contre les nuisibles sur tout le territoire de la Ville et répond aux réclamations des administrés dans le cadre de la salubrité publique.

Le projet de rénovation urbaine vise à améliorer le cadre de vie des habitants à travers différents leviers : transformer le parc logement, repenser l'offre de services publics, recomposer les espaces publics tenant compte des enjeux sociaux et environnementaux. L'année a permis de consolider les financements de l'ANRU pour le projet de rénovation urbaine. La concertation déployée a permis de toucher un large public, à travers une diversité d'événements (réunions publiques, ateliers participatifs, balades urbaines). Les contributions des participants ont ainsi directement enrichi le projet urbain.

Suite à cette présentation, il est demandé aux membres du Conseil municipal de prendre acte du rapport d'utilisation par la Ville de la DSUCS et du FSRIF pour l'année 2023.

### DELIBERATION

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1111-2, L.2121-29, L.2334-15 et suivants et L.2531-12 et suivants,

**Vu** la loi n° 91-429 du 13 mai 1991, relative à l'institution d'une Dotation de Solidarité Urbaine et d'un Fonds de Solidarité Financière entre les communes d'Ile-de-France,

**Vu** la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour l'année 2023,

**Vu** le rapport de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au titre de l'année 2023,

**Considérant** que la Ville de Mantes-la-Jolie a bénéficié de l'attribution d'une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale de **16 841 035 euros** et du fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France pour **5 047 610 euros** au titre de l'année 2023,

**Considérant** qu'un bilan des actions mises en œuvre par la commune, financées par ces crédits, doit être présenté en Conseil municipal,

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Adopté à l'UNANIMITÉ

#### DECIDE :

- **de prendre** acte du rapport d'utilisation par la Ville de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale et du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France pour l'année 2023 afin qu'il soit présenté à l'Etat et au Conseil Régional d'Ile-de-France.

- **de donner** pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour exécuter la présente délibération.

PUBLIE, le

Accusé de réception en préfecture  
078-217803618-20240710-DELV-2024071014-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2024  
Date de réception préfecture : 18/07/2024

NOTIFIE, le

Lois 82-213 du 2/03/1982  
et 82-623 du 22/07/1982

  
Le Maire  
Raphaël COGNET

# Rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et des Fonds de Solidarité Région Ile-de-France 2023



## PRESENTATION

Aux termes de l'article L2334-15 du Code général des collectivités territoriales, « la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de ressources et devant supporter des charges élevées ».

La Ville de Mantes-la-Jolie a bénéficié pour l'année 2023 d'une Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale d'un montant de :

**16 841 035 euros**

Institué par la loi n°91-429 du 13 mai 1991 pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes, le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) est un dispositif de péréquation horizontale spécifique à la région Ile-de-France qui permet une redistribution des richesses entre les communes de la région.

Répondant à des règles de calculs proches de celles de la DSU, le FSRIF repose sur un mécanisme de Villes contributrices et de Villes bénéficiaires décrit dans les articles L.2531-12 à L.2531-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Ville de Mantes-la-Jolie a bénéficié pour l'année 2023 d'une dotation égale à :

**5 047 610 euros**

Le rapport qui suit a pour but de présenter les actions menées par la Ville. (Art. L1111-2 du CGCT) avec le concours de ces dotations.

## Table des matières

<b>Présentation</b> .....	- 2 -
<b>Glossaires des abréviations :</b> .....	- 5 -
<b><u>CHAPITRE 1 : Actions en faveur de l'emploi et de l'insertion</u></b> .....	- 7 -
Contrats d'insertion de droit privé .....	- 8 -
Accueil des collaborateurs stagiaires.....	- 9 -
Initiatives jeunes en faveur de l'emploi.....	- 10 -
<b><u>CHAPITRE 2 : Actions éducatives</u></b> .....	- 12 -
Apprentissage .....	- 13 -
Accueil de loisirs périscolaires, péri éducatifs et extrascolaires .....	- 14 -
Ingénierie et fonctionnement du programme de réussite éducative .....	- 21 -
Conforter les apprentissages.....	- 23 -
Mobilisation des compétences et lutte contre le décrochage scolaire .....	- 27 -
Renforcer l'accompagnement des enfants et de leurs familles .....	- 31 -
Favoriser l'ouverture et l'expression - Des livres à soi .....	- 34 -
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.....	- 36 -
Déploiement des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur les écoles .....	- 38 -
Achat de calculatrices aux élèves .....	- 40 -
Classes de découvertes et projets spécifiques .....	- 41 -
Sécurisation aux abords et au sein des écoles .....	- 43 -
Actions éducatives et de prévention 13/25 ans .....	- 45 -
Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) .....	- 47 -
Prévention et intégration dans les établissements d'accueil du jeune enfant.....	- 49 -
Accueil des familles dans les ludothèques .....	- 51 -
Classes passerelles.....	- 54 -
Éducation par le biais du sport.....	- 58 -
Accompagnement des sports de haut niveau, bénévoles et champions titrés .....	- 63 -
<b><u>CHAPITRE 3 : Actions en faveur du lien social</u></b> .....	- 64 -
Visites et ateliers de découverte du patrimoine.....	- 65 -
Visites, ateliers et offre de découverte du Musée de l'Hôtel-Dieu.....	- 67 -
Ateliers artistiques intergénérationnels (Centre d'arts Abel-Lauvray) .....	- 70 -
Action culturelle des médiathèques municipales.....	- 72 -
Action culturelle des Ateliers Chopin .....	- 75 -
Subvention aux associations sportives .....	- 77 -
Village des sports .....	- 78 -
Accompagnement à l'organisation des manifestations et animations sportives.....	- 80 -
Centre Communal d'action sociale accueil inconditionnel, lien social.....	- 82 -
et accompagnement individuel, accompagnement des associations (CCAS) .....	- 82 -
Coordination linguistique .....	- 85 -
Les 3 Centres de Vie Sociale et l'Espace de Vie Sociale.....	- 89 -
Projet d'inclusion numérique auprès des habitants de Mantes-la-Jolie.....	- 98 -
Activités dédiées aux seniors.....	- 103 -

Rencontres associatives .....	- 106 -
Mission égalité des chances, politique de la ville et contractualisation.....	- 109 -
<b><u>CHAPITRE 4 : Santé publique.....</u></b>	<b>- 113 -</b>
Service information, prévention santé.....	- 114 -
<b><u>CHAPITRE 5 : Citoyenneté, prévention de la délinquance et tranquillité publique.....</u></b>	<b>- 120 -</b>
Prévention tranquillité.....	- 122 -
Sécurité routière.....	- 125 -
Intervenant social au commissariat (ISC) .....	- 126 -
Le Point-justice.....	- 134 -
<b><u>CHAPITRE 6 : Amélioration du cadre de vie.....</u></b>	<b>- 137 -</b>
Rénovation, amélioration et entretien des équipements sportifs .....	- 138 -
Véhicules de transport.....	- 139 -
Sécurité incendie / Etablissement Recevant du Public (ERP).....	- 140 -
Rénovation des bâtiments scolaires .....	- 141 -
<b>Photos : .....</b>	<b>- 142 -</b>

## Glossaires des abréviations :

- **ACM** : Accueils Collectifs des Mineurs
- **ADIL 78** : Agence Départementale d'Information sur le Logement des Yvelines
- **ALSH** : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- **AVC** : Accident Vasculaire Cérébral
- **ARS** : Agence Régionale de Santé
- **ASM** : Association Sportive Mantaise
- **ASTI** : Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés
- **ASV** : Atelier Santé Ville
  
- **BCG** : Bacille de Calmette et Guérin (Vaccin contre la tuberculose)
- **BRSA** : Bénéficiaire du Revenu de solidarité Active
  
- **CCAS** : Centre communal d'Action Sociale
- **CDAD** : Conseil Départemental Accès au Droit
- **CDC habitat** : Caisse des Dépôts et Consignations (Bailleur)
- **CIDFF** : Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles
- **CIO** : Centre d'Information et d'Orientation
- **CLAS** : Contrat local d'Accompagnement à la Scolarité
- **CLC** : Contrat Local de Santé
- **CLEA** : Contrat Local d'Education Artistique
- **CLSM** : Conseil Local en Santé Mentale
- **CLSPD** : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- **CMS** : Centre Médico-Social
- **CHPM** : Collectif Habitants Quartier Peintres Médecins
- **CVS** : Centre de Vie Sociale
  
- **DSU** : Dotation de Solidarité Urbaine
  
- **EAC** : Education Artistique et Culturelle
- **ERP** : Etablissement Recevant du Public
- **EVS** : Espace de Vie Sociale
  
- **FSRIF** : Fonds de solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France
  
- **IEN** : Inspection de l'Education Nationale
- **IFDEV** : Institut de Formation et de Développement
- **IFEP** : Insertion Formation Education Prévention
- **IME** : Institut Médico-Educatif
- **INHA** : Institut National d'Histoire de l'Art
- **INRAP** : L'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives
- **IPC** : Centre d'Investigation Préventive et Clinique
- **IRP** : Interprofessionnelle de la Région Parisienne (bailleur)
- **ISC** : Intervenant Social au Commissariat

- **KJPF** : Kawtal Janngoobe Pulaar Fulfulde (Association pour la promotion de culture et la transcription de la langue Peul)
- **NPNRU** : Nouveau Programme National de Renouveau Urbain
- **NTIC** : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
  
- **OEPRE** : Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Elèves
- **OMS** : Organisation Mondiale de la Santé
  
- **PEDT** : Projet Education De Territoire
- **PM** : Police Municipale
- **PMI** : Le Centre de Protection Maternelle et Infantile
- **PN** : Police Nationale
- **PRIJ** : Plan Régional pour l'Insertion des Jeunes
- **PRE** : Programme de Réussite Educative
  
- **UNSS** : Union Nationale des Sports Scolaires
  
- **RE** : Réussite Educative
- **REP** : Réseau d'Education Prioritaire
- **RSA** : Revenu de Solidarité Active
- **RYE** : Résidences Yvelines Essonne
  
- **SAVS** : Services d'Accompagnement à la Vie Sociale
- **SAS** : Suivi et Accompagnement Social
- **SDIS** : Service Départemental d'Incendie et de Secours
- **SLPJ** : Salon du Livre de la Presse Jeunesse
- **SSAAD** : Association Soutien Scolaire Aides Aux Devoirs
- **SEES** : Section d'Education et d'Enseignement Adaptés
  
- **QPV** : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville

## ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION



## Contrats d'insertion de droit privé

### OBJECTIFS

Les politiques d'insertion ont permis à la Ville de Mantes-la-Jolie de mettre en œuvre le Contrat Unique d'Insertion, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 puis le Contrat Unique d'Insertion-Parcours Emploi Compétences, à compter du 26 décembre 2018.

Le Contrat Unique d'Insertion - Parcours Emploi Compétences (C.U.I/P.E.C) est un dispositif qui cherche à faciliter l'insertion professionnelle des personnes en difficulté sur le marché du travail. Il formalise des engagements ainsi que la déclinaison des compétences que le poste doit permettre d'acquérir parmi celles définies dans un formulaire émis par la ville.

### PUBLIC

Le CUI-PEC a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Il s'agit notamment :

- Des demandeurs d'emploi de longue durée,
- Des seniors, des jeunes,
- Des demandeurs d'emploi en situation de handicap,
- Des bénéficiaires de certains minimas sociaux : revenu de solidarité active (RSA), allocation de solidarité spécifique (ASS), allocation aux adultes handicapés (AAH).

### MOYENS DE LA COLLECTIVITE

Le bureau Emploi avec le concours du FLES 78 met en œuvre des mesures d'accompagnement de parcours d'insertion et mène des actions de formation destinées aux agents en contrat de droit privé.

### BILAN 2023

Les services de la Ville comptent dans leur effectif, le nombre d'agents suivant, issu du dispositif de contrat aidé :

- Nombre de CUI : 18
- Nombre de plan de formation/ stage dispensé en faveur des agents sous CUI : 14
- Nombre d'heures de formation : 467

### COÛT

**Montant global des dépenses : 155 274 €**

## Accueil des collaborateurs stagiaires

### OBJECTIFS

La Ville de Mantes-la-Jolie participe à la formation des jeunes notamment en les accueillant au sein des services de la Ville.

### PUBLIC

Cette mission favorise l'acquisition de nouvelles compétences en corrélation avec l'application de celles déjà acquises par ailleurs et ce, quel que soit le niveau d'études des stagiaires. Elle joue un rôle important sur les possibilités pour les jeunes de choisir leur orientation. Cela permet de faire connaître les métiers et l'environnement de la formation publique territoriale.

### MOYENS DE LA COLLECTIVITE

Dans le cadre de son action municipale et dans le prolongement des initiatives développées au service des Mantais, la Ville apporte à la formation des étudiants du second degré à l'enseignement supérieur une attention particulière et organise l'accueil des stages écoles.

L'accueil de ces étudiants constitue pour la Ville un véritable engagement pris en leur faveur. Il s'agit principalement de soutenir la professionnalisation des étudiants de tous niveaux (de C.A.P à Master).

### BILAN 2023

Focus en chiffres :

- Nombre de stagiaires : 111
- Nombre de semaines : 285.

### COÛT

**Montant global des dépenses : 18 500 €**

## Initiatives jeunes en faveur de l'emploi

### OBJECTIFS

La Direction Jeunesse a facilité l'accès des jeunes à un soutien sur mesure en offrant divers dispositifs :

- Les chantiers jeunes pour réengager ceux éloignés de l'emploi,
- Les premières expériences professionnelles pour les jeunes en fin de parcours scolaire,
- Le Programme Régional d'Insertion des Jeunes (PRIJ) pour un accompagnement individuel renforcé des jeunes en difficulté d'insertion.

### PUBLIC

L'initiative jeunes en faveur de l'emploi a pour objet de faciliter l'insertion durable des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

- Jeunes en insertion,
- Jeunes en décrochage scolaire,
- Jeunes en recherche d'emploi ou d'une formation.

### MOYENS DE LA COLLECTIVITE

- Personnel de la Direction jeunesse – service insertion et citoyenneté,
- Prestations de service,
- Mise à disposition de locaux et de bureaux municipaux.

### BILAN 2023

#### **CHANTIERS JEUNES**

L'action « chantiers jeunes » répond à des besoins d'insertion et de professionnalisation des jeunes en leur permettant d'améliorer la qualité des équipements publics de proximité. La Ville de Mantes la Jolie offre ainsi une expérience professionnelle aux jeunes Mantais de 16 à 25 ans en difficultés d'insertion.

Durant 2 semaines, ils rénovent des bâtiments municipaux. Il s'agit d'une expérience enrichissante dont l'objectif est de les remobiliser afin de les aider à travailler de nouveau sur leurs projets professionnels.

Pour cette année, 21 jeunes ont bénéficié de ce dispositif.

#### **EXPERIENCE PREMIER EMPLOI**

Cette action s'inscrit dans une volonté de permettre aux jeunes en fin de parcours scolaire de bénéficier d'une première expérience professionnelle afin qu'ils puissent la valoriser et ainsi leur faciliter l'accès au monde du travail. Il s'agit d'un premier pas dans le monde du travail, un moyen de découvrir des domaines d'activités et de les conforter dans leur choix d'orientation.

Durant 2 semaines, les missions confiées sont multiples (attribution de tâches administratives, informatique, service technique...) au sein des différents services de la Ville :

Pour cette année, 38 jeunes ont bénéficié de ce dispositif.

### **PRIJ**

Le Plan Régional pour l'Insertion des Jeunes (PRIJ), impulsé par l'Etat, vise à faciliter la prise en charge individuelle des jeunes de 16 à 25 ans éloignés de l'emploi issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Durant les commissions en 2023, 66 jeunes ont été repérés et positionnés au PRIJ.

Les motifs de prescription étaient :

- L'absentéisme,
- La chute des notes,
- Les problématiques sociales et de comportement.

Le PRIJ réunit différents partenaires qui cherchent ensemble des solutions pour les jeunes identifiés et suivent leurs parcours :

- Etat
- Mission Locale
- Direction Jeunesse - (Ville)

### **COÛT**

---

**Montant global des dépenses : 133 639 €**

## ACTIONS EDUCATIVES



## Apprentissage

### OBJECTIFS

Afin d'anticiper et d'améliorer le développement des services de la Ville et leurs compétences, et aussi de participer aux déploiements de l'apprentissage, la collectivité a la volonté de développer le recours à l'apprentissage. En effet cette voie de recrutement permet :

- L'anticipation de la politique de recrutement des services,
- Un échange professionnel fructueux entre l'apprenti et les services concernés (projet pédagogique),
- La formation de futurs professionnels et experts de la collectivité associant la pratique et permettant d'acquérir un diplôme ou un titre homologué (CAP, BEP, diplôme d'ingénieur...).

### PUBLIC

Le recours à l'apprentissage s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 29 ans motivés par les formations proposées et les métiers auxquels elles préparent.

### MOYENS DE LA COLLECTIVITE

Dans le cadre de son action municipale et dans le prolongement des initiatives développées au service des Mantais, la Ville offre aux jeunes au travers d'un apprentissage rémunéré et de l'encadrement d'un maître d'apprentissage une opportunité pour leur insertion professionnelle.

### BILAN 2023

Les services de la Ville comptent dans leur effectif, le nombre d'apprentis suivant : **20**.

### COÛT

**Montant global des dépenses : 187 130 €**

## Accueil de loisirs périscolaires, péri éducatifs et extrascolaires

### OBJECTIFS

Les objectifs du service Enfance Loisirs sont déterminés par les valeurs portées par le projet éducatif de territoire et ses objectifs généraux.

#### Valeurs :

- Le développement de l'imagination, de la créativité, la découverte et l'ouverture au monde.
- Le travail collaboratif entre les acteurs, des valeurs à partager entre adultes quel que soient les fonctions et les statuts.
- Des enfants/jeunes reconnus comme acteurs de leur développement, comme citoyens pouvant être entendus, s'exprimer et agir sur leur environnement.

#### Objectifs :

- Assurer une continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.
- Viser la réussite scolaire pour tous.
- Consolider pour tous les enfants, l'offre éducative et de loisirs, permettant leur développement et leur épanouissement.
- Favoriser une approche transverse avec le travail réalisé autour de la cité éducative

À ce titre, l'ensemble des professionnels travaillent sur la dimension de quotidienneté des accueils et intègrent également la dimension projet.

### PUBLIC

Périscolaire : Enfants âgés de 3 à 11 ans scolarisés / extrascolaire : 3 à 11 ans

### MOYENS DE LA COLLECTIVITE

En 2023, l'effort de professionnalisation des agents permanents engagé depuis 2016 se poursuit :

<b>Qualification des agents en poste</b>	<b>Formations en cours</b>
5 DEJEPS	2 BPJEPS
5 BPJEPS	15 BAFD
10 BAFD	11 BAFA

L'organisation du service repose sur une division en 8 secteurs de la ville. Le personnel se décompose de la manière suivante :

Sur le secteur de l'animation :

- 8 responsables secteur,
- 14 référents,
- 32 animateurs permanents
- Une centaine d'animateurs en contrat de vacance.

Et pour la gestion et la coordination générale :

- 1 cheffe de service,
- 3 agents administratifs.

**Les équipements :**

- Le service gère 36 accueils périscolaires dont 20 maternelles et 16 élémentaires,
- Il compte également 18 structures (ACM) extrascolaires dont 3 uniquement pendant les vacances scolaires.

Écoles maternelles	Adresses
Les ANÉMONES	Allée Chaptal
Les BLEUETS	Rue Mozart
Les CAMPANULES	Rue Duguay Trouin
Les CAPUCINES	34 rue Saint-Bonaventure
Les CLÉMATITES	118 rue Maurice Braunstein
Les GENTIANES	3 rue Jean Racine
Les GLYCINES	Rue du Docteur Bretonneau
Les JONQUILLES	4 rue Denis Papin
Les LAVANDES	Rue Paul Gauguin
Les MIMOSAS	16 rue de Champagne
Les MYOSOTIS	14 rue de Monfort
Les PENSÉES	Rue Pierre Sémard
Les PERVENCHES	Rue Nungesser et Coli
Les PRIMEVÈRES	Rue du Docteur Bretonneau
Les ROSES	Rue Ferdinand Buisson
Les TULIPES	Rue Jean Mermoz
Les VIOLETTES	Rue Duguay Trouin
Écoles élémentaires	Adresses
Hélène BOUCHER	8 rue des écoles
Ferdinand BUISSON	2 rue Ferdinand Buisson
Gabrielle COLETTE	2 rue Denis Papin
Pierre de COUBERTIN	118 rue Maurice Braunstein
Jacques-Yves COUSTEAU	Rue Duguay Trouin
Louis LACHENAL	Rue des Piquettes
Jean MERMOZ	Rue Jean Mermoz
Claude MONET	Rue Paul Gauguin
Jean-Jacques ROUSSEAU	2 rue Denis Papin
Madame de SEVIGNÉ	Rue Jean-Baptiste Charcot
Jules VERNE	Rue du Docteur Bretonneau
Louise de VILMORIN	3 rue Paul Gauguin
Marie CURIE	Place Armand Cassan

Écoles primaires	Adresses
Louis et Auguste LUMIÈRE	50 rue de la Sangle
Henri MATISSE	Rue Henri Matisse
Albert UDERZO	2 rue des Arquebusiers

- 7 accueils en journée, avec restauration (horaires : 7h30/18h30)

Nom	Secteur	Capacité d'accueil
ACM Marie Curie Élémentaire	Centre-Ville	48
ACM Uderzo Élémentaire	Centre-Ville	12 (Action J'apprends à nager)
ACM Paul Bert Élémentaire	Gassicourt	48
ACM Jean Mermoz Élémentaire	Val Fourré Sud	36
ACM Uderzo Maternelle	Centre-Ville	48
ACM Paul Bert Maternelle	Gassicourt	48
ACM les Hirondelles Maternelle	Val Fourré Sud	48

- 5 accueils de proximité, sans restauration (horaires : 9h30/12h30 et 14h/18h)

Nom	Secteur	Capacité d'accueil
ACM Jean Jacques Rousseau Élémentaire	Val Fourré Sud	48
ACM La Bruyère Élémentaire	Val Fourré Sud	48
ACM Henri Matisse Élémentaire	Val Fourré Nord	48
ACM Les Garennes Élémentaire	Val Fourré Nord	80
ACM Henri Matisse Maternelle	Val Fourré Nord	48

- 2 accueils de proximité ouverts uniquement pendant les vacances scolaires

Nom	Secteur	Capacité d'accueil
ACM Les Lavandes Maternelle	Val Fourré Nord	36
ACM Claude Monet Élémentaire	Val Fourré Nord	48

- 1 accueil de proximité ouvert uniquement pendant les vacances d'été

Nom	Secteur	Capacité d'accueil
ACM Les Primevères Maternelle	Val Fourré Sud	36

## BILAN 2023

### Le Plan Mercredi :

#### 1. **Objectifs visés par le Plan Mercredi :**

- Construire une offre d'activités de loisirs, de découverte et d'initiation culturelles et sportives dans une logique de cycles.
- Assurer la complémentarité entre temps scolaire, périscolaire et extrascolaire

## **2. Moyens d'évaluation**

### **Critères qualitatifs :**

- Réunions : parents, enseignants, agents, associations partenaires sur le modèle des comités techniques qui ont permis l'élaboration du PEDT.
- Observations de terrain lors des comités de pilotage et/ou de suivi du PEDT, conseils d'écoles, activités périscolaires (TAP).

### **Une enquête quantitative :**

- Analyse des éléments de fréquentation (publics touchés, répartition par secteur, selon quotient familial...),
- Questionnaires auprès des différents acteurs du PEDT (parents, enfants, enseignants, agents...).

## **3. Organisation**

4 thématiques ont été proposées chaque mercredi à chaque enfant :

- Les arts vivants,
- Les arts visuels,
- Les activités sportives,
- Les activités numériques.

Les groupes, en fonction de la tranche d'âge, sont constitués de 10 à 14 enfants par thématique.

L'enfant a le choix de ses activités, il est acteur de ses loisirs.

Les animateurs Plan Mercredi choisissent une thématique à l'année qui est déclinée en 4 cycles de 5 à 7 mercredis, sous forme de séances rédigées et travaillées lors de groupe de travail.

### **1. Les rôles de chacun**

#### **Responsables de secteur :**

Assurer la viabilité des activités :

- Contrôle et gestion de matériel.
- Formation : contrôle et accompagnement des référents sur la rédaction des cycles et séances.
- Accompagnement à la rédaction des bilans.

#### **Référents de site : 8 référents thématiques**

- Formation des animateurs thématiques :
  - Menée des réunions thématiques 1 jeudi sur 2.
  - Elaboration des fiches séances et des cycles avec les animateurs thématiques sous contrôle des responsables de secteur.
- Rédaction des bilans.
- Achat matériel et coordination.

#### **Animateurs :**

- Rédaction des fiches séances.
- Entretien et gestion du matériel.
- Menée des séances d'activités.

- Contribuer à la rédaction des bilans.
- Analyse des séances.

#### **4. La formation**

Pour construire ces cycles les animateurs volontaires bénéficieront d'une formation menée par :

- Des agents municipaux,
- Mission numérique et territoire,
- Direction des sports,
- Direction culturelle,
- Médiathèques,
- Service des espaces vert,
- Ferme pédagogique,
- Police municipale,
- Associations.

Les mardis après-midi, des réunions sont menées par les partenaires, les référents de site et les responsables de secteur pour établir les plannings et les cycles d'animation.

Les animateurs sont formés à la méthodologie de projet et à évaluer leurs actions.

#### **5. Activités proposées dans le cadre du Plan Mercredi**

Informations relatives aux accueils de loisirs périscolaires du mercredi respectant les principes de la charte qualité.

##### **Arts vivants :**

- Théâtre
- Danse
- Éveil corporel (public maternel)
- Musique
- Eveil musical (public maternel)

##### **Art visuels :**

- Nouveaux médias, vidéo, photos
- Sculpture
- Peinture
- Dessin
- Collage et découpage artistique

##### **Activités numériques :**

- Codage
- Circuit électronique
- Stop motion
- Podcast
- Montage vidéo
- Minetest olympiques

##### **Activités sportives :**

- Sport émergents
- Sports collectifs
- Sports de raquettes
- Motricité

## En complément de façon ponctuelle :

### Activités civiques

- **Baby code** (sensibilisation autour des dangers de la route grâce à des mises en situation).
- **Jeux de société** (familiariser les enfants aux nouveaux jeux de société, savoir « mettre en jeu » en équipe et individuellement et élaborer une analyse d'expérience pour y porter une appréciation).
- **Eco-citoyenneté** (connaissance de la biodiversité, jardinage, soin aux animaux, sensibilisation au tri des déchets).

### 6. Partenaires

#### Autres services de la Ville :

- Mission numérique et territoire
- Direction des sports
- Direction de la culture
- Médiathèques
- Service des espaces verts (ferme pédagogique)
- Police municipale

#### Associations

#### Equipe enseignante :

- Les directions d'écoles
- Inspection de l'Education Nationale

### Moyenne de fréquentation 2023 par jour pour l'ensemble des accueils

EXTRASCOLAIRE	2023				2022				2021			
	Petites vacances	Juillet	Août	Mercredis	Petites vacances	Juillet	Août	Mercredis	Petites vacances	Juillet	Août	Mercredis
STRUCTURE EN JOURNÉE												
Maternelles	109	111	69	98	95	112	74	100	92	118	77	92
Élémentaires	99	100	75	78	86	92	55	80	82	94	58	71
STRUCTURE DE PROXIMITÉ												
Maternelles	58	65	67	23	56	61	60	21	40	45	34	19
Élémentaires	220	210	177	67	204	174	179	65	147	169	139	68

PÉRISCOLAIRE	2023			2022			2021		
	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir
Maternelles	43	581	118	47	610	128	53	650	130
Élémentaires	57	893	137	58	897	143	63	865	132

On constate une légère augmentation de la fréquentation générale sur tous les temps et sur les différentes structures qu'elles soient de proximité avec une participation financière symbolique des familles, ou sur les structures dites fermée, dont le tarif est calculé à partir du quotient familial.

### Nombre de jours d'ouvertures sur les accueils

	2023	2022
Périscolaire	139	142
Mercredis	36	36
Vacances	71	76

### COÛT

---

Montant global des dépenses : 3 775 158 €

## Ingénierie et fonctionnement du programme de réussite éducative

Le Programme de Réussite Educative a pour ambition **d’agir sur l’environnement immédiat** de l’enfant de 2 à 16 ans et de sa famille (soutien à la parentalité, accompagnement scolaire, accès à des activités extra-scolaires, participation à des actions collectives, des ateliers parents-enfants, orientations vers des prises en charge sanitaires et sociales...) permettant ainsi **la levée de freins sociaux, éducatifs et/ou sanitaires à sa réussite et à son épanouissement.**

### OBJECTIFS

- Construire des parcours individuels de réussite adaptés aux besoins repérés pour l’enfant.
- Coordonner et piloter l’équipe du PRE et les équipes pluridisciplinaires de soutien du PRE.
- Dynamiser le réseau partenarial territorial dans les champs éducatif, social et de la santé autour du PRE.

### PUBLIC

Enfants et jeunes de 2 à 16 ans habitant les quartiers dit Politique de la Ville et/ou scolarisés en REP+ ainsi que leur famille.

### MOYENS DE LA COLLECTIVITE

- Personnels du service de la RE (6 agents).
- Prestations de service.
- Vacances.
- Matériel et petites fournitures/alimentation.
- Mise à disposition de bureaux municipaux (CMS Chopin)

### BILAN 2023

Les différents points de bilan de l’activité du PRE pour 2023 ont été partagés avec tous les partenaires lors du Conseil Local du PRE le 8 décembre 2023, à savoir :

- Une équipe de pilotage du PRE complète toute cette année et très largement identifiée sur notre territoire, avec 1 cheffe de service, 3 référentes de parcours, 1 médiatrice Ecole-Famille et 1 assistante administrative ;
- L’installation du service de la PRE au sein du CMS Chopin pour une meilleure identification du programme et de cette structure dédiée aux familles en plein cœur

- du QPV Val Fourré a nécessité un travail de mobilisation important de la part des équipes auprès des familles accompagnées ;
- Le renfort de la qualité d'accueil des familles au sein du service avec l'aménagement d'une salle d'accueil adaptée aux familles, et un relais favorisé vers les partenaires du champ éducatif en présence sur le site (PAEJ, ludothèque, ateliers Chopin) ;
  - Des réunions d'équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS) organisées tout au long de l'année (sur 7 mois) pour tous les secteurs d'intervention du PRE soit 20 réunions en 2023 réunissant en moyenne une quinzaine de participants ;
  - Des EPS encore agrandies avec la participation de partenaires du champ socio-éducatif majeurs : Département (SAS), IFEP, davantage de services Ville (CVS, Enfance Loisirs, CCAS). L'objectif est que les acteurs donnent leurs avis sur les actions mises en place.
  - La qualité du travail et des échanges lors des réunions d'EPS a été saluée ; cette instance est très fortement investie par nos partenaires et s'avère être un moment privilégié de partage autour des situations accompagnées ;
  - Le gala du PRE le 14 juin 2023 a été une grande réussite, il a permis de réunir quasiment toutes les familles accompagnées dans le cadre du PRE et de valoriser le travail réalisé tout au long de l'année dans le cadre des ateliers semi-collectifs et des parcours individuels avec les référents de parcours ;
  - Un temps festif de fin d'année a également permis de rassembler 105 familles accompagnées dans le cadre du PRE lors d'un « ciné en famille » autour d'un film d'animation qui traite de la gestion des émotions ;
  - Le PRE doit poursuivre son engagement auprès des enfants et de leur famille en recherchant toujours plus de partenariats, d'outils, de projets et de ressources permettant de répondre à leurs besoins. Il s'inscrit dans une véritable démarche de création et d'innovation dans la mise en place des parcours de réussite ;
  - Le PRE s'inscrit dans une démarche de prévention auprès des enfants et des jeunes accompagnés. Il est un levier, un coup de pouce dans leur parcours de vie et vise la valorisation, la réussite de chacun et peut être un relais vers des dispositifs d'excellence.

**Sur l'année 2023, 222 enfants et jeunes âgés de 2 à 16 ans ont bénéficié d'un accompagnement socio-éducatif individualisé dans le cadre du Programme de Réussite Educative**

## COÛT

---

- Montant global des dépenses : 261 481 €

## Conforter les apprentissages

### OBJECTIFS

---

Pour répondre aux problématiques de motivation scolaire et de renfort des apprentissages de base, il s'est avéré pertinent de conduire les actions suivantes qui font l'objet de bilans positifs depuis 2022, à savoir :

- **Les ateliers des « Petits parleurs »** sont conçus pour permettre aux enfants scolarisés en grande section de l'école maternelle de se familiariser avec l'éventail des registres de langage qu'ils seront amenés à manipuler tout au long de leur scolarité. Autrement dit, il s'agit de permettre aux enfants d'exercer les compétences langagières qui leur seront nécessaires par la suite, en CP, pour aborder sereinement et efficacement l'apprentissage de la lecture-écriture. Cet atelier est proposé par le service de la Réussite Educative, en collaboration étroite avec l'Education Nationale, depuis novembre 2018.
- **Les ateliers « Langage »** : la maîtrise de la langue est le prérequis indispensables à l'acquisition de nombreux savoirs fondamentaux (lecture, écriture...) constitutifs de toute la scolarité des enfants. C'est pourquoi il nous apparaît essentiel de les accompagner dans cet apprentissage initial et de conforter leurs compétences langagières. Ils s'adressent aux enfants qui ont besoin de prendre confiance en eux dans l'apprentissage du français.
- **Prise en charge des collégiens en situation d'exclusion scolaire temporaire** : cette proposition de prise en charge a été élaborée pour permettre aux collégiens et aux collégiennes en situation d'exclusion scolaire temporaire, de découvrir de nouveaux champs du possible et de redonner du sens à leur scolarité. L'objectif ici est de prévenir le décrochage scolaire en permettant à ces collégiens de rebondir pendant la période d'exclusion et en favorisant un retour serein et apaisé au sein de leur établissement.
- **Suivis scolaires individualisés** : cette proposition d'action existe depuis de nombreuses années dans le cadre du PRE et fait suite à un besoin d'accompagnement renforcé et individualisé de certains enfants dans l'accomplissement et le suivi de leur travail scolaire. Ce suivi scolaire individualisé leur est proposé en complément de l'offre d'accompagnement à la scolarité (CLAS) dont ils bénéficient déjà. Quatre associations Mantaises, implantées sur le quartier du Val Fourré, mettent en œuvre ce suivi.

### PUBLIC

---

Enfants âgés de 2 à 16 ans accompagnés dans le cadre du Programme de Réussite Educative, PRE et scolarisés dans les établissements scolaires du réseau d'Education prioritaire (REP) ou domiciliés dans les quartiers dits Politique de la Ville.

## MOYENS DE LA COLLECTIVITE

- Personnel du service du PRE (6 agents),
- Prestations de service,
- Vacations,
- Matériel et petites fournitures/alimentation,
- Mise à disposition de locaux municipaux (centres de vie sociale, écoles primaires, médiathèque, ludothèque...).

## BILAN 2023

### **Les ateliers des « Petits parleurs » :**

On relève un besoin fort sur le territoire d'accompagner ces enfants scolarisés en grande section de l'école maternelle dans le développement de leurs compétences langagières afin de consolider leur passage au CP, 8 clubs étaient opérationnels au premier semestre 2023 et 10 se sont ouverts à partir de la rentrée scolaire 2023-2024 (40 enfants au premier semestre 2023 et 49 enfants au dernier trimestre 2023). Les ateliers diffèrent en fonctions des besoins, des moyens et des écoles. Des réunions de coordinations sont réalisées afin de connaître les besoins des écoles.

Les comportements des enfants dans la prise de parole sont tous en progrès significatifs, le niveau de langue des enfants s'élève et s'enrichit et leur rapport au livre se renforce.

De manière générale, les enfants semblent être plus épanouis et pas seulement sur le temps des ateliers, ils prennent plaisir à apprendre, à être en relation avec les autres.

Tous les parents partagent le constat des progrès réalisés par leurs enfants accompagnés dans le cadre de ces ateliers : les enfants ont davantage confiance en eux et leurs parents reprennent par conséquent confiance en leurs enfants et en leurs capacités d'apprentissage.

Les objectifs fixés pour 2023 ont été atteints, à savoir :

- La sectorisation des clubs a été revue au plus proche des besoins du territoire en concertation avec l'inspection de l'Education Nationale,
- Le nombre de clubs a été augmenté (+2 clubs),
- Le travail accompli tout au long de l'année dans le cadre des clubs a été valorisé sous la forme d'une cérémonie de clôture des clubs le 23 juin 2023 avec une remise de diplôme en présence des familles, une restitution vidéo de l'activité des clubs en 2023 et la tenue de stands de présentation des activités ludiques proposées sur chaque club toute l'année.

### **Les ateliers « Langage » :**

Environ 70 enfants ont participé à ces ateliers en 2023 (6 ateliers hebdomadaires de la maternelle au collège).

Les objectifs poursuivis dans ce cadre sont :

- Favoriser l'appropriation d'un vocabulaire adapté aux différentes situations de la vie des enfants (vie scolaire, vie familiale...),
- Renforcer les apprentissages de base autour de l'alphabet et des constructions de phrases afin de préparer l'entrée au CP et dans la lecture,

- Développer la conscience phonologique des enfants participants pour favoriser leur accès à l'écrit,
- Renforcer la confiance en soi dans la prise de parole,
- Soutenir les parents dans leur rôle d'accompagnement de leur enfant dans leur scolarité.

Tous les bénéficiaires de ces ateliers ont progressé et leurs compétences langagières se sont considérablement renforcées. Ils reprennent confiance en eux et sont globalement plus à l'aise dans l'acquisition de savoirs académiques.

De nombreux enfants allophones (15) participent à ces ateliers afin de conforter leur apprentissage du français.

### **Prise en charge des collégiens en situation d'exclusion scolaire temporaire :**

Les jeunes accueillis sont quasiment tous exclus temporairement pour des faits ou des comportements violents et des difficultés relationnelles avec leurs pairs et les adultes ; leur estime d'eux-mêmes est bien souvent dégradée et le respect du cadre et des limites leur est difficile. Cette prise en charge a concerné 8 jeunes en 2023.

Tous ces jeunes ont été accueillis par nos prestataires pour des ateliers de mise en situation de responsabilisation, d'éducation aux médias et de relaxation (gestion des émotions). Pour chacun d'entre eux, des temps de coordination, notamment pour travailler le retour au collège, sont organisés avec l'équipe éducative du collège.

Des propositions d'enrichissement des prises en charge réalisées dans ce cadre seront vraisemblablement faites en 2024 avec la recherche de nouveaux prestataires dans le secteur associatif caritatif et solidaire.

### **Suivis scolaires individualisés :**

Le dispositif des « suivis individualisés » a permis d'accompagner de manière renforcée (1 intervenant pour 1 à 2 enfants) 189 enfants durant toute l'année 2023. Le besoin d'accompagnement de ce type est en augmentation constante sur notre territoire.

Le contenu des séances de suivi reste centré sur les problématiques individuelles de chacun des enfants accueillis dans ce cadre et prend autant de formes que d'enfants participants (méthodologie, confiance en soi, lecture et écriture, concentration...). Les profils des enfants intégrés dans ce dispositif sont validés par les membres des EPS des trois secteurs (difficultés dans les apprentissages, manque de confiance en soi, allophones...).

Une grille d'évaluation standardisée des enfants participant au dispositif a été mise en place et des progrès importants sont constatés. Ce dispositif permet également de renforcer le lien avec les familles autour du suivi éducatif de leurs enfants et de repérer des difficultés d'apprentissage spécifiques (troubles de la vision, du langage, de la concentration...).

Deux actions nouvelles autour de ce dispositif ont été organisées cette année :

- Un temps de formation inter-associatif sur deux jours et demi autour de la thématique du « livre » : découverte de la littérature jeunesse, utilisation de différents supports de lecture, identifier des actions autour du livre favorisant l'ouverture culturelle, rôle des lectures dans le développement des enfants, aménagement d'ateliers permettant une approche de la lecture plaisir.
- Un temps festif de restitution commun en fin d'année avec pour fil rouge le renforcement de la lecture : chaque partenaire associatif a pu mettre en valeur le travail réalisé tout au long de l'année (expositions de livres, de jeux, présentation

orale de textes écrits pas les participants...). Plus de 200 personnes ont participé à cet événement.

## COÛT

---

**Montant global des dépenses : 50 072 €**

## Mobilisation des compétences et lutte contre le décrochage scolaire

### OBJECTIFS

Il s'agit là de mettre en place des actions semi-collectives spécifiques (non proposées par le droit commun) en lien avec les problématiques identifiées des bénéficiaires du PRE, tant dans le champ de la santé et du bien-être (mobilisation autour de la pratique sportive, initiation à des techniques de relaxation, médiation animale...), que de l'expression artistique (développement de la pratique du jeu, valorisation de l'expression orale, ateliers d'art thérapie ou de musique...), l'idée étant ici que l'investissement de ces autres domaines éducatifs permet de venir compléter ou consolider les apprentissages scolaires et de développer l'estime de soi et les compétences psycho-sociales des enfants accompagnés.

Le développement des compétences psycho-sociales (CPS) peut être envisagé comme un moyen d'étendre et de renforcer les ressources des enfants et des jeunes et de prévenir ou de remédier à des troubles de la santé, et ainsi de contribuer à leur épanouissement et à leur bien-être physique et mental.

Il est indispensable d'associer les parents au projet de développement des CPS de leurs enfants, car ils en sont les premiers « éducateurs », et leur implication dans cette démarche est la garantie d'une continuité éducative efficiente.

Ce type d'ateliers est sollicité en fonction des besoins recensés parmi les bénéficiaires du PRE au fur et à mesure du suivi des accompagnements individualisés et non pas dans le cadre d'une programmation annuelle fixe.

### PUBLIC

Enfants âgés de 11 à 16, ans accompagnés dans le cadre du PRE et scolarisés dans les établissements scolaires REP ou domiciliés dans les quartiers dits Politique de la Ville.

### MOYENS DE LA COLLECTIVITE

- Personnel du service du PRE (6 agents).
- Prestations de service.
- Vacances.
- Matériel et petites fournitures/alimentation.
- Mise à disposition de locaux municipaux (centres de vie sociale...).

### BILAN 2023

#### **Ateliers conte « il était une fois... » :**

Cet atelier est proposé depuis plusieurs années par le PRE et a pour objectif principal d'ouvrir un espace de découverte de la langue française au travers du conte et de son imaginaire.

Il s'agit là d'utiliser un support (le conte) pour renforcer la pratique de langue française des enfants participants et développer leur curiosité et leur créativité.

Cette action s'est déroulée cette année les mercredis après-midis de 14h à 15h et a concerné essentiellement des enfants de 3 à 6 ans.

Une dizaine d'enfants ont bénéficié de cet atelier cette année avec une participation plus ou moins assidue de la part de certains des participants. Un lien avec le projet des Livres à soi qui sera développé sur notre territoire en 2024, la mise en place d'ateliers de création manuelle (livres jeux, kamishibai...) et une ouverture du groupe à des enfants en situation d'apprentissage de la lecture (CP-CE2) sont les pistes envisagées pour redynamiser le groupe et susciter davantage de mobilisation des familles autour de l'atelier.

Les familles participantes se sont quasiment toutes inscrites à la médiathèque Aragon et fréquentent ce lieu ressource en autonomie, notamment en empruntant des livres.

### **Ateliers de Motricité Globale :**

Ces ateliers ont pour objectif de favoriser le développement de la motricité chez les jeunes enfants (2-6 ans) au travers du jeu afin de renforcer leur capacité à entrer dans les apprentissages académiques.

Une trentaine d'enfants ont participé à ces ateliers tout au long de l'année, sous la forme de cycles (5 à 6 semaines parfois reconduites).

Les objectifs poursuivis dans ce cadre sont :

- Favoriser la socialisation des enfants et de leur famille, renforcer le respect du cadre, des règles,
- Permettre à l'enfant de développer de nouvelles compétences motrices et verbales et de progresser dans ses apprentissages plus « classiques »,
- Prévenir les troubles précoces du développement,
- Renforcer la confiance en soi, la concentration et la gestion des émotions.

Tous les participants ont évolué de manière très positive tant au niveau de leurs compétences langagières et motrices qu'au niveau de leurs savoir-être (confiance en soi, socialisation, gestion des émotions, concentration, communication).

### **Ateliers BD « Ma bulle d'oxygène » :**

La bande dessinée est un support de médiation riche pour favoriser les apprentissages des enfants. Sous son apparence divertissante (images colorées, aventures de super héros...), elle contribue au développement cognitif des enfants, les aide à développer leur imagination et leur créativité. Parce qu'elle est attrayante, la bande dessinée favorise des pratiques de lecture en dehors des temps et des ouvrages scolaires et permet de manière détournée de développer le vocabulaire et d'améliorer l'orthographe des lecteurs. Il s'agit par ailleurs d'offrir via cet atelier un véritable espace d'expression des préoccupations et envies des enfants/jeunes participants autour de la création de cette bande dessinée collective. L'idée ici est de permettre une véritable valorisation de leurs compétences et de leur parole et in fine un renforcement de leur estime d'eux-mêmes (ateliers hebdomadaires avec 4 cycles par an).

Cet atelier a été proposé au premier semestre 2023 et a réuni trois jeunes accompagnés par le PRE. Il s'est déroulé au centre culturel Le Chaplin qui a mis à disposition du groupe une salle polyvalente.

Des bandes dessinées notamment autour du thème de la protection de l'environnement et des animaux et de la Covid 19 ont ainsi été produites et ont permis de valoriser les compétences graphiques et créatives de nos participants.

Faute d'un nombre de participants suffisamment important, l'atelier ne s'est pas poursuivi au dernier trimestre 2023, et ne sera pas reconduit en 2024.

### **Ateliers de découverte du sport :**

Il est ici question d'accompagner les enfants, les jeunes et leur famille vers une découverte des apports de la pratique du sport dans la vie de chacun et de les inciter à la valoriser et à l'intégrer dans leurs habitudes de vie quotidienne. (3 à 4 stages/an + stage et séjour en été).

Notre prestataire BALantaise est un des plus réactifs et conciliants quant à l'organisation de ces ateliers. Les intervenants sont à l'écoute et disponibles, de nombreux temps d'échanges et de bilans en dehors des séances avec l'équipe de la Réussite Educative ont permis de proposer un encadrement des enfants de grande qualité en tenant compte des particularités de chacun.

Les différents objectifs ont été largement atteints pour la grande majorité des enfants participants, à savoir une cinquantaine cette année : accompagner dans la découverte de pratiques sportives diverses, se socialiser, devenir plus autonome, prendre confiance en soi, respecter les règles, renforcer sa concentration, préserver sa santé physique et mentale, lutter contre la problématique de l'obésité, favoriser l'inclusion des enfants porteurs de troubles, gérer ses émotions, développer ses compétences motrices et aussi être valorisé.

La proposition de séjour en fin de cycle permet une découverte des sports nautiques, un temps d'évasion en dehors de la sphère familiale et du quotidien et une expérience de la vie en collectivité, ce qui par conséquent conduit à une forme d'émancipation et d'autonomisation.

Le relais vers des inscriptions dans des clubs sportifs ou à des activités sportives de manière autonome et pérenne tend à se renforcer pour les familles que nous accompagnons dans ce cadre.

### **Ateliers de théâtre « Acteurs en scène » :**

Les ateliers de théâtre proposés dans ce cadre ont été mis en place suite à un constat d'un fort besoin d'ouverture et de valorisation de certains enfants montrant des formes de repli sur soi, des difficultés à s'exprimer à l'oral et à se socialiser. Au travers des différents jeux de théâtre et d'improvisation proposés, les participants renforcent leur concentration, leur capacité d'écoute, leurs compétences physiques (gestuelle, posture), la gestion de leurs émotions et leur rapport à l'espace.

11 enfants ont bénéficié de ces ateliers cette année (6 sous la forme de stage pendant une période de vacances scolaires et 5 sous la forme d'ateliers hebdomadaires en intégrant une troupe de théâtre).

L'objectif principal a été de renforcer les compétences psycho-sociales, la confiance en soi et les savoir être des enfants participants.

Ces ateliers ont donné lieu à des temps de restitution en fin de stage ou d'année en présence des familles.

### **Ateliers Cirque :**

Les bienfaits de la pratique des Arts du Cirque sont innombrables :

- Ils offrent un moyen créatif et ludique de gérer le stress. La concentration requise pendant les performances et l'engagement physique aident à libérer les tensions et à favoriser une relaxation profonde.

- Les arts du cirque permettent également le développement moteur : agilité, équilibre, coordination, orientation spatiale.
- Les cours de cirque permettent aux artistes en herbe de relever des défis physiques et artistiques, ce qui renforce la confiance en soi et en l'autre.
- La pratique du cirque se fait souvent en groupe, favorisant ainsi le développement social. Cela favorise aussi le respect, la coopération et le renforcement des liens sociaux.

Cette année 10 enfants ont participé à ces ateliers sous la forme de cycles (en moyenne 5 semaines à raison d'un atelier par semaine). On note une participation assidue pour tous les bénéficiaires de cet atelier et une évolution très positive de leurs savoir être (concentration, gestion des émotions, renfort des capacités motrices et de la communication).

## COÛT

**Montant global des dépenses : 28 615 €**

## Renforcer l'accompagnement des enfants et de leurs familles

### OBJECTIFS

---

Cette proposition d'accompagnement des familles autour de la mise en place de temps de médiation et de soutien psychologique à l'intention des parents est fondamentale pour sécuriser et pérenniser les actions et prises en charge à destination des enfants et des jeunes que nous accompagnons dans le cadre du Programme de Réussite Educative.

#### Médiation et accompagnement à la parentalité

Cette action se décline selon trois grands axes :

- **La facilitation de l'accès aux droits fondamentaux** (droits sociaux, accès aux espaces et institutions ressources) ;
- **Un travail autour d'actions de prévention notamment dans le champ de la santé**, co-construire avec les services de prévention et de promotion de la santé des actions d'information et d'accompagnement vers le soin ;
- **Un renfort du lien parent-enfant et de l'implication des familles** dans le suivi éducatif et de la scolarité de leurs enfants.

#### Poursuite de la mise à disposition de prestations d'interprétariat :

À destination des familles qui ne maîtrisent pas encore la langue française afin de fluidifier la communication avec certaines familles et de leur permettre d'accéder à une plus grande autonomie lors de nos échanges.

#### Soutien psychologique aux familles

Cette proposition d'aide et de soutien psychologique à destination des enfants et des jeunes accompagnés dans le cadre du Programme de Réussite Educative ainsi qu'à leur famille fait suite au constat du nombre restreint d'offre de ce type de prise en charge sur notre territoire au regard du nombre de populations habitant les quartiers dit Politique de la Ville et des besoins d'accompagnement et de soutien d'autant plus importants en ces périodes de crise sanitaire et sociale. Il s'agit là de renforcer et d'enrichir quand cela est nécessaire les propositions de parcours individualisés faites aux bénéficiaires du PRE avec une prise en charge ponctuelle dans le champ du soutien psychologique.

### PUBLIC

---

Parents et familles accompagnées par l'équipe du programme.

## MOYENS DE LA COLLECTIVITE

- Personnel du service du PRE (1 agent médiatrice école-famille).
- Vacances (1 psychologue).
- Matériel et petites fournitures/alimentation.
- Mise à disposition de locaux municipaux (Centres de vie sociale, Centre médico-social Chopin...).

## BILAN 2023

### Soutien psychologique aux familles

Les missions du psychologue dans ce cadre sont :

- Offrir un espace d'accueil et d'écoute des problématiques rencontrées par les enfants/jeunes et leur famille dans leur vie quotidienne, des difficultés et obstacles qui peuvent entraver leur épanouissement personnel, des souffrances qu'ils peuvent éprouver et de leurs questionnements et besoins.
- Accompagner les bénéficiaires du PRE et leur famille vers des prises en charge de soin adaptées : soutenir les familles dans la reconnaissance d'un trouble de leur enfant, orienter vers des bilans neuropsychologiques pour permettre le dépistage de troubles précoces du développement et de manière générale faciliter l'accès au soin psychologique et/ou psychiatrique pour chaque enfant/jeune.
- Faciliter les échanges avec les professionnels du soin autour des bénéficiaires du PRE afin de mieux coordonner les prises en charge globales et les parcours individualisés mis en place par les référents de parcours.
- Soutenir les parents dans leur rôle : les entendre, les rassurer et les orienter en fonction des demandes vers les espaces ressource adéquats.

La mise en place de ces permanences « psychologiques » s'est pérennisée en 2023 et s'est même amplifiée avec la proposition de deux permanences hebdomadaires (mercredi et jeudi matin).

La demande des familles en matière de soutien psychologique et éducatif est toujours plus importante sur notre territoire et les problématiques récurrentes traitées dans ce cadre sont :

- La gestion de l'anxiété et du stress.
- La gestion des émotions plus globalement et de la frustration.
- Les questions ayant attrait au deuil et/ou au trauma.
- Le renfort de la confiance en soi et de l'estime de soi.
- Les relations à l'Ecole et les difficultés d'appartenance.

Afin de permettre un accueil adapté et rassurant, une salle famille du CMS Chopin a été aménagée et nous avons fait l'acquisition de matériel pédagogique spécifique aux entretiens familiaux.

### Médiation et accompagnement à la parentalité

La Médiatrice Ecole-Famille a accompagné cette année 120 familles, à raison de deux temps de prise en charge minimum pour chacune des familles concernées.

- La facilitation de l'accès aux droits sociaux (accès aux espaces et institutions ressources, lutte contre le non-recours) : il s'agit de les informer, de les rassurer et de

les accompagner parfois physiquement dans leurs démarches administratives et d'insertion.

Cela représente la grande majorité des accompagnements proposés dans ce cadre : 750 accompagnements physiques vers la CAF, la CPAM et le service logement de GPSEO la communauté urbaine cette année 2023 pour des démarches de renouvellement de droits

100 accompagnements physiques vers la sous-Préfecture et le centre des impôts pour des démarches de renouvellement de titre de séjour et pour des démarches de déclaration d'impôts ou le paiement de factures au Trésor public (avec besoin de mettre en place un échéancier).

26 accompagnements physiques vers le Palais de Justice (13 familles) pour des démarches de régularisation.

118 accompagnements vers les services d'Etat Civil (en augmentation suite à la fermeture de la Mairie de quartier du Val Fourré), les Centres de vie sociale (nouvelles familles sur le territoire), les accueils collectifs de mineurs/accueils de loisirs (ACM) (suite au changement de sectorisation et des modalités d'inscription).

500 accompagnements par téléphone et dans le remplissage de dossiers administratifs.

- Un travail autour d'actions de prévention, notamment dans le champ de la santé physique et psychologique : cela représente 28 familles accompagnées dans le champ de la santé. 25 autres familles sont accompagnées vers la mise en place de suivis médicaux (médecins généralistes, dentistes, ophtalmologistes) ce qui correspond à 120 accompagnements physiques. L'accompagnement physique hebdomadaire de trois enfants pour des soins en orthophonie (soit 72 accompagnements physiques sur l'année).
- Un renfort du lien parent-enfant et de l'implication des familles dans le suivi de la scolarité de leurs enfants : cela représente 8 familles accompagnées à raison de deux temps d'accompagnement par famille vers le Centre d'information et d'orientation (CIO), 36 accompagnements physiques vers les écoles et les collèges du territoire, 22 vers les assistantes sociales scolaires, et 36 vers les associations.

Un projet de soutien à la parentalité a été expérimenté en 2023 : les « Mercredis des parents » qui sont des ateliers « parents » du « faire » avec partage d'expériences et d'outils pratiques dans l'exercice de la parentalité. Quatre rencontres ont eu lieu en 2023 qui ont réuni 20 familles à chaque fois. Les thématiques abordées lors de ces rencontres sont fixées en fonction des besoins des parents (temps de respiration avec une sophrologue, temps de jeux en famille, temps de détente avec une socio-esthéticienne).

## COÛT

---

**Montant global des dépenses : 20 101 €**

## Favoriser l'ouverture et l'expression - Des livres à soi

### OBJECTIFS

Dans la continuité du travail entamé sur l'axe de « Médiation et soutien à la parentalité », et en concertation avec les services de la Préfecture, une expérimentation du dispositif « Des livres à soi » sera déployée sur le territoire de Mantes-la-Jolie en 2024. Ce dispositif va permettre aux familles accompagnées par le PRE de bénéficier d'ateliers de découverte et de sorties autour de la littérature jeunesse afin de leur permettre de reprendre confiance dans leur capacité à partager des temps autour du livre avec leurs enfants. Les objectifs visés sont de soutenir les parents dans leur rôle éducatif, de démocratiser la lecture et de favoriser l'inclusion sociale.

Il s'agit de proposer un parcours de « formation » des parents afin de les réhabiliter dans leur rôle d'accompagnement de leurs enfants vers l'écrit, de leur donner la confiance et les moyens de s'approprier et de partager des livres jeunesse avec leurs enfants puis de constituer une bibliothèque familiale.

Le parcours « Des livres à soi » dure entre 6 à 8 mois et comporte 10 rendez-vous pour les parents (6 ateliers-parents, 3 sorties « famille » culturelles en médiathèque, librairie et Salon du Livre, 1 fête de clôture). Les parents sont dotés de 80€ de chèque-lire et le service ou le lieu qui accueille les ateliers d'une dotation pour l'acquisition des bibliographies.

Les ateliers avec les parents seront menés par les professionnels du territoire (médiatrice école-famille, référent de parcours, bibliothécaire, référent famille...) préalablement formés par l'équipe du SLPJ et accompagnés pendant au moins deux ans.

### PUBLIC

Parents et familles accompagnées par l'équipe du PRE et/ou les équipes des CVS/EVS.

### MOYENS DE LA COLLECTIVITE

- Personnel du service de la RE et des CVS/EVS et des médiathèques municipales.
- Matériel et petites fournitures/alimentation.
- Mise à disposition de locaux municipaux (Centres de vie sociale, Centre Médico-social Chopin, Médiathèque...).

### BILAN 2023

Le financement du projet a été réalisé avec les crédits 2023 mais il sera proposé aux familles durant toute l'année 2024.

Deux réunions de présentation du projet ont eu lieu en octobre et novembre 2023 et ont rassemblé tous les porteurs de ce projet, à savoir le service de la Réussite Educative, la Médiathèque Louis Aragon, les Centres de Vie Sociale Aimé Césaire et Peintres-Médecins,

les services de la Petite Enfance et de l'Enfance Loisirs et l'association du CLAS Eveil Mat-InS ainsi que le SLPJ.

## COÛT

---

**Montant global des dépenses : 10 765 €**

## Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Le Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité (CLAS) vise à proposer un accompagnement socio-éducatif aux enfants scolarisés de la grande section de l'école maternelle jusqu'au lycée, sur le territoire de Mantes-la Jolie.

« On désigne par accompagnement à la scolarité l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants et les jeunes ont besoin pour réussir à l'École (...) Ces actions, qui ont lieu en dehors du temps scolaire, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels favorisant la réussite scolaire ».

Ce projet d'action vient répondre aux besoins de réassurance des enfants et de leurs parents dans leur capacité à suivre une scolarité positive et d'accéder à des activités socio-culturelles stimulantes sur notre territoire.

### OBJECTIFS

- Aider les enfants à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir,
- Elargir les centres d'intérêt des enfants, promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles et sociales du territoire,
- Valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective,
- Accompagner les parents dans le renfort de la scolarité de leurs enfants.

### PUBLIC

Enfants et familles habitant la ville de Mantes-la-Jolie.

### MOYENS DE LA COLLECTIVITE

- Subventions du CCAS versées aux associations agréées CLAS (cf. délibération du Conseil d'administration du CCAS).
- Mise à disposition de locaux municipaux (centres de vie sociale, écoles élémentaires, collèges...).

### BILAN 2023

L'accompagnement à la scolarité est une aide ajustée aux besoins identifiés de l'enfant ou du jeune et les étapes pour l'aider à se mobiliser dans ses apprentissages sont définies en collaboration étroite avec les équipes éducatives des établissements scolaires et les familles.

Il s'agit là de proposer une pédagogie de « détour » qui en s'appuyant sur des activités culturelles et ludiques permet d'aider les enfants et les jeunes à développer une assurance et des savoirs qui pourront être réinvestis dans les apprentissages scolaires.

L'implication des parents au sein du dispositif du CLAS est essentielle pour permettre une véritable continuité éducative autour des parcours scolaires des enfants et des jeunes et peut

prendre différentes formes : participation à des ateliers éducatifs, portes ouvertes, rencontres individuelles tout au long de l'année...

Depuis de nombreuses années, un partenariat s'est constitué avec plusieurs associations agréées par la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, au titre du CLAS. En 2023, elles sont au nombre de six : APCIA, EIAPIC, Eveil Mat-InS, SSAAD, KJPF et AROA.

Le CCAS soutient, en partie, leur activité, aux côtés d'autres financeurs (CAF, ANCT, CD78, financements privés...). Les montants alloués par association n'ont pas évolué depuis au moins deux ans et cela malgré une activité du CLAS toujours plus importante sur le territoire et des coûts en augmentation pour les associations porteuses du projet, aussi un travail de critérisation de l'octroi de ces subventions a été mené et nous a permis de réajuster les montants accordés en 2023.

La coordination, le suivi des actions et l'évaluation des résultats sont assurés par la cheffe de service de la Réussite Educative. A cet effet, un calendrier de réunions de coordination est proposé aux différents partenaires de cette action (1 rencontre par trimestre).

Les séances d'accompagnement à la scolarité ont principalement lieu au sein des centres de vie sociale, et l'occupation de ces locaux municipaux fait l'objet d'une convention de mise à disposition annuelle. Le cas échéant, elles se déroulent aux sein des locaux des associations.

## COÛT

---

**Montant global des dépenses : 44 400 €**

## Déploiement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sur les écoles

### OBJECTIFS

---

- Favoriser la découverte du monde et développer les pratiques numériques ainsi que l'utilisation de ressources d'apprentissage innovantes afin de dynamiser les projets menés entre les collèges et les écoles sur le principe de la continuité pédagogique.
- Lutter contre les inégalités d'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'ensemble des écoles de la Ville et ce pour tous les enfants et quelle que soit l'école.

L'utilisation des VPI en classe est un atout d'une part pour les élèves et, d'autre part, pour les enseignants.

#### **Pour les élèves :**

- Accroît la motivation : l'aspect innovant, moderne de l'outil permet l'éveil de la curiosité des élèves en classe et une meilleure captation de leur attention.
- Accroît la participation, en particulier pour « aller au tableau ».
- Facilite le travail collectif.
- Favorise le processus d'apprentissage et de mémorisation grâce à :
  - Une meilleure visibilité des documents, l'association de la mémoire visuelle à la mémoire auditive habituellement sollicitée en classe,
  - L'expérience montre que cela facilite la mémorisation de la séance en tant que telle.
  - Valorise : l'enseignant projette à la classe les travaux de certains élèves pour illustrer ses corrections et met ainsi en avant la qualité de leur travail,
  - Favorise une posture et un apprentissage proactifs : si pendant le cours un mot ne semble pas connu, on va rechercher sa définition dans un dictionnaire en ligne qui lui-même peut mener à un autre document, etc.
  - Facilite la prise de notes : les élèves travaillent sur un support distribué par l'enseignant, qui est le même que celui qui est projeté sur le TNI pour le cours,
  - Familiarise l'élève avec l'utilisation de l'ordinateur et des outils numériques : la manipulation de l'outil représente un apport dans une perspective professionnelle,
  - Offre la possibilité d'imprimer, de partager à l'identique, le travail réalisé sur le TNI (document annoté) : cela est surtout utilisé pour les élèves absents, mais peut servir à l'ensemble de la classe,
  - Facilite la publication pour la mise à disposition après le cours, et ainsi la mémorisation de la séquence pédagogique,
  - Peut devenir la mémoire de la classe, référentiel numérique en complément des affichages.

#### **Pour l'enseignant :**

- Rend le cours plus dynamique et animé,
- Suscite une « créativité didactique »,
- Permet de se consacrer aux explications plutôt que d'être dans la manipulation des documents,
- Permet de faire classe en étant face aux élèves, ce qui représente un réel confort.

## PUBLIC

Elèves des écoles élémentaires et maternelles.

## MOYENS DE LA COLLECTIVITE

- Un budget est alloué dans le cadre de la programmation budgétaire annuelle.
- Intervention des services techniques pour l'installation des tableaux blancs et la pose de connectiques électriques et informatiques.
- Coordination du projet : Chef de service des affaires scolaires, technicien informatique et chef de service des bâtiments.

## BILAN 2023

10 VPI ont été installés au cours de l'année 2023 dans les écoles élémentaires suivantes :

- **Ecoles élémentaires** : Louis Lachenal (1 VPI), Louise de Vilmorin (2 VPI), Jean Mermoz (1 VPI), Jacques-Yves Cousteau (1 VPI), Pierre de Coubertin (1 VPI).
- **Ecoles maternelles** : Les Anémones (1 VPI), Les Jonquilles (1VPI), Les Mimosas (1 VPI), Les Capucines (1VPI).

## COÛT

**Montant global des dépenses : 34 444.36€**

## Achat de calculatrices aux élèves

### OBJECTIFS

La Ville offre à ses élèves de CM2 une calculatrice pour leur rentrée au collège. Au vue de la demande faite aux familles, dont l'enfant entre en 6ème, d'acheter la calculatrice de marque « CASIO Fx-92 Spécial Collège » la Ville souhaite permettre à l'ensemble des enfants de pouvoir être équipés de la même calculatrice dès leur entrée en 6ème. Ce don constitue une aide financière aux familles mantaises. Il s'agit aussi d'un geste permettant de valoriser et d'encourager les jeunes mantais dans la poursuite de leurs études.

Répartis dans les quatorze (14) écoles publiques élémentaires, deux (2) écoles publiques primaires et 2 écoles privées, c'est en moyenne sept cent (700) élèves qui sont concernés chaque année.

### PUBLIC

Élèves de CM2 des écoles élémentaires.

### MOYENS DE LA COLLECTIVITE

Un budget est alloué dans le cadre de la programmation budgétaire annuelle.  
Coordination du projet : gestionnaire des affaires scolaire.

### BILAN 2023

696 calculatrices ont été commandées et distribuées aux élèves de CM2.

### COÛT

**Montant global des dépenses : 15 183.50 €**

## Classes de découvertes et projets spécifiques

### OBJECTIFS

Permettre aux élèves de partir à la découverte d'un nouvel environnement, de nouvelles activités, apprendre à vivre ensemble et ainsi prévenir le harcèlement scolaire en permettant aux enfants de renforcer leurs liens au travers d'un contexte différent.

Activités et sorties en lien avec les projets pédagogiques menés par les écoles.

### PUBLIC

Élèves des écoles élémentaires et maternelles.

### MOYENS DE LA COLLECTIVITE

Un budget est alloué dans le cadre de la programmation budgétaire annuelle.

Coordination et suivi du projet :

- Service des affaires scolaires.
- Coordonnatrice des marchés publics.

Gestion du projet :

- Régie.
- Service des affaires scolaires.

### BILAN 2023

2 écoles, soit 84 enfants, sont partis en classes de découvertes :

- 2 classes de CM1/CM2 de l'école Mermoz sont parties en classe de découvertes :  
Date : 3 au 10 janvier 2023  
Lieu : Les Airelles (74 - Val-D'isère)  
Thème : l'apprentissage du ski  
Nombre d'enfants : 36  
Montant : 27 613 €

2 classes de CP/CE1 et CM1 de l'école Matisse sont parties en classe de découvertes :

- Date : 17 au 21 avril 2023
- Lieu : Saint Briac (35 - Bretagne)
- Thème : la découverte marine, faune et flore
- Nombre d'enfants : 44
- Montant : 18 625 €

#### **Apport pédagogique :**

Sortir les enfants de leur quartier et de manière plus générale, de la ville afin de lutter contre les inégalités par une politique tarifaire volontaire (application d'un quotient familial lors de participation des familles) permettre une ouverture aux autres, à l'ailleurs.

Les Projets spécifiques permettent aux enfants des pratiques culturelles et/ou sportives, de découvrir des activités, de bénéficier d'interventions de professionnels artistiques mais aussi d'effectuer des sorties pédagogiques en lien avec les projets des écoles. Ainsi, en 2023 la Ville a participé à hauteur de 8 596 € pour accompagner des projets portant sur des thématiques comme le sport (patinage, équitation) ou la culture (musée, cirque, ...).

Les classes de découvertes et projets spécifiques répondent à des attentes dans le cadre d'une continuité éducative en lien avec les activités péri et extrascolaires.

Un travail en partenariat avec les Conseillers Pédagogiques de l'Education Nationale permet d'avoir une vigilance sur les financements accordés et la cohérence éducative des projets soutenus.

## COÛT

**Montant global des dépenses : 54 834.64 €**

## Sécurisation aux abords et au sein des écoles

### OBJECTIFS

#### Aux abords des écoles

- Favoriser la prévention des risques aux abords des écoles,
- Sécuriser les abords des écoles,
- Rassurer la population,
- Renforcer la surveillance des enfants,
- Sensibiliser les enfants à la sécurité routière dès le plus jeune âge,
- Sensibiliser les parents au besoin de surveillance des enfants et les rendre acteurs.

#### Au sein des écoles

- Protéger les établissements scolaires en cas d'accidents majeurs liés à des situations d'urgences particulières (intrusion de personnes étrangères à l'établissement, attentat).

### PUBLIC

#### Aux abords des écoles

Elèves des écoles élémentaires. Dans une démarche d'accompagnement à la parentalité active et de lien parent/école, en maternelle les parents doivent accompagner et venir récupérer leurs enfants au sein de l'école ou au portail avec un relais obligatoire entre le parent et un enseignant.

#### Au sein des écoles

Elèves des écoles élémentaires et maternelles ainsi que les encadrants (personnel de l'Education Nationale, agents Ville).

### MOYENS DE LA COLLECTIVITE

#### Aux abords des écoles

- Equipement des agents : un panneau « Stop », une chasuble fluorescente et un blouson,
- Coordination du projet pour les agents Ville : Chef de service entretien des locaux,
- Versement d'une subvention à une association locale « VAL SERVICES » qui mobilise 9 agents de sécurisation.

#### Au sein des écoles

Installation d'un système d'alerte adapté pour signaler des intrusions.

### Aux abords des écoles

4 agents Ville

Les horaires de sécurisation temps scolaire :

- 8h15/8h45 - 11h15/11h45
- 13h15/13h45 - 16h15/16h45

Pour les 9 agents de VAL SERVICES :

Les correspondantes-écoles interviennent le lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire :

- Jean-Jacques Rousseau/Gabrielle Colette : 15h45/18h45,
- Jules Verne : 15h45/18h45,
- Madame de Sévigné : 15h45/18h45,
- Claude Monet : 15h45/18h45,
- Louise de Vilmorin : 13h00/14h00 et 15h45/17h45,
- Jacques Cousteau : 13h00/14h00 et 15h45/17h45,
- Henri Matisse : 15h45/18h45,
- Jean Mermoz : 15h45/18h45.

Elles assurent aussi une fonction de médiation sociale en établissant une relation de proximité avec les enfants, parents et le personnel des écoles, et en se tenant à l'écoute des habitants. Lorsque les sorties sont terminées, elles sécurisent par leur présence les abords des écoles en effectuant des tournées.

Elles assurent également une « veille technique ». Chaque intervention est notée et remontée au responsable de service.

### Au sein des écoles

Achat d'un système d'alerte intrusion pour les écoles : Louis et Auguste Lumière, Ferdinand Buisson, Les Roses, Madame de Sévigné, Pierre de Coubertin, Jules Verne et Louise de Vilmorin.

## COÛT

---

### Aux abords des écoles

**Montant global des dépenses : 92 194.76 €**

### Au sein des écoles

**Montant global des dépenses : 28 596.62 €**

## Action éducatives et de prévention 13/25 ans

### OBJECTIFS

Les actions éducatives et de prévention auprès des jeunes de 13 à 25 ans visent à fournir aux jeunes les outils, les connaissances et les expériences nécessaires pour réussir sur le plan académique, personnel et social.

### PUBLIC

Le public cible de ces actions éducatives et préventives est constitué de jeunes âgés de 13 à 25 ans, une tranche d'âge caractérisée par des phases clés de développement personnel, académique et social.

### MOYENS DE LA COLLECTIVITE

- Personnel de la Direction jeunesse.
- Prestations de service.
- Transports.
- Mise à disposition de locaux et de bureaux municipaux.

### BILAN 2023

Des actions éducatives et préventives ciblant les jeunes de 13 à 25 ans ont été mises en place, comprenant des sessions de révisions pour les examens, des séjours éducatifs favorisant le développement personnel, des bourses pour soutenir les études, ainsi que des soirées débats sur des enjeux sociaux.

#### **MANTES+ ETUDIANTS**

Ce dispositif consiste en l'attribution d'une aide financière et vise à favoriser la poursuite des études par les jeunes Mantais boursiers. Cette bourse est destinée aux étudiants à partir du niveau CAP (en apprentissage) et post bac, ce qui leur permet de financer une partie des frais liés à la poursuite de leurs études et de s'engager pour la réussite et des jeunes.

Pour cette année, 281 jeunes ont bénéficié de ce dispositif.

#### **SEJOUR CHANTIER CITOYEN**

Ce séjour de rupture combine des activités « chantier citoyen » qui se sont déroulées 08h30 à 12h30 avec une pause d'une demi-heure en milieu de matinée. Le chantier citoyen a consisté à nettoyer et remettre en état un site géologique international. Durant les après-midi de 14h00 à 17h00, les jeunes participaient à des « activités éducatives et ludiques » telles que la via ferrata, le canyoning, la visite et baignade dans le plus grand lac de Veynes.

Pour cette année, 8 jeunes ont bénéficié de ce dispositif.

### **PACK EDUCATIF**

La Direction jeunesse a proposé tout au long de l'année des ateliers permettant de limiter le risque de décrochage scolaire et augmenter les chances de réussite des élèves de 4<sup>ème</sup> jusqu'à la terminale.

Les ateliers se sont déroulés durant les petites vacances scolaires, les deux dernières semaines du mois d'août, durant le temps scolaire les lundis de 18h à 20h et les mercredis de 14h à 20h. Les ateliers se sont déroulés à l'Agora, un lieu central permettant de réunir les jeunes des différents quartiers de la ville.

Pour cette année, 125 jeunes ont bénéficié de ce dispositif.

### **CITOYEN DANS MA VILLE**

Ce dispositif apporte aux jeunes Mantais des moyens méthodologiques et financiers dans le cadre de projets de départs autonomes. Il favorise l'engagement des jeunes dans la vie de leur commune, au sein d'associations ou directement auprès des services municipaux, lors d'évènements et d'actions sociales communes.

Cette action s'inscrit dans une démarche éducative et participative des jeunes visant à responsabiliser et à placer les jeunes en qualité d'acteurs de leur projet, c'est-à-dire de devenir des citoyens à part entière.

Cette année, 5 commissions ont été mises en place pour évaluer et financer 27 projets sur différentes thématiques (par plusieurs jeunes) :

- 1 solidarité
- 26 études
- 1 séjour loisirs

Cette année, 34 jeunes ont pu s'impliquer dans les domaines suivants pour leur action citoyenne

- 14 dans l'éducation
- 12 dans le sport
- 8 dans la culture

### **COÛT**

---

**Montant global des dépenses : 283 831 €**

## Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

### OBJECTIFS

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) permet le déploiement en toute sécurité et en toute confiance de l'intimité de la relation enfant-parent. Il offre un accueil dans une ambiance chaleureuse, un temps et un espace dans lequel les rencontres entre parents sont possibles.

Ce lieu est tout particulièrement intéressant pour les familles, mamans et papas qui recherchent des contacts, des ouvertures au-delà de leurs liens familiaux et de leurs réseaux sociaux habituels.

Il permet à l'enfant et au parent d'expérimenter une ouverture vers autrui dans un cadre sécurisant.

Il favorise la relation précoce des parents/enfants dans une perspective de prévention et d'accompagnement à la parentalité.

Il met en place des actions d'informations et de communication auprès des partenaires : Ecoles, PMI, Ludothèques, CMPI et « les mardis des petits ».

Cet espace se veut, avant tout :

- un lieu d'écoute et de rencontre où les parents ou futurs parents peuvent échanger,
- un espace de paroles,
- un espace d'intégration, d'inclusion sociale,
- un espace de socialisation : lieu où l'individu intériorise les valeurs, les normes, les manières de faire qui lui sont transmises par le groupe.

### PUBLIC

L'accueil est ouvert aux habitants de Mantes-la-Jolie et aux communes avoisinantes. Il est ouvert aux femmes enceintes, aux futurs papas, aux parents et aux enfants jusqu'à 4 ans.

### MOYENS DE LA COLLECTIVITE

Le LAEP « A petits pas ensemble » propose un accueil anonyme, libre et gratuit tous les jeudis, hors vacances scolaires entre 14h30 et 17h00 pour les familles avec des enfants de moins de 4 ans et les futurs parents. Les arrivées et les départs sont libres, il n'y a pas d'inscription préalable.

Le parent et/ou tuteur est présent pendant toute la durée de l'accueil, les enfants restent sous leur responsabilité. La capacité d'accueil des locaux est de 19 personnes.

Ce lieu est situé 37 boulevard Georges Clémenceau dans le quartier du Val-Fourré à Mantes-la-Jolie. L'accueil s'effectue toujours en présence de deux "accueillants", par roulement et par binômes différents.

Ces professionnels de la Petite Enfance ont bénéficié d'une formation spécifique d'accueillant au sein d'un LAEP.

Tout au long de l'année, des supervisions sont prévues et animées par un psychanalyste afin d'étayer la réflexion sur la posture : « être accueillant en LAEP ».

Les accueillants ne sont ni dans le conseil, ni dans une visée thérapeutique. Il s'agit d'être à

l'écoute des parents, de leurs problématiques, de verbaliser auprès de l'enfant et de faire du lien entre les personnes accueillies.

## BILAN 2023

Nombre de passages d'enfants : 350

Nombre d'enfants différents : 69

Nombre d'accueils : 36

La fréquentation au sein du LAEP est toujours très satisfaisante.

La capacité d'accueil maximale a été atteinte à plusieurs reprises.

Les familles viennent de différents quartiers de Mantes-la-Jolie ainsi que des villes et villages situés aux alentours ce qui favorise la mixité sociale et enrichi les échanges.

La communication entre les familles et les accueillants permet de poser les problématiques sur la parentalité. Les parents se sentent écoutés et compris dans leurs difficultés ou dans leurs choix tout en étant confortés dans leur rôle de parents.

Les enfants évoluent dans un lieu sécurisé en présence de leur(s) parent(s), concernés par les échanges et ils sont considérés en tant que personne à part entière.

Ce lieu permet de rompre l'isolement et de créer du lien.

L'équipe a connaissance que certaines familles se retrouvent sur d'autres lieux ressources de la Ville.

Des expressions de parents montrent l'intérêt du lieu, le plaisir et le besoin de le fréquenter :

- « Ah, ça va être long 3 semaines de fermeture ! ».
- « Je me sens très bien ici, écoutée, reconnue, je sens que j'ai ma place et j'ai du temps pour profiter car il n'y a pas de contrainte d'horaire ».
- « Je ne viens pas ici que pour ma fille, c'est surtout pour moi ! ».
- « C'est bien de connaître ce lieu ! ».

Plusieurs familles ont créé des liens en fréquentant le LAEP et se donnent rendez-vous sur d'autres lieux d'éveil adaptés aux jeunes enfants sur la ville.

En 2023 l'équipe du LAEP a évolué avec le départ d'une accueillante et l'arrivée de 2 nouvelles personnes.

L'équipe a bénéficié d'une formation de 3 jours sur la posture d'accueillant et l'accompagnement à la parentalité. Cette formation a également permis de fédérer la nouvelle équipe.

Les temps d'échanges, d'analyses, de supervision permettent une prise de recul nécessaire au bon accompagnement des familles sur le lieu.

## COÛT

**Montant global des dépenses : 24 101,86 €**

## Prévention et intégration dans les établissements d'accueil du jeune enfant

### OBJECTIFS

La présence d'établissement d'accueil Petite Enfance au sein d'un quartier ou d'une ville favorise la rencontre entre les familles. Ce lieu de vie crée un espace de convivialité et d'échange, de reconnaissance et de connaissance des personnes venant de différents milieux ou de diverses origines. Ce lieu met en avant plusieurs objectifs :

- être un facteur d'intégration important,
- favoriser la socialisation précoce des enfants,
- verbaliser l'absence et le retour du parent à l'enfant en le rassurant grâce à la présence du référent,
- personnaliser l'espace de l'enfant (casier, lit, porte-manteau...) et matérialiser la place qui lui est accordée,
- permettre à l'enfant de préparer son arrivée à la crèche,
- faciliter l'anticipation, pour l'enfant par des repères afin d'instaurer un sentiment de sécurité,
- offrir à l'enfant un accompagnement personnalisé qui fera figure d'attachement et garantir la sécurité affective de celui-ci,
- connaître l'enfant et identifier ses besoins par l'observation des professionnels,
- impliquer les parents et les accompagner dans les conditions d'exercice de leur parentalité,
- avoir un processus d'accueil dont le but est de rendre le lieu familier pour les nouvelles familles,
- favoriser les échanges entre les parents sur ce qu'ils vivent dans la crèche de leur enfant,
- créer une relation de confiance à l'aide d'un accueil de qualité,
- établir un lien de proximité entre la famille et les professionnels,
- permettre aux parents d'avoir une vision globale des pratiques professionnelles en étant présent une semaine dans la structure,
- être un lieu de mixité sociale (les crèches de la Ville ne sont pas sectorisées),
- proposer un lieu déterminant pour l'avenir des enfants : la précarité a un effet négatif sur le développement cognitif et linguistique de l'enfant,
- permettre conjointement (famille et professionnels) à l'enfant de vivre au mieux la séparation qui peut être parfois plus difficile pour le parent que pour l'enfant.

Le rapport « TERRA NOVA » a démontré qu'il est possible de réduire les inégalités grâce à l'accueil en crèche.

### PUBLIC

Les habitants de la ville de Mantes-la-Jolie sur les places d'accueil régulier, occasionnel et d'urgence avec un enfant de 2 mois et demi jusqu'à l'entrée en école maternelle.

## MOYENS DE LA COLLECTIVITE

---

- 3 crèches collectives, 1 crèche familiale : 168 berceaux
- 1 Relais Petite Enfance : 48 assistants maternels libéraux
- 4 crèches collectives, 1 halte-jeux, en Délégation de Service Public : 166 berceaux
- Direction Petite Enfance de la Ville : 97 agents

## BILAN 2023

---

Toutes les crèches gérées par la Ville ou en Délégation de Service Public (DSP) répondent aux besoins spécifiques des familles les plus fragiles : recherche d'emploi, formation, temps partiel, situation de handicap et situations d'urgence. Celles-ci s'adaptent à la diversification des rythmes de travail.

602 enfants ont été accueillis dans les établissements d'accueil du jeune enfant gérés par la Ville et en DSP dont 297 familles bénéficient d'un tarif à moins d'1 €/heure d'accueil et 203 places d'accueil ont été réservées aux familles en formation ou insertion. 4 enfants en situation de handicap ont été accueillis.

L'accueil occasionnel concerne une majorité de femmes sans emploi ou en congé parental qui recherchent, à travers ce mode de garde, un lien social, un lieu de rencontre pour leur(s) enfant(s) et pour elles-mêmes.

Deux places sont également réservées pour des familles accompagnées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre du RSA à la crèche Pain d'Epices. Pour ces familles accompagnées par la CAF, une rencontre tripartite est mise en place entre la famille, le travailleur social qui suit la famille et la direction de la structure qui va accueillir l'enfant, au sein de l'établissement. Un contrat de 3 mois est établi.

Avant la fin du contrat, une nouvelle réunion tripartite est organisée pour faire un point sur leur situation professionnelle. A la suite de cet échange, le contrat est renouvelé pour 3 mois si la famille a besoin d'un temps supplémentaire pour se réinsérer. Si la famille a réussi à se réinsérer professionnellement à l'issue des 3 mois de contrat, il faudra alors lui proposer, dans la mesure du possible, une solution de garde pérenne. Sur l'année 2023, 13 familles dont 5 suivies par la CAF ont pu bénéficier de cet accompagnement.

Les 4 crèches de la Ville ont été labellisées AVIP (A Vocation Insertion Professionnelle), au total 47 places sont réservées pour des familles en cours d'insertion professionnelle.

Pour les 125 enfants accueillis sur les structures, dont un des deux parents ou les deux parents étaient en insertion, les familles ont pu bénéficier d'un premier contrat d'accueil de 3 mois avec le nombre de jours et les horaires souhaités afin d'être disponibles au maximum dans leurs recherches d'emploi ou de formation. Avant la fin des 3 mois d'accueil, un rendez-vous avec la famille et la direction a eu lieu pour faire un point. Si la famille a réussi à s'insérer professionnellement, le contrat de l'enfant est alors reconduit jusqu'au 31 juillet suivant. Si la famille n'a pas pu se réinsérer, alors il sera proposé une diminution du nombre de jour d'accueil sur 3 mois pour permettre à une autre famille de pouvoir bénéficier d'un mode de garde.

## COÛT

---

**Montant global des dépenses : 1 914 722,5 €**

## Accueil des familles dans les ludothèques

### OBJECTIFS

Les ludothèques ont été créées pour rompre l'isolement et favoriser le lien entre les familles, afin de permettre une mixité sociale et accompagner les parents dans l'éveil de leurs enfants avant l'entrée à l'école.

L'équipe pose ses interventions autour de valeurs : convivialité, partage et échange. Elle est présente pour orienter, conseiller et mettre en jeu, les enfants et les adultes présents. Elle veille au bon déroulement de l'accueil, de l'écoute attentive, bienveillante dans le soutien à la parentalité.

Pour l'année 2023, l'équipe des ludothèques avait différents objectifs à réaliser :

- Favoriser la socialisation et le développement des enfants.
- Rompre l'isolement des familles et faciliter le lien social.
- Accompagner les parents (soutien à la parentalité).
- Découvrir le plaisir de jouer.
- Travailler en transversalité avec différents professionnels.
- Favoriser les échanges et rencontres des familles et des enfants par l'intermédiaire du jeu.
- Favoriser l'intégration à la vie locale pour des familles nouvellement arrivées sur la Ville.
- Combattre les inégalités sociales en matière d'accessibilité au jeu.
- Offrir aux enfants toutes les possibilités d'épanouissement de leurs activités ludiques.
- Permettre aux parents de voir leur enfant différemment.
- Animer des ateliers parents/enfants.

### PUBLIC

- Les familles avec des enfants de moins de 6 ans ainsi que leurs aînés, dépendant de la commune ou extras muros,
- Les ACM,
- Les écoles maternelles,
- La Réussite Educative,
- Les structures d'accueil Petite Enfance,
- La Pouponnière,
- Les assistants maternels du secteur libéral,
- Les micro-crèches et les classes passerelles.

### MOYENS DE LA COLLECTIVITE

La ludothèque est une structure de la Direction Petite Enfance. Il en existe deux sur la Ville :

- Une située dans le centre médico-social Chopin au cœur d'un quartier regroupant 4 Réseaux d'Education Prioritaires à proximité d'écoles maternelles, de 2 centres de

loisirs maternels et d'un multi-accueil Petite Enfance sur le quartier du Val-Fourré à Mantes-la-Jolie.

- La deuxième est située à l'espace Petite Enfance Paul-Bert qui réunit les ateliers du Relais Petite Enfance et la ludothèque, dans le quartier de « Gassicourt » à Mantes-la-Jolie.

La ludothèque est un lieu de rencontre autour du jeu. Espace de liberté, elle défend des valeurs telles que la convivialité, le partage et l'échange.

Elle est centrée essentiellement sur le jeu libre. Ce dernier n'a d'autre finalité que son déroulement en lui-même et le plaisir qu'il apporte.

La ludothèque participe à l'éveil de l'enfant sur le plan affectif, social et culturel. Elle favorise également le lien entre les familles et les relations parents/enfants.

Le personnel de la ludothèque est présent pour orienter, conseiller et mettre en jeu les enfants et les adultes présents. Il veille au bon déroulement de l'accueil.

L'équipe des ludothèques participe aux actions de prévention, d'aide à la parentalité et de soutien aux familles.

## BILAN 2023

### **Bilan quantitatif :**

Nombre d'heures d'ouverture : 2 920 heures : soit 1 801 heures (ludothèque Chopin), 1 119 heures (Ludothèque Paul Bert)

Nombre de familles accueillies : 726 familles adhérentes

Nombre d'enfants accueillis : 1 459 enfants

Nombre de passages : 6 229 enfants

Nombre de passages : 3 673 familles

Nombre d'accueil de bénéficiaires sur les 2 ludothèques : 14 666

De plus en plus de familles viennent toutes les semaines dans les ludothèques. Cette activité fait partie de leur planning. Le nombre de familles adhérentes a diminué mais elles sont venues plus souvent. Il y a eu une augmentation significative du passage d'enfant et d'accueil de bénéficiaires sur les 2 ludothèques.

### **Bilan qualitatif :**

Les différents objectifs ont été atteints par l'équipe des ludothèques.

L'équipe des ludothèques a participé aux actions des partenaires : animations portes ouvertes du CVS Gassicourt, fête de quartier de « Mantes en Fête, animation jeu avec la médiathèque Duhamel au square Brieußel, forum des associations, semaine Bleue. Ces animations ont permis de se rendre compte qu'il y a un réel besoin de jouer pour les enfants ainsi que pour les plus grands.

Pour faire suite à ces actions, il devient indispensable de revoir l'organisation des ludothèques et d'ouvrir une ludothèque dépendant du service culturel et accessible à tous les âges.

L'équipe des ludothèques a un rôle important dans l'accompagnement à la parentalité. Elle est au quotidien à l'écoute des familles. La ludothèque est un lieu ressource pour ces dernières.

L'équipe des ludothèques a un rôle de prévention, de sensibilisation et de relais. Elle peut être amenée à orienter les familles vers les partenaires sociaux ou médicaux.

Cette année, l'équipe des ludothèques anime des ateliers parents/enfants à raison d'un par mois afin de diversifier l'offre d'activité et de permettre aux familles de partager un moment privilégié.

Des ateliers parents/enfants : relaxation, éveil musical, émotion, créativité ont été animés par des intervenants extérieurs et l'équipe.

La responsable des ludothèques participe au comité de parentalité organisé au sein de la Ville.

Les ludothèques s'ouvrent sur l'extérieur et développent leur communication.

## COÛT

**Montant global des dépenses : 262 486,46 €**

## Classes passerelles

### OBJECTIFS

Ce dispositif est né en 2001 d'un diagnostic partagé avec le Conseil Départemental et l'Éducation Nationale avec pour principaux objectifs :

- faciliter l'intégration des familles et des enfants,
- favoriser l'éveil de l'enfant, la stimulation et le développement du langage,
- favoriser l'adaptation à la vie en collectivité de l'enfant,
- permettre aux parents de mieux vivre la séparation avec leur enfant,
- rompre l'isolement de certaines familles.

Telle que mise en place, la classe passerelle permet d'offrir à l'enfant pendant une année, une transition entre l'environnement familial et un lieu de socialisation vers une scolarisation progressive. Ce dispositif au sein de la Ville de Mantes-la-Jolie permet de répondre à de nombreux objectifs :

- contribuer à la socialisation précoce de l'enfant et à son entrée progressive à l'école,
- lutter contre les inégalités scolaires et prévenir l'échec scolaire,
- rassurer les enfants par la présence de leurs parents dans la classe pendant l'adaptation et tout au long de l'année.
- valoriser la future scolarisation de l'enfant
- favoriser le départ progressif du parent
- favoriser le bien-être de l'enfant en l'accompagnant dans la découverte du jeu
- permettre l'implication des parents, premiers éducateurs des enfants
- améliorer la communication parent/école,
- permettre aux parents d'accompagner leur enfant vers l'entrée à l'école en partageant ensemble des moments dans la classe et lors des accompagnements (ateliers, ludothèque, bibliothèque),
- faire connaître les lieux ressources d'éveil pour les enfants comme la bibliothèque et la ludothèque,
- permettre à l'enfant de s'habituer à vivre dans un groupe d'enfants et d'adultes,
- valoriser la fonction parentale et rechercher la participation active des parents,
- accompagner la fonction parentale,
- créer du lien entre l'école, les familles et les structures du quartier,
- entendre, comprendre et communiquer en langue française.

### PUBLIC

Les 5 Classes Passerelles sont destinées aux enfants de deux ans dont les familles résident sur le secteur du Val-Fourré à Mantes-la-Jolie. Ces familles sont souvent primo-arrivantes ou isolées avec un enfant n'ayant jamais été en collectivité. Une commission pluridisciplinaire statue sur l'entrée des enfants.

Les parents sont des partenaires à part entière. L'un des parents doit être disponible pour accompagner l'enfant dans les activités d'éveil organisées dans la classe, à la ludothèque, à la bibliothèque...etc.

## MOYENS DE LACOLLECTIVITE

La loi d'orientation sur l'Education du 10 juillet 1989 a impulsé la création de dispositifs passerelles à partir du constat national selon lequel les enfants de moins de 3 ans dans leur grande majorité sont pris en charge dans le cadre de modes de garde individuels.

Or, au moment de l'entrée à l'école maternelle, l'immersion dans un cadre de socialisation élargie, doublée d'une rupture parfois hâtive et non anticipée avec le milieu familial peut constituer un facteur de fragilisation et aboutir à des effets contraires à ceux recherchés : le développement et l'épanouissement de l'enfant.

Afin de faciliter cette transition, des expériences ont été développées autour de classes passerelles destinées aux enfants de 2 à 3 ans, encadrées par le décret du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Elles visent à permettre une socialisation et un départ progressif du parent, adaptable au cas par cas en fonction de chacun.

Elles ont pour mission d'accompagner les parents dans une démarche active afin de valoriser et de soutenir la fonction parentale ainsi que d'améliorer la communication parents/école.

Ce dispositif, mis en place essentiellement dans les territoires en REP et REP +, constitue un élément important de la lutte contre les inégalités dans la mesure où il concourt à la prévention primaire des inégalités scolaires. Il existe en 2022, 5 Classes Passerelles sur Mantes-la-Jolie dans les écoles maternelles les Anémones, Henri Matisse, les Violettes, les Glycines et les Gentianes. Chacune accueille 15 enfants uniquement les matins avec une équipe constituée par un enseignant, une éducatrice de jeunes enfants et une ATSEM (8h20/11h30).

C'est un partenariat financé par la Ville, la CAF et l'Education Nationale. Le Conseil départemental des Yvelines est un partenaire dans l'orientation des familles.

Cette convention définit le fonctionnement et le financement des classes. La Ville assure les frais de fonctionnement, la rémunération du personnel hors Education Nationale et la mise à disposition des locaux.

## BILAN 2023

### Effectif de Janvier à Juillet 2023

Violettes : 15 enfants

Matisse : 15 enfants

Anémones : 14 enfants

Gentianes : 15 enfants jusqu'en mars puis 14 jusque juillet

Glycines : 14 enfants

Total des enfants accueillis : 73 enfants

### Implication des parents :

**Gentianes** : Cette année l'accueil de nombreuses familles en situation de grande précarité, parfois confrontées à des défis liés au handicap de leur enfant, a été notable. Cela a suscité des questionnements et des réflexions sur le rôle des professionnels, en particulier celui de l'éducatrice de jeunes enfants qui devient une personne ressource pour ces familles. La

question de « comment maintenir le cadre du dispositif passerelle dans des situations touchant à l'humanité » se pose.

Nous avons également fait le constat que peu de mamans communiquent autrement que par injonctions à leur enfant. Aucune, durant les moments où elles sont présentes en classe, ne joue avec eux.

**Violettes** : Les parents s'investissent dans la classe et lors des sorties. Un papa a fait la familiarisation de son enfant dans la classe et a été très présent toute l'année. Il s'est bien intégré dans le groupe de parents (composé en grande majorité de mamans). Les parents prennent plaisir à partager du temps avec leur enfant dans la classe. Ils échangent beaucoup entre eux et avec les professionnelles. Le climat de la classe est chaleureux et accueillant. Deux enfants ne parlaient pas en Passerelle, mais ils parlent à leur maîtresse de petite section.

**Matisse** : Les parents ont été impliqués et présents. Douze mamans sur quinze étaient peu à l'aise avec le français écrit et oral : « Ce n'est pas facile quand on ne parle pas la langue. Avant j'avais peur de sortir de chez moi sans savoir parler français. Ce n'est pas facile les cours de français avec les enfants, on ne peut pas les emmener. » Malgré cela, toutes les mamans sentaient leur enfant prêt pour la rentrée en petite section : « Ce sera plus facile de s'intégrer pour lui, après la Passerelle. Il a l'habitude de venir en classe et il veut venir ».

**Anémones** : L'année est marquée par une stabilité au niveau de l'équipe. De nombreuses familles du 115 ont été accueillies. De ce fait, il y a eu des interruptions d'accueil pour des départs dans d'autres structures d'hébergement. Une famille a fait l'objet d'une mesure éducative, le juge a imposé à la famille de prendre la place qui lui avait été attribuée en Classe Passerelle. Cet accueil a été bénéfique pour la famille avec laquelle l'équipe a pu créer un vrai lien de confiance et être une ressource. L'équipe a également accueilli un enfant avec un diagnostic de handicap. Un autre a fait l'objet d'une orientation pendant l'année de Classe Passerelle. Dans la majorité des cas, les parents se sont emparés du dispositif et des actions proposées par l'équipe dans l'école et en dehors.

**Glycines** : Une nouvelle enseignante est arrivée sur le dispositif. Deux familles ont été orientées vers la PMI (Centre de protection maternelle et infantile). Pour l'une d'entre elles, cela a abouti à l'établissement d'un dossier MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Un bon investissement du dispositif est à noter de la part des parents. Il réside une bonne émulation dans le groupe de parents.

Lors des temps d'échanges et des bilans avec les parents, ils se disent être satisfaits de la classe passerelle et remarquent une évolution et des progrès chez leur enfant.

Concernant les ateliers parents-enfants, une psychomotricienne est intervenue 2 fois dans les classes. Elle a proposé un atelier autour de la relaxation, de la détente et de la conscience corporelle en lien avec son parent.

Les deux séances ont été appréciées par les familles et les professionnels. La psychomotricienne s'est montrée attentive aux besoins et aux réactions des enfants, en étant rassurante auprès des parents. Elle a proposé des ateliers adaptés et facilement reproductibles à la maison ou en classe. Nous avons observé un changement de posture chez les parents lors des ateliers. Lors de la 1ère séance, certains parents et enfants n'étaient pas

forcément très à l'aise avec le toucher, le corps à corps. Les familles étaient plus réceptives lors de la 2ème séance.

Les équipes ont pu échanger avec la psychomotricienne et profiter de son expertise pour avoir d'autres pistes d'action pour accompagner les familles. Elle a pu également être une personne ressource pour les parents.

Ces ateliers parents enfants ont donc permis de :

- Proposer à l'enfant et à son parent un temps privilégié pour vivre leur lien à travers, un temps de relaxation, de détente et de conscience corporelle,
- Favoriser l'écoute, l'attention et la relation à l'autre,
- Laisser place au bien-être, au plaisir,
- Encourager la confiance en soi et l'estime de soi,
- Permettre au parent de trouver sa place dans un groupe en favorisant un environnement serein,
- Proposer une activité facilement reproductible au domicile,
- Repérer des fragilités développementales.

### **Rentrée septembre 2023**

- Effectifs (septembre à décembre 2023)
- Les Gentianes : 10 enfants
- Les Glycines : 11 enfants
- Les Anémones : 13 enfants
- Les Violettes : 12 enfants
- Henri-Matisse : 12 enfants

Total des enfants accueillis en décembre 2023 : 58 enfants

Il y a une bonne implication des familles depuis la rentrée de septembre.

### **COÛT**

**Montant global des dépenses : 234 276,32 €**

## Éducation par le biais du sport

### OBJECTIFS

---

Depuis plusieurs années et en cohérence avec les orientations de sa politique publique et à travers ses multiples programmes éducatifs et sportifs, la Ville de Mantes-la-Jolie encourage le sport comme un levier d'éducation qui peut aider et guider la jeunesse vers la réussite.

C'est ainsi que 5 orientations sont mises en place : « L'École Rouge & Bleu », « J'apprends à nager », « Savoir Rouler à Vélo », « Hand'elles », « Animations sportives dans les ACM/ CVS ».

L'École « Rouge & Bleu », créée par la Fondation Paris Saint-Germain, décline un programme innovant « après l'école », qui combine activités sportives, éducatives et culturelles pour aider les enfants à bien grandir avant l'entrée au collège.

Elle utilise le sport comme levier d'apprentissage des fondamentaux : lire, écrire et savoir compter ; et de sujets riches d'enseignements complémentaires tels que l'environnement, la culture, la nutrition et le handicap.

L'école, implantée depuis le mois d'avril 2017 au cœur du quartier prioritaire du quartier du Val Fourré, accueille pendant le temps périscolaire, des élèves de 7 à 11 ans, issus des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 du Val Fourré (6 écoles concernées en 2023).

Pendant une année scolaire, chaque enfant, accueilli 2 fois par semaine après la classe, acquiert des notions de savoir-être et vivre ensemble et des valeurs de respect et d'esprit d'équipe en alternant des programmes pédagogiques, intégrant également le digital grâce à l'équipement numérique de l'école Rouge & Bleu, et des programmes sportifs.

En dehors du temps périscolaire, la Ville prolonge et étend son action à d'autres enfants du territoire durant le temps extrascolaire le mercredi après-midi, toute l'année scolaire.

Ainsi ce dispositif répond aux objectifs de réussite éducative des jeunes du quartier du Val Fourré et également des autres quartiers, en prévenant le décrochage scolaire.

L'action « J'apprends à nager » est une réponse à l'appel à projet de l'Agence Nationale du Sport (Ministère des sports).

Elle s'oriente autour des objectifs suivants :

- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive,
- Réduire le déficit du savoir-nager enregistré sur le territoire,
- Dispenser un savoir-nager sécuritaire et limiter les risques de noyade,
- Favoriser l'accès à toutes les pratiques aquatiques et nautiques en toute sécurité,
- Découvrir les plaisirs de l'eau et de la natation.

Les enfants ont appris à évoluer dans un nouveau milieu, avec des tests d'aisance aquatique entre le début et la fin de stage.

Nous pouvons donc observer la progression en majorité des enfants et mettre en avant une certaine assiduité de 62 enfants sur les 72 participants.

Cette action, est réalisée sous forme de stage. Durant chaque stage, 24 enfants (âgés de 12 ans), préalablement inscrits dans les ACM de la Ville, sont pris en charge vers une des

piscines du territoire (Aquasport et/ou Aqualude) pour une séance de 45 minutes en demi groupe pendant que l'autre groupe est pris en charge sur des activités ludiques. La piscine est alors exclusivement réservée à la séance. Cette action est proposée pendant les vacances scolaires durant 10 séances.

Le « **Savoir Rouler à Vélo** » permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège.

L'opération « Savoir Rouler à Vélo » permet de porter cette mesure qui vise la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie.

L'acquisition du Savoir Rouler est aujourd'hui un véritable enjeu de société. L'objectif du plan « Savoir Rouler à vélo », opération citoyenne par excellence est de permettre aux enfants d'acquérir les compétences nécessaires pour évoluer sur la voie publique en toute sécurité.

Pour rendre autonome les enfants, plusieurs étapes sont nécessaires dans leur apprentissage de ce mode de déplacement doux :

- Devenir autonome à vélo,
- Pratiquer quotidiennement une activité physique,
- Se déplacer de manière écologique et économique.

Les objectifs en terme de « savoirs » :

- **Savoir pédaler** : maîtriser les fondamentaux du vélo. Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner.
- **Savoir Circuler** : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé. Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction, et découvrir les panneaux du code de la route.
- **Savoir Réparer** : entretien et petites réparations. Il s'agit de savoir réparer une roue crevée, de régler une roue voilée, de contrôler les vitesses et les freins.
- **Savoir Rouler à Vélo** : circuler en situation réelle. Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'appropriier les différents espaces de pratique. Il s'agit également de réduire les inégalités à la pratique sportive, le déficit d'apprentissage de la pratique cycliste sur notre territoire, dispenser un apprentissage sécuritaire et écarter les risques d'accidents et découvrir les plaisirs de ce mode de déplacement doux et écologique.

Dans ce cadre les stages qui sont mis en place concernent les enfants de 6 à 10 ans et sont gratuits.

Il s'agit de stages de 12 heures sur les vacances scolaires s'inscrivant dans un cadre d'éducation à la citoyenneté pour des enfants en Quartier Politique de la Ville.

Durant les vacances scolaires, 6 séances de 2h par semaine sont mises en place pour un groupe de 12 enfants provenant des Accueils Collectifs de Mineurs de la Ville. Ils s'inscriront alors dans une démarche éducative par le sport pour leur permettre d'acquérir des savoirs indispensables à la sécurité de tous. Soit plus de 140 enfants concernés par cette activité pour 2023.

**Hand'elles :**

EDUC'HAND est une association de loi 1901, créée en 2011. La Ville, l'ASM et sa section Handball et l'association Educ'Hand souhaitent collaborer pour la mise en place d'une action « Hand'elles » qui s'articule autour d'un enjeu prioritaire : la réduction des inégalités par

l'accès du plus grand nombre au soutien scolaire et à la pratique sportive. À cet égard, le handball doit être utilisé comme un moyen d'éducation

L'association a pour objet :

- Utiliser l'activité handball et les valeurs qu'elle porte comme outil de cohésion sociale, notamment par l'organisation ainsi que la promotion d'opérations d'insertion sociale et d'ouverture culturelle auprès de publics en difficultés d'accès aux pratiques de loisirs.
- Organiser et promouvoir l'initiation et le développement de la pratique du handball pour les jeunes filles sur des équipements sportifs dédiés.
- Créer une dynamique territoriale en s'appuyant sur le tissu associatif local et de coordonner l'action de toutes les composantes d'un quartier (populations, structures existantes, ...) autour d'un projet sportif de pratique féminine.

Au-delà de l'activité sportive (handball), le projet s'inscrit dans une mission sociale et citoyenne de proximité en lien direct avec la politique de la ville visant à l'égalité des territoires et des chances pour chaque citoyen.

Le lieu de la pratique sportive est avant tout un terrain de transmission de valeurs, savoir-être et savoir-faire, qui participent à l'éducation des jeunes filles. Ce projet se veut fédérateur autour d'objectifs de réussite communs, au-delà de toutes barrières sociales.

20 jeunes filles, issues de l'ensemble des établissements scolaires de la Ville, dans une démarche volontaire, sont initiées à la pratique du handball par un éducateur à partir de l'âge de 9 ans jusqu'à 12 ans (soit de la classe de CM1 jusqu'à la classe de 5ème.

Elles sont accueillies, en période scolaire, les samedis de 10h00 à 10h50 dans la salle de réception Alain Demoulinger, au stade municipal Jean-Paul David, pour un soutien scolaire puis de 10h50 à 12h00 au gymnase voisin Albert Camus, pour la pratique du handball.

#### **Animations sportives :**

Depuis septembre 2023, par le biais de 4 éducateurs sportifs, des ateliers sont mis en place au sein des structures de la Ville, que ce soit dans les CVS mais également les ACM. Le planning a été établi en fonction des besoins pour répondre au mieux aux sollicitations des habitants. Ce projet est en développement dans le cadre de l'ouverture du Centre Sportif Haby Niaré et montre les nouvelles dynamiques de la politique sportive.

## PUBLIC

Public de 6 à 12 ans, en fonction de l'activité.

## MOYENS DE LA COLLECTIVITE

#### **L'École Rouge & Bleu :**

- Concours et expertise,
- Mise à disposition d'un bâtiment de 156 m<sup>2</sup> à temps plein ainsi qu'un city stade de 288m<sup>2</sup>,
- Un terrain synthétique couvert de 800m<sup>2</sup> et un terrain en herbe de 3 200m<sup>2</sup> à temps partiel et suivant une planification,
- L'entretien courant des extérieurs est pris en charge par la Ville.

**J'apprends à Nager :**

- Concours et expertise (mise en place de plusieurs réunions de coordination),
- Communication du dispositif,
- Mise à disposition d'un moyen de transport (bus) de l'ACM de départ à la piscine concernée,
- Encadrement nécessaire et règlementaire au transport,
- Location des lignes d'eau, bassin ludique et des MSN nécessaires à l'enseignement.

**Savoir Rouler à Vélo :**

- Concours et expertise (mise en place de plusieurs réunions de coordination),
- Préparation d'un projet pédagogique,
- Communication du dispositif,
- Recherche d'un partenaire pour la mise en place de l'action,
- Suivi de l'action et du partenaire retenu.

**Hand'ELLES :**

- Mise à disposition de créneaux dans les équipements sportifs de la Ville (salle Demoulinger au stade Jean Paul David et le gymnase Camus),
- Suivi de l'action et du partenaire retenu.

**Animations sportives :**

Au sein des structures avec du matériel pédagogique apporté par les éducateurs sportifs lors des séances d'entraînements.

**BILAN 2023**

---

**L'École Rouge & Bleu :**

- 64 enfants pris en charge sur le temps scolaire, concernant 7 écoles du QPV.

3 sorties réalisées :

- Rencontre du PSG section Handball,
- Rencontres de sportifs,
- Sortie au musée

**J'apprends à Nager :**

- 72 enfants ont profité d'un stage,

Un test d'aisance aquatique entre le début et la fin de stage nous avons eu :

- 6 aquaphobes au départ pour atteindre 1 seul aquaphobe à la fin du stage.
- 22 n'ayant aucune motricité pour atteindre 10.
- 16 avec des aptitudes avec ceinture pour atteindre 22.
- 22 ayant des acquis avec ceinture pour atteindre 30.
- 5 ayant des aptitudes sans ceinture pour atteindre 9.

**Savoir Rouler à Vélo :**

À l'issue des stages, 2 enfants n'ont pas acquis l'équilibre mais des compétences liées à la compréhension du code de la route malgré tout.

- 25 ont acquis le savoir pédaler,
- 22 le savoir rouler.

Un seul enfant n'a pas été assez assidu pour réaliser le test de fin et il est donc à noter que 45 des 47 participants ont franchi au moins 1 palier d'apprentissage.

**Hand'ELLES :**

À l'issue de cette session qui s'est déroulée, on compte :

- 17 jeunes pris en charge et assidus.

**Animations sportives :**

Toutes les structures ont pu bénéficier d'au moins un créneau d'initiation à une pratique et ainsi apporter un nouveau dynamisme.

COÛT

**Montant global des dépenses : 176 906,77€**

## Accompagnement des sports de haut niveau, bénévoles et champions titrés

La réussite sportive est indissociable de la réussite socioprofessionnelle. La Ville de Mantes-la-Jolie, depuis plusieurs années, soutient les athlètes mantais.

Ce soutien se matérialise par une aide financière attribuée à chaque sportif de haut niveau. Le montant de cette aide est décidé dans le cadre d'un budget voté par le conseil municipal chaque année.

Elle permet d'accompagner les sportifs dans leur parcours vers l'excellence sportive tout en préparant leur carrière professionnelle.

### OBJECTIFS

Mettre à l'honneur et valoriser les sportifs méritants dans leurs formations, succès et reconnaissance des sportifs mantais.

### PUBLIC

Tous publics, aucune différenciation du niveau social pour une meilleure cohésion.

### MOYENS DE LA COLLECTIVITE

Enveloppes budgétaires pour financement direct, personnels mis à disposition pour les diverses réunions.

Chaque saison, le Ministère de la Jeunesse et des Sports établit une liste de sportifs, espoirs et partenaires d'entraînement de haut niveau. Un jury se réunit pour proposer un montant d'attribution d'une bourse en fonction des résultats et performances des sportifs.

### BILAN 2023

Concernant les sportifs de haut niveau, en 2023 douze récipiendaires, équivalence en termes de résultats et palmarès des champions.

### COÛT

**Montant global des dépenses : 21 600,06 €**

## ACTIONS EN FAVEUR DU LIEN SOCIAL



## Visites et ateliers de découverte du patrimoine

### OBJECTIFS

- Faire connaître le patrimoine local au plus grand nombre,
- Favoriser l'appropriation de l'histoire locale par l'ensemble des habitants,
- Favoriser la construction de repères dans la ville et les mobilités,
- Développer l'attractivité de la ville auprès des visiteurs non mantais (touristes),
- Favoriser les rencontres et la mixité sociale et géographique lors des visites, ateliers et événements.

### PUBLIC

Les activités proposées (ateliers, concerts, spectacles, visites guidées, conférences), notamment lors de journées nationales telles les journées du patrimoine, la nuit des cathédrales, les journées nationales de l'architecture, permettent de toucher un large public, des tous petits (3 ans) au public senior. Les partenariats avec les autres services municipaux du champ social, les associations locales du médico-social, de loisirs permettent de proposer et diffuser l'offre culturelle à un public varié.

### MOYENS DE LA COLLECTIVITE

Budget fonctionnement : fournitures, prestations de service, guides...

Masse salariale : coordination, conception de l'offre, développement de partenariats, administratif, gestion des réservations.

### BILAN 2023

#### **Activités pour le public individuel :**

Les actions du service ont bénéficié à un total de 2 758 personnes. Ceci comprend en particulier :

- Les visites guidées, ateliers, conférences, expériences ludiques et spectacles proposés dans la programmation annuelle du service (314 personnes).
- La participation à des événements culturels européens, nationaux ou régionaux (Journée des Métiers d'Art, Jardins Ouverts en Ile-de-France, Journées Européennes de l'Archéologie, Journées Européennes du Patrimoine) a rassemblé 1 959 personnes ; l'événement majeur habituel de la saison, les Journées Européennes du Patrimoine (sur le thème du patrimoine vivant en 2023), représente à lui seul 1 788 personnes au sein de ce décompte.
- Enfin la présence du service sur certains événements municipaux (Village éco-olympique, Foire aux oignons) a permis d'aller à la rencontre de 303 personnes.

#### **Activités pour les groupes :**

668 personnes ont bénéficié d'actions de ce type, parmi lesquelles :

- 181 personnes dans des actions à destination de publics du champ social.
- 27 personnes dans des actions avec des structures d'accueil de public handicapé.
- 320 personnes dans des actions à destination des personnes âgées.
- 36 professionnels (enseignants, presse).
- 104 personnes dans le cadre de visites de groupes (opérateurs touristiques...).

**Public scolaire :**

2 463 personnes ont bénéficié de prestations à destination du public scolaire, dont :

- 327 personnes dans le cadre d'un projet PACTE avec les lycées Saint-Exupéry (Mantes-la-Jolie) et Condorcet (Limay) intitulé « Mémoire et Résistance ». L'événementiel concluant cette action a pour sa part rassemblé 182 personnes. Projet pédagogique transversal et pluridisciplinaire, « Mémoire et Résistance » a pour but de valoriser le patrimoine de Mantes-la-Jolie et de ses environs au travers des traces laissées par la Seconde guerre mondiale ;
- 175 personnes ont participé aux circuits proposés aux scolaires à la découverte des fouilles réalisées par l'INRAP ;
- 1425 personnes ont bénéficié du projet Frag'Mantes (commun aux activités Patrimoine et Musée) au travers de l'inscription de cette offre dans le dispositif Cités Educatives (5 classes de CM1 au titre de l'année scolaire 2022-2023 et 4 classes de CM1 au titre de l'année scolaire 2023-2024),
- 50 personnes dans le cadre d'actions EAC hors Cités Educatives,
- 141 personnes ayant pris part à l'action « chasse au trésor »,
- 335 personnes pour les autres prestations scolaires (visites et ateliers) réalisées au cours de l'année.

Le dispositif « Les Enfants du Patrimoine », habituellement programmé la veille des Journées Européenne du Patrimoine et en déclinant le thème à destination des scolaires, a été provisoirement arrêté en raison d'un manque temporaire de personnel.

---

**COÛT**

---

**Montant global des dépenses : 891.182,85 € (mutualisés avec visite, atelier et découverte du musée de l'Hôtel Dieu)**

## Visites, ateliers et offre de découverte du Musée de l'Hôtel-Dieu

### OBJECTIFS

- Faire connaître les collections du Musée de l'Hôtel-Dieu au plus grand nombre
- Favoriser l'appropriation de l'histoire de l'art local par les habitants
- Valoriser le cadre de vie des habitants : le musée de l'Hôtel-Dieu, inscrit dans un secteur patrimonial d'intérêt, est le seul musée de beaux-arts de GPS&O
- Développer l'attractivité de la ville auprès des visiteurs non mantais (touristes)
- Favoriser les rencontres et la mixité sociale et géographique lors des visites
- Contribuer aux missions pédagogiques et sociales en favorisant l'accès à tous types de public.

### PUBLIC

Les activités proposées (ateliers, concerts, spectacles, visites guidées, conférences), notamment lors de journées nationales telles les journées du patrimoine, la nuit des musées, permettent de toucher un large public, des tous petits (18 mois) au public senior. Les partenariats avec les autres services municipaux du champ social, les associations locales du médico-social, de loisirs, permettent de proposer et diffuser l'offre culturelle à un public varié.

### MOYENS DE LA COLLECTIVITE

- Budget de fonctionnement : prestations de service guide, fournitures, alimentation ...
- Masse salariale : conception, coordination, développement de partenariats, administratif, gestion des réservations.

### BILAN 2023

#### **Programmation culturelle annuelle :**

- « **Georges Tardif, architecte du paysage** »

Exposition présentée du 15 octobre 2022 au 30 avril 2023, reportée 2 fois à cause du covid-19 et de la programmation de l'exposition des Arts de l'Islam (1 634 visiteurs sur l'exercice 2023 : 1 019 individuels et 615 personnes en groupes).

- « **Raymond Marabout, un architecte Art déco à Mantes-la-Jolie** »

Exposition du 7 juin au 13 novembre 2023 (1239 visiteurs).

- « **Objectif Mantes** ». **Photographies de 1888 à 1945 par Atget, Bertin, Zola...**

Exposition du 13 décembre 2023 au 18 mars 2024.

- « **Maximilien Luce, voyage dans les collections de l'INHA** »

Exposition présentée du 12 avril au 3 juillet 2023 dans le cabinet d'arts graphiques.

#### **Public individuel :**

Les actions du Musée ont accueilli 4 581 visiteurs, dont 3 656 entrées conventionnelles (visite libre).

Sur ce total, 714 personnes (dont 75% de nouveaux visiteurs) ont bénéficié des trois « nocturnes » proposées en décembre 2023 (cycle poursuivi jusqu'en février 2024), proposant des prestations musicales ou chorégraphiques ainsi que des visites à la lampe-torche.

Les actions plus spécifiques comportent notamment :

- Les visites guidées (32 personnes),
- Les ateliers (67 personnes),
- Les conférences (8 personnes),
- Les vernissages (149 personnes),
- Un spectacle accueilli en décentralisation (47 personnes).
- 42 personnes ont été accueillies en partenariat avec une formation universitaire en histoire de l'art.

L'établissement a participé aux événements nationaux et européens suivants :

- Nuit des Musées, avec une expérience immersive, intimiste et multi-sensorielle autour d'une œuvre (17 personnes),
- Journées Européennes du Patrimoine sur le thème du patrimoine immatériel (172 personnes), proposant des visites guidées des déclinaisons des ateliers proposés dans l'offre EAC.

#### **Public scolaire :**

Les actions en direction du public scolaire ont bénéficié à 1 928 personnes, dont 443 dans le cadre de visites en groupes.

Le projet Frag'Mantes (commun aux activités Patrimoine et Musée) a bénéficié à 1 425 élèves au travers notamment l'inscription de cette offre dans le dispositif Cités Educatives (5 classes de CM1 au titre de l'année scolaire 2022-2023 et 4 classes de CM1 au titre de l'année scolaire 2023-2024).

L'offre d'EAC récurrente se compose des formules suivantes :

- A destination des maternelles, un cycle de trois séances d'ateliers et de visite (« Les P'tits Luce », « Un millier de couleurs » et « Chevalier Ned et les braillards »).
- A destination des écoles élémentaires, un cycle de trois séances sur le thème du paysage proposé au premier semestre, remplacé au second semestre par un cycle sur la vie moderne à Mantes au XIXe siècle.

Le nombre de séances réalisées dans ce dispositif s'établit comme suit sur l'exercice 2023 :

- 107 séances au titre de l'année scolaire 2022-2023 (1<sup>er</sup> semestre) ;
- 51 séances au titre de l'année scolaire 2023-2024 (second semestre).

Le dispositif « Les Enfants du Patrimoine », habituellement programmé la veille des Journées Européenne du Patrimoine et en déclinant le thème à destination des scolaires, a été provisoirement arrêté en raison d'un manque temporaire de personnel.

#### **Autres publics accueillis en groupes :**

- Crèches : 168 personnes dans le cadre de la visite « Mini Luce » proposée depuis 2022 au public de 18 mois à 3 ans,
- Bénéficiaires des structures d'accueil de personnes âgées : 288 personnes,
- Bénéficiaires de structures du champ social : 190 personnes,

- Bénéficiaires de structures à destination des personnes handicapées : 141 personnes,
- Professionnels (enseignants, presse) : 33 personnes,
- Autres groupes (dont opérateurs touristiques) : 297 personnes.

## COÛT

---

**Montant global des dépenses : 891.182,85 € (mutualisés avec visite, atelier et découverte du musée de l'Hôtel Dieu)**

## Ateliers artistiques intergénérationnels (Centre d'arts Abel-Lauray)

### OBJECTIFS

- Accueillir différents publics souvent éloignés de la création dans le cadre de l'Atelier des 5 matières,
- Développer une nouvelle forme de création fondée sur la collaboration entre les artistes et les habitants du territoire,
- Travailler les relations intergénérationnelles par l'usage en côte-à-côte des matières tactiles et visuelles ainsi que par le regard porté sur les créations,
- Valoriser la mixité sociale et culturelle.

### PUBLIC

- Des familles en inscriptions trimestrielles,
- Des personnes en situation de handicap inscrites en foyers et leurs accompagnateurs,
- Des familles inscrites dans des associations,
- Des familles inscrites dans les Centres de Vie Sociale de la Ville,
- Des enfants et leurs éducateurs inscrits dans le réseau des soutiens scolaires et dans le dispositif Réussite éducative,
- Des enfants et des professeurs des classes des écoles primaires du Val-Fourré (10 classes ont bénéficié de chacune 4 séances de deux heures),
- Des groupes inscrits dans les accueils collectifs de mineurs de la ville.

### MOYENS DE LA COLLECTIVITE

Locaux : 5 salles sur 2 niveaux de 160 m<sup>2</sup>

Personnel : 4 agents,

Budget de fonctionnement,

Mise à disposition ponctuelle d'un véhicule 7 places et d'un véhicule de 50 places avec chauffeur pour effectuer les allers/retours entre le Centre d'Arts et le Val Fourré.

### BILAN 2023

L'offre de services du Centre d'art présente deux composantes distinctes :

- L'Atelier pluridisciplinaire des matières et du regard : cet atelier en développement constant depuis 2006 est conçu pour accueillir la grande diversité des personnes habitant ou travaillant à Mantes-la-Jolie, et donner ainsi accès à la création visuelle et plastique. Il est également pensé pour favoriser la création collective et consiste en un parcours en cinq salles : *Atelier des matières* (création libre et spontanée : crayons, peinture, argile et appareils photo) ; *Atelier des regards* (expression écrite et orale, collective, sur les réalisations plastiques) ; *Atelier des résidences artistiques* (accueil d'artistes en résidence de création et de médiation) ; *Atelier des partages* (découverte de savoir-faire du territoire, créations en matières

recyclées) ; *Le Triangle* (exposition publique des réalisations des participants et des professionnels en résidence).

- Ce parcours est ouvert toute l'année (sauf une partie des vacances scolaires).
- Des ateliers uni-disciplinaires : dessin, peinture à l'eau, modelage de l'argile, photographie, calligraphie. Les travaux réalisés sont présentés au public lors d'une exposition annuelle à la Chapelle Saint-Jacques.

Le service dispense une formation aux arts plastiques et à la médiation pour des professionnels intervenant auprès de la population :

- Animateurs du service Enfance / jeunesse de la Ville, dans le cadre du « Plan Mercredi lors de séances bimensuelles,
- Encadrants du pôle santé du CCAS dans le cadre du projet S'handifférence,
- Professeurs des écoles (10 personnes sur trois sessions),
- Divers encadrants associatifs.

Les données de fréquentation de l'année 2023 s'établissent comme suit :

- Ateliers des matières et du regard (inscriptions individuelles) : 168 personnes (dont 80 sur les ateliers des vacances scolaires), dont 13 habitants du Val-Fourré ; la fréquentation se fait essentiellement en famille (57% de mineurs). Ce public est renouvelé à 60% par rapport à l'année précédente,
- Atelier des matières et du regard (venues d'écoles) : 614 personnes, dont 403 habitants du Val-Fourré,
- Atelier des matières et du regard (venues via les associations) : 303 personnes, dont 128 habitants du Val-Fourré avec des partenaires associatifs, institutionnels ou privés : domaine social ou éducatif (EIAPIC, Écoles et cultures, Éveil matin, Groupe Entre Parents Thèse, Croix Rouge DIS78, Croix Rouge Maison d'accueil familial, IFDEV, Foyer ADOMA, IFEP, Foyer Saint Nicolas) ; domaine médical (SAS Envol, Sessad Chant-à-L'Oie, Groupe d'Entraide Mutuelle, SAVS Delos 78, Foyer des Cordeliers, IME SEES Breuil-Bois-Robert, Valentin Haüy, Hôpital de jour Corot, EPHAD chemin de la rose),
- Interventions avec les autres services de la Ville : 222 personnes (86 sur place et 136 lors d'actions hors-les-murs), dont 151 habitants du Val-Fourré,
- Cours hebdomadaires (8 matières enseignées, 18h hebdomadaires) : 54 personnes dont un habitant du Val-Fourré, public renouvelé à 25% par rapport à l'année précédente.

Soit un total de 1 361 usagers dont 696 habitants du Val-Fourré. En complément, l'exposition des œuvres issues des ateliers uni-disciplinaires (Chapelle Saint-Jacques) a attiré 98 visiteurs.

## COÛT

**Montant global des dépenses : 126.567,82 €**

## Action culturelle des médiathèques municipales

### OBJECTIFS

La Ville dispose de deux médiathèques : site Georges-Duhamel (centre-ville) et Louis-Aragon (Val-Fourré). Leurs objectifs principaux sont :

- Diffusion de l'ensemble des champs du savoir (arts, lettres, sciences exactes, sciences humaines...) par la mise à disposition de documents (livres, presse, disques, vidéo, jeux de société) consultables librement dans les espaces des deux bâtiments.
- Service de prêt de documents sur abonnement (valable également dans d'autres bibliothèques du Mantois).
- Offre de médiation et d'action culturelle visant à donner accès à la connaissance au public le plus diversifié, y compris par des partenariats avec le champ éducatif ou social.
- La programmation vise plus particulièrement à rendre moins intimidante et plus ludique la fréquentation d'équipements culturels.

### PUBLIC

Ensemble des habitants ; petite enfance (crèches, relais d'assistantes maternelles) ; public scolaire des écoles maternelles et élémentaires ; public scolaire spécifique des dispositifs de réussite éducative ; public des associations d'insertion et de cohésion sociale ou des structures dédiées aux personnes en situation de handicap.

### MOYENS DE LA COLLECTIVITE

- Budget fonctionnement : acquisitions livres, CD, DVD, revues, journaux ; action culturelle (prestations, fournitures) ; fournitures (équipement des documents, logiciels métier)
- Personnel : 20 ETP.
- Entretien des 2 bâtiments : ménage, réparations diverses.
- Budget investissement : mobilier pour le développement de l'action culturelle.

### BILAN 2023

#### **Fréquentation générale :**

Il n'est pour l'instant pas possible de réaliser un comptage de la fréquentation en raison de la configuration des lieux, en revanche le nombre d'abonnés et d'emprunts de documents permettent d'évaluer la progression annuelle. En fin d'exercice, on dénombre 3 983 abonnés dont 48% a moins de 14 ans, ayant réalisé 120 079 emprunts. Une évolution est constatée par rapport à l'exercice 2022 (abonnements : +47% ; emprunts : +11%).

### **Programmation récurrente :**

Des rendez-vous réguliers sont proposés sur les deux sites, au fil de cycles se poursuivant pendant toute la saison culturelle. Un total de 160 rendez-vous a bénéficié à 1 972 personnes :

- Pour le jeune public (85 séances, 1 128 participants, enfants et parents) : Bébés lecteurs (mensuel, 0-4 ans, 401 personnes), séances de contes (hebdomadaire, dès 3 ans, 547 personnes), 16 ateliers artistiques et créatifs (116 participants) ; club de lecteurs *Déclic lecture* (mensuel, 64 participants).
- Pour le public adolescent et adulte (10 séances, 130 participants) : club des lecteurs adultes *Café des lecteurs* (99 participants) ; club adolescents et adultes lancé en décembre 2023 (13 participants pour la première séance).
- Actions autour du jeu (jeu de société et jeu vidéo) : 65 séances, 714 participants. 3 formules récurrentes pour le jeune public (*Jeu m'éclate*, *A vos jeux*, *Plaisir de lire et de jouer* : 32 séances, 190 personnes). 33 rendez-vous tous publics (524 personnes), généralistes ou spécialisés (échecs, go, jeux de rôles, jeux vidéo, escape game, jeux asiatiques...).

### **Programmation ponctuelle :**

113 actions programmées en 2023 ont attiré 2427 spectateurs ou participants :

- Jeune public (20 dates, 234 participants) : ateliers artistiques ou linguistiques, rencontres et spectacles petites formes.
- Public adolescent et adulte (3 dates, 114 participants) : rencontre, petite forme et présentation de la rentrée littéraire.
- Tous publics (22 dates, 836 participants) : 10 spectacles (petites formes, showcase, lecture à voix haute), 11 ateliers d'initiation artistique, une conférence.
- Publics spécifiques : personnes âgées (7 séances, 109 participants), enfants porteurs de handicap cognitif (2 séances, 18 participants).
- Intervention dans l'espace public « Partie d'échecs dans mon quartier » (24 séances, 320 participants).

### **Actions spécifiques à l'univers manga et cultures asiatiques :**

Cette thématique développée spécifiquement dans le cadre d'un projet initié en 2021 et destiné à s'étendre en 2024 en partenariat avec les autres services de la Ville a conduit à un réaménagement d'un des trois plateaux de la médiathèque Duhamel. 35 événements ont attiré 796 participants (soirées débats, projections et soirées autour de l'animation japonaise, jeux asiatiques, ateliers artistiques...). Deux nocturnes pluridisciplinaires ont attiré 215 participants.

### **Participation à des événements locaux, régionaux, nationaux et européens :**

Les médiathèques ont pris part à 17 événements (110 actions pour 2353 spectateurs et participants).

- Événements locaux : Bulles de Mantes, Eco-5500 de l'Olympisme, Mant'en Jeu, Mantes en fête, Village des Sports, EOLE Factory, Caravane de l'été,
- Nuit de la Lecture, Printemps des Poètes, Dis-moi dix mots (semaine de la francophonie), 48h BD, Partir en Livre, Journées Européennes du Patrimoine, Semaine bleue, Octobre rose, Fête de la Science, Mois du Film documentaire.

Habituel grand rendez-vous de la saison, les Journées Européennes du Patrimoine ont permis d'accueillir 319 personnes dans les médiathèques ; mais le dispositif hors-les-murs *Caravane de l'été* (développement inter-services du projet *Média-cité* et des actions des centres de vie sociale) a permis d'aller à la rencontre de 580 personnes au cours de 24 séances.

### **Médiation à destination de groupes spécifiques :**

20 projets ont été proposés à des groupes (partenaires institutionnels, associatifs et privés du champ éducatif, social, médical) pour un total de 207 séances, accueillant 1586 personnes.

Principales actions :

- Projet « Jeu allié des parents » (parentalité et dialogue des générations au travers du jeu), 89 participants en 4 dates, en collaboration avec le collectif des femmes des Garennes,
- Ateliers jeux de société en partenariat avec plusieurs structures éducatives, médicales ou sociales, 117 participants en 38 séances,
- Intervention auprès des assistantes maternelles et de la crèche familiale : 129 enfants en 24 séances,
- 31 ateliers en partenariat avec l'association Eveil Mat'Ins, pour 421 participants,
- Actions avec des participants non francophones : 26 participants en partenariat avec le lycée Rostand, 30 participants en partenariat avec GPS&O dans le cadre du dispositif CLEA.

Certains de ces partenariats donnent lieu à des interventions hors-les-murs : IME du Breuil-en-Vexin (18 personnes), structures petite enfance (239 enfants), Protection maternelle et infantile (48 personnes), « Temps de parentalité » des CVS Aimé-Césaire et Garennes (28 personnes).

### **Public scolaire :**

290 créneaux d'accueil de classes dans les médiathèques ont été proposés à 161 classes (soit 2298 élèves) des niveaux maternels à lycée.

En outre, 8 projets spécifiques ont été développés en partenariat avec le public scolaire :

- Participation au prix Papyrus (prix GPS&O du roman jeunesse), 68 élèves,
- 30 séances (93 personnes) en partenariat avec le dispositif Réussite éducative,
- Intervention auprès de 4 classes CM1 dans le cadre du dispositif Cités éducatives (14 séances),
- 3 classes CE2 et CM1 dans le cadre du dispositif régional Patrimoines en poésie (12 séances),
- Une classe de CE1 dans le cadre de l'événementiel Dis-moi dix mots / semaine de la francophonie (3 séances),
- Projet « Numook » en partenariat avec l'association Lecture Jeunesse, mené avec une classe de 6<sup>e</sup>,
- Mise en place d'un espace jeux pour l'école Uderzo (31 élèves),
- Coproduction d'un événement « Club manga » avec le lycée Rostand (27 participants).

## COÛT

**Montant global des dépenses : 1.158.141,63 €**

## Action culturelle des Ateliers Chopin

### OBJECTIFS

Les Ateliers Chopin sont un espace culturel dédié à la promotion de la culture et de l'expression artistique, principalement au travers de la musique et des arts de la scène, avec toutefois une ouverture récente à des disciplines relevant des arts plastiques.

Situé dans le quartier du Val Fourré dans une zone résidentielle dense, l'établissement a pour but de permettre et d'encourager l'expression artistique des habitants (cours, ateliers, mise à disposition de salles de répétition et de matériel d'enregistrement, organisation d'événements permettant aux habitants de se produire...). Il promeut des pédagogies innovantes. Les bénéfices recherchés pour la population sont en particulier :

- Un accès facilité à la culture pour toutes les populations, notamment par la gratuité,
- Une diversification des pratiques artistiques,
- Le renforcement du tissu social au travers d'activités communes,
- La découverte et la promotion de talents locaux,
- Le soutien aux familles,
- Un rayonnement et une image positive pour la collectivité.

### PUBLIC

Le public visé est généraliste, l'établissement se veut accessible à toute la diversité des habitants de la ville. Le lieu étant principalement dédié aux pratiques amateurs, il attire tout particulièrement un public de proximité, c'est-à-dire habitant en majorité le quartier du Val-Fourré. L'équipement est aussi un lieu ressource pour les artistes locaux et émergents.

### MOYENS DE LA COLLECTIVITE

- 4 agents (cheffe de service, enseignant artistique, agent d'accueil, coordinateur),
- Salles de cours et de répétition,
- Studio d'enregistrement en sous-sol.

### BILAN 2023

L'établissement accueille une nouvelle cheffe de service après une période de vacance de poste et une équipe renouvelée à l'exception de l'enseignant artistique restant en poste. Le projet actuel de redynamisation de l'offre et de complémentarité avec le Centre Abel-Lauvray sur le plan des pratiques amateurs se construit progressivement depuis de l'automne 2023.

#### **Offre pour les individuels :**

La structure propose des cours et ateliers quotidiens : musique (percussions, guitare, piano, chant), danse (break, hip-hop), théâtre. Une discipline « arts visuels » (manga) est ajoutée à l'automne 2023. Ces cours, payants, concernent 75 inscrits en 2023.

Des formules de stages d'une semaine (après-midi) sont mises en place pendant les vacances scolaires de la Toussaint et de Noël, autour des disciplines suivantes : théâtre, arts du cirque, arts visuels (graph et manga) faisant principalement appel à des artistes locaux. Cette offre est gratuite et vise un public familial. Elles constituent également un élément d'attrait pour les habitants des communes environnantes qui représentent 20% des usagers.

Au total environ 160 personnes ont assisté aux prestations proposées par les Ateliers Chopin.

**Offre pour les groupes :**

Les partenariats suivants, avec des partenaires du domaine social ou éducatif, ont été mis en place à partir de l'automne 2023 et on a accueilli 67 personnes concernées :

- Ateliers artistiques (arts visuels) au profit de quatre structures d'accueil collectif de mineurs (48 personnes),
- Atelier de musique assistée par ordinateur en partenariat avec la direction jeunesse de la Ville (15 personnes),
- Partenariat avec le programme réussite éducative (découverte du lieu et initiation musicale) au profit de 4 personnes en situation d'exclusion.

**COÛT**

---

**Montant global des dépenses : 106 105,19 €**

## Subvention aux associations sportives

La Ville s'est engagée depuis plusieurs années à soutenir et à accompagner les associations sportives en complément des aides de droit commun. Le sport fait partie des secteurs les plus dynamiques de la Ville. Par ailleurs, des dispositifs spécifiques à la politique de la ville soutiennent les initiatives et le développement de la pratique d'activité physique et sportive pour tous les publics et sur tout le territoire, notamment auprès des publics les plus jeunes, dans les quartiers de la politique de la ville.

### OBJECTIFS

Permettre aux associations de mettre en œuvre leurs différentes actions.

### PUBLIC

Tous publics, aucune différenciation du niveau social pour une meilleure cohésion.

### MOYENS DE LA COLLECTIVITE

Les agents de la collectivité pour accompagner les associations dans l'instruction de leur dossier et échanger sur les éléments du dossier, enveloppes budgétaires et traitement financier.

### BILAN 2023

En 2023, une nouvelle dynamique est relancée par l'ensemble des associations qui ressortent de la crise sanitaire avec de nouvelles ambitions et des actions vers tous les types de public. Ces actions portent sur le fonctionnement général des associations à destination de différents événements afin de rassembler un public autour d'une discipline. Les 16 associations subventionnées ont proposé des activités tout au long de l'année et ont ainsi répondu aux besoins des habitants.

### COÛT

**Montant global des dépenses : 791 249,87 €**

## Village des sports

### OBJECTIFS

Proposer des activités sportives, ludique et de santé à la population du bassin mantais du 8 juillet au 1<sup>er</sup> août.

- Favoriser la découverte d'activités sportives, culturelles et de loisirs à travers un programme diversifié,
- Développer l'accès aux loisirs en direction des jeunes filles des différents quartiers de la Ville durant l'été.

Objectifs permettant l'innovation de l'action :

- Accueillir un nouveau public du Val Fourré par le déplacement du Village sur un nouveau site,
- Prévenir des risques liés à la malnutrition et aux effets dangereux de l'usage excessif du numérique.

### PUBLIC

Le public bénéficiaire est âgé de 3 à 18 ans et plus, car le projet est intergénérationnel afin de valoriser le rôle éducatif des parents et leur responsabilité dans le cadre des loisirs et temps libre des enfants. Le Village propose des activités favorisant la participation du public féminin, le but étant d'habituer le public masculin à la présence des filles sur les espaces sportifs et de jeu dans les quartiers.

Le public concerné par l'action est celui du quartier du Val Fourré essentiellement, mais aussi certaines familles des quartiers voisins (Gassicourt, Centre-Ville), ce qui permet les échanges entre les familles des différents quartiers de la ville.

### MOYENS DE LA COLLECTIVITE

#### Moyens humains :

La Direction des sports confie l'organisation du Village des sports à l'un de ses coordinateurs événementiels sportifs qui a la charge de recruter une équipe d'animation composée de 8 animateurs diplômés. Le coordinateur s'appuie sur la cellule administrative et financière de la Direction des sports. La Direction jeunesse met à disposition 8 jeunes (4 jeunes par période de 2 semaines) dans le cadre du dispositif Expérience Jeune pour compléter l'équipe d'animation. Au-delà de cette équipe d'animation, des intervenants diplômés d'Etat encadrent les activités telles que la boxe, le tir à l'arc, la gym-trampo...

Le Service Logistique s'occupe du montage du gros matériel avec une équipe de 6 personnes.

#### Moyens matériels :

En plus du matériel nécessaire au bon déroulement des activités, le service logistique met à disposition du village du gros matériel (15 tentes 3x3, 4 tentes 5x12, 2 chalets, podium roulant, barrières, 2 points d'eau, points électriques, décoration florale, sonorisation...).

## BILAN 2023

---

La fréquentation du Village des sports est en augmentation constante. De ce fait, la période d'ouverture du Village a augmenté, de 11 jours en 2019, elle est passée à 22 jours en 2021. En 2023, la fréquentation totale a été d'environ 55 000 personnes.

Afin de mettre en place ce projet, plusieurs réunions avec les partenaires sont organisées ainsi qu'une réflexion globale pour à la fois répondre au contexte mais également répondre aux besoins des habitants notamment ceux qui ne partent pas en vacances. De même, dans la continuité d'un projet éducatif global sur la ville, certaines activités ont été mises en avant, comme les échecs. Le projet 2024 sera sous les couleurs de l'Olympisme.

## COÛT

---

**Montant global des dépenses : 182 081,74 €**

## Accompagnement à l'organisation des manifestations et animations sportives

### OBJECTIFS

Coordination d'événementiels sportifs permettant la rencontre de licenciés et/ou d'usagers et de public lors de manifestations sur notre territoire.

### PUBLIC

Mixité de public comme lors de tournoi de futsal (en centre-ville avec des pratiquants essentiellement issus du Val Fourré) Mantes Challenge, Next Level, école s'handicapés, Ladys Cup etc... donc aucune contrainte d'âge ou type de public sur l'ensemble du territoire de la ville. L'année 2023 a été marquée par la reprise des événements (l'après crise sanitaire car en 2022 beaucoup d'actions non reconduites) animant grandement la ville. Nous avons pour la première fois notamment organisé l'Eco Village de l'Olympisme.

### MOYENS DE LA COLLECTIVITE

Mise à disposition de matériel, d'installations sportives, d'agents pour la coordination et la mise en place des événementiels.

Voici la liste des sites entretenus par la Direction des Sports :

- 4 terrains de football en herbe (dont un terrain d'honneur homologué catégorie 4),
- 1 terrain de rugby, un terrain mixte (foot en priorité mais peut être configuré en rugby) et un terrain de football synthétique (terrain et éclairage homologués),
- Une piste d'athlétisme, un sautoir à la perche, des sautoirs en longueur, des sautoirs en hauteur et un plateau de lancer,
- 7 salles polyvalentes, 5 dojos, 2 salles de gymnastique, 1 salle d'escrime/gymnastique, 1 salle de tennis de table, 1 salle de danse/tennis de table, 2 salles de musculation et 1 ring,
- 6 courts en terre battue (dont 1 couvert), 6 courts en béton poreux (dont 2 couverts), 4 mini tennis, 1 mur d'entraînement et 2 beach tennis, 2 terrains de padel,
- 3 mini terrains synthétiques de football couverts et 1 city stade,
- 1 boulodrome,
- 3 carrières hippiques dont 1 en herbe,
- 1 base de voile,
- 1 base de canoë kayak,
- 1 stade nautique international (gestion de l'entretien courant),
- 30<sup>aine</sup> d'équipements de proximité.

Près de 160 manifestations ont eu lieu en 2023. Le taux de remplissage concernant les créneaux mis à disposition des différents partenaires reste très élevé avec l'émergence de nouvelles associations.

L'Éco Village de l'Olympisme a été une belle réussite car nous avons mis en place cet événement phare jalonné dans les jours précédents de nombreux événements (sur l'handisport, 3 journées olympiques pour les scolaires, un tournoi UNSS, un championnat de France d'aviron).

Lors de l'Éco Village, le sport a été traité au sens large durant 2 jours : test physique, lien avec les métiers sur le sport, sport adapté en ateliers, escalade, break dance (ateliers et démonstration), air bag géant, exposition sur le sport à Mantes-la-Jolie, balades à vélo organisées avec une découverte historique de la ville, petits jeux en bois, prêt de vélo pour se balader autour du stade nautique en marge des championnats de France d'aviron, ateliers sur l'alimentation, traitement des déchets, poubelles bi flux et travail de sensibilisation du public.

---

**COÛT**

---

**Montant global des dépenses : 1 572 625,19 €**

## Centre Communal d'action sociale accueil inconditionnel, lien social et accompagnement individuel, accompagnement des associations (CCAS)

### OBJECTIFS

---

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social sur la ville de Mantes-la-Jolie en liaison avec les institutions publiques et privées ainsi que le milieu associatif. Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence.

En mai 2022, à la suite de l'élection de la nouvelle équipe municipale et la mise en place de la nouvelle mandature 2022-2026, des engagements ont été pris en termes de politique sociale, éducative et d'aménagement du territoire. Ainsi une nouvelle organisation a été présentée lors du Comité Technique, pour une mise en œuvre effective et fonctionnelle au 1er janvier 2023.

Le CCAS a été positionné comme véritable tête de pont de la politique sociale sur le territoire mantais au sein de la Direction Générale Adjointe Action sociale et égalité des chances.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le CCAS s'est étoffé et a emménagé dans le bâtiment municipal Agora. Les services constituant le CCAS sont : le pôle de direction, le pôle accueil, le pôle senior, le pôle prévention, information et santé, la coordination linguistique, le Point justice et l'intervenante sociale au commissariat. L'équipe est passée de 2 à 30 agents.

En ce qui concerne le pôle accueil, celui-ci est composé de deux agents d'accueil, d'une conseillère en économie sociale et familiale (arrivée en novembre) et d'une assistante sociale (arrivée prévue début 2024).

#### **Les enjeux et objectifs :**

- Créer une nouvelle identité du CCAS,
- Devenir un guichet unique,
- Répondre aux besoins sociaux de la population la plus fragilisée de manière individuelle et collective,
- Renforcer et développer la cohésion sociale,
- Développer et organiser le partenariat interne et externe, institutionnel et associatif.

L'année 2023 a été riche de travail, de projets, de construction avec toujours une ambition forte : améliorer l'accueil du public, proposer une aide aux personnes les plus en difficultés, créer du lien et de la solidarité.

Le lancement d'une dynamique partenariale pour pouvoir construire une transversalité entre les acteurs, s'enrichir des compétences et des expertises de chacun, accompagner les associations, optimiser l'offre faite aux mantais et mantaises.

A ce titre, le CCAS soutient 6 associations caritatives : Equalis, les Restaurants du cœur, Crésus Ile-de-France, Aide pour Tous, le Secours Catholique et Nouvel Espoir.

Le CCAS s'adresse à tous les habitants de Mantes-la-Jolie, quel que soit leur âge, leur mode de vie ou leur lieu de vie.

## MOYENS DE LA COLLECTIVITE

Pour assurer l'accueil inconditionnel du CCAS :

- 1 directeur - 1 ETP
- 1 adjointe au directeur - 1ETP
- 2 travailleurs sociaux - 2 ETP
- 1 agent d'accueil - 1ETP
- 1 agent d'accueil - 0.60 ETP
- 1 assistante de direction - 1 ETP
- 1 chargée de projets - 1 ETP
- 91,61 m2 de locaux au sein de l'Agora dédiés au CCAS

## BILAN 2023

### Accueils physique et téléphonique :

Le CCAS a reçu 7 023 personnes physiquement (+77%) et 8 258 accueils téléphoniques (+406%) au cours de l'année 2023 pour l'ensemble des sujets traités.

Cette augmentation s'explique par plusieurs facteurs. D'une part, la communication en 2023 autour du nouveau CCAS et de ses missions auprès du public et des partenaires a permis une meilleure orientation des personnes. D'autre part, l'augmentation du nombre de domiciliés a eu un impact considérable sur l'activité du CCAS.

Les chiffres de l'accueil physique démontrent que le CCAS de la Mairie a bien été identifié comme premier lieu d'accueil du territoire, véritable porte d'entrée des aides et des dispositifs et la traduction d'un besoin d'être écouté, renseigné et orienté. Par ailleurs, à partir de la fin septembre 2023, les demandes concernant le dispositif Améthyste ont connu une forte augmentation liée aux difficultés du piratage de la plateforme départementale qui gère le dispositif. Le dispositif Améthyste favorise la mobilité des seniors avec un tarif avantageux pour les transports en communs.

L'augmentation des chiffres d'accueils téléphoniques s'explique par le fait que le CCAS n'était composé que de deux agents et ne comprenait que les missions d'accueil CCAS classique : aides légales et facultatives. En 2023, l'évolution du nombre d'agents ainsi que l'élargissement du CCAS avec différents pôles ont attiré plus de public et plus d'appels. Cela représente en moyenne plus de 40 appels quotidiens nécessitant des temps plus ou moins longs de traitement : accueil, identification de la demande, écoute, conseils, orientations.

### Domiciliation :

Concernant la domiciliation, le CCAS a domicilié 196 personnes contre 127 en 2022 soit une augmentation de 55%.

Au 31 décembre 2023, la file active compte 278 personnes domiciliées contre 117 en 2022 soit une augmentation de 137%.

Le nombre de femmes isolées a doublé, le nombre d'hommes isolés a été multiplié par 2,5, ainsi que le nombre de ménages avec enfant, le nombre de ménages en errance a quant à lui presque triplé.

Le nombre de nouvelles demandes représentent 43% des demandes acceptées.

Cette augmentation s'explique par plusieurs facteurs :

- Depuis le 14 septembre 2022, le Conseil Départemental a progressivement mis fin à la domiciliation au sein de ses services, à l'exception des primo-demandeurs du RSA pris en charge pendant un an. Ainsi cela s'est traduit par un glissement de ce public vers les différents organismes habilités à domicilier.
- Les associations, pour lesquelles la domiciliation reste une mission facultative, ont rapidement atteint leur plafond d'absorption.
- Les missions du CCAS sont bien identifiées par les partenaires comme devant assurer cette mission et les orientations vers lui sont de meilleure qualité.

#### **Aides légales et facultatives :**

Les demandes d'aides légales ont augmenté de 61%. Les personnes en difficulté sont de plus en plus nombreuses et la population est vieillissante sur la commune. Au total 105 personnes ont été accompagnées dans le cadre de l'instruction des aides légales (32 dossiers d'allocation de solidarité aux personnes âgées, 10 demandes d'allocation personnalisée d'autonomie, 13 demandes d'aides ménagères).

Concernant les aides facultatives :

- 135 personnes ont bénéficié de l'allocation énergie.
- 1789 dossiers de pass navigo ont été traités pour les personnes de plus de 65 ans, personnes handicapées ou invalides. La population en demande de cette aide réside dans le quartier du Val Fourré et est majoritairement masculine.

#### **Coordination des associations caritatives :**

Le CCAS a réactivé la coordination des associations caritatives lors d'une importante réunion partenariale le 12 octobre 2023. Cette réunion s'est déroulée en deux temps : une présentation du nouveau CCAS puis l'atelier sous forme de 6 tables rondes autour des thématiques suivantes : l'aide alimentaire, l'accès aux droits et la lutte contre le non recours, la lutte contre le sans-abrisme, la prévention santé, la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales et la lutte contre l'isolement des seniors. Chaque participant s'est exprimé sur chaque table ronde.

A travers le diagnostic porté par le CCAS en 2023 et les riches échanges avec les partenaires, l'année 2024 se déclinera sous plusieurs formes et instances afin d'animer cette dynamique : rencontres avec les travailleurs sociaux et associations caritatives, réunions inter CCAS du Mantois, réunions avec les bailleurs, reprise de la coordination pour la lutte contre le sans-abrisme et des groupes d'analyse de situations.

## **COÛT**

---

**Montant global des dépenses : 297 163,42 €**

## Coordination linguistique

### OBJECTIFS

A travers son guichet unique, la coordination linguistique vise l'autonomisation des personnes allophones pour leur permettre d'apprendre la langue française, sans rupture de parcours, jusqu'à la réalisation de leur projet.

Ainsi ce service permet aux habitants de poursuivre leur parcours personnalisé d'accueil et d'intégration par l'apprentissage de la langue et par le vivre ensemble.

La Coordination Linguistique (CL) souhaite donc répondre à plusieurs objectifs :

- Analyser des besoins du territoire pour connaître l'offre existante en apprentissage du français et permettre la mise en adéquation entre l'offre et la demande.
- Accueillir les personnes, analyser les besoins et effectuer un bilan de la situation individuelle.
- Assurer une coordination entre les acteurs associatifs, connaître leur offre de service et leur activité permettant de constituer un observatoire municipal ; les accompagner dans la montée en compétences pour l'apprentissage de la langue.
- Développer le partenariat entre les opérateurs associatifs et les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle afin de fluidifier les parcours.

Certaines personnes ont des difficultés à s'insérer socialement et professionnellement car elles manquent de compétences de base nécessaires pour trouver un emploi et mener une vie autonome et satisfaisante. Chaque individu devrait recevoir un accompagnement complet et être éventuellement orienté vers le CCAS pour évaluer ses besoins.

Les ateliers linguistiques s'adressent à toute personne majeure, désireuse de développer des compétences linguistiques et en particulier la communication orale. L'objectif étant de la rendre plus autonome dans sa vie personnelle et sociale et de l'aider à s'impliquer dans son environnement sociétal en tant que parent, locataire, habitant, citoyen, usager de services, ... en lui proposant d'être acteur de son apprentissage. Elle bénéficie d'un suivi personnalisé lui permettant de traverser les différents niveaux langagiers, pour terminer vers des dispositifs de certification, de formation qualifiante voire d'insertion professionnelle.

Les partenaires associatifs sont nombreux : KJPF, Croix Rouge, Le Chaplin, IFDEV, SSAAD, l'ASTI du Mantois, Les restos du Cœur, OEPRE.

### PUBLIC

- Public allophone maîtrisant peu ou pas le français, ayant besoin de progresser à l'écrit comme à l'oral.
- Public BRSA.
- Public de nationalité étrangère, majoritairement hors Union Européenne, en situation régulière et souhaitant s'installer durablement en France.

- Public prioritaire : signataire d'un Contrat d'Intégration Républicaine et primo-arrivant.

Le public reste majoritairement féminin (83%) en 2023, 30% sont des femmes au foyer. Par ailleurs, de plus en plus de personnes venant s'installer en France, ont été scolarisées dans leur pays d'origine, surtout parmi les 26/40 ans.

## BILAN 2023

637 situations ont été enregistrées et 183 personnes ont été inscrites en entrées et sorties permanentes pour 150 places disponibles.

Le taux d'inscription sur les personnes accueillies est de 30%. Cette année a été un peu particulière. Il y a eu un déménagement de bureau, des absences de formateurs et des agents du service. Les personnes qui souhaitent s'inscrire dans un parcours d'apprentissage de la langue appartiennent à deux catégories : certains souhaitent s'insérer professionnellement, d'autres souhaitent être autonomes dans la vie quotidienne.

Chaque personne qui se présente à la Coordination Linguistique bénéficie d'un entretien individuel pendant lequel sont définis les axes de travail pour savoir quelles actions proposées et quel positionnement envisagé. A cette fin, un livret individuel est complété et envoyé à l'association concernée.

En 2023, 30% des personnes inscrites souhaitent une formation linguistique dans le cadre d'un projet professionnel afin d'atteindre le niveau nécessaire pour intégrer :

- Soit un dispositif de droit commun,
- Soit un dispositif d'accompagnement existant,
- Soit un dispositif d'accompagnement vers l'insertion socio-professionnelle,
- Soit un projet professionnel.

Les personnes sans projet professionnel :

- Les femmes au foyer inscrites dans le but de pouvoir accompagner leurs enfants dans leurs devoirs,
- Les femmes et hommes à la retraite,
- Les femmes en situation de handicap ne pouvant plus travailler,
- Les femmes seules face aux démarches administratives,
- Les femmes bénéficiaires du RSA sans démarche d'insertion,
- Les femmes au foyer souhaitant renouer un lien social,

Les associations IFDEV, KJPF, SSAAD et le Chaplin ont maintenu leur lien avec la Coordination Linguistique.

L'association ASTI a intégré la Coordination linguistique à la rentrée de septembre.

La Croix rouge, constituée de bénévoles ne s'est pas inscrite dans la durée sur le travail collectif.

### **Les Ateliers Linguistiques à visée professionnelle :**

- Ils s'adressent aux adultes souhaitant avoir les connaissances nécessaires en langue française pour effectuer des démarches dans le cadre de la recherche d'emploi et avec pour objectifs de :
- Connaître et localiser les structures de recherche d'emploi les plus proches de chez soi
- S'orienter vers la structure correspondant à son profil,
- S'approprier les techniques simples de recherche d'emploi,
- Lire et comprendre une offre d'emploi (type de contrat, salaire brut/net, profil recherché etc.),
- Postuler à une offre d'emploi qui correspond à son profil,
- Connaître et préparer les documents à amener lors d'un entretien d'embauche,
- Se présenter et présenter son parcours professionnel lors d'un entretien.

Le dispositif n'a pas pu être déployé en raison d'effectifs insuffisants. Des personnes susceptibles d'intégrer le dispositif ne disposaient pas d'un niveau linguistique suffisant (infra A1.1 ; A1.1), ou rencontraient des freins trop importants au niveau intrafamilial.

Par ailleurs, notons différentes situations selon les prescriptions ou les apprenants :

- Le Conseil Départemental 78 envoie à la Coordination Linguistique, un public en recherche d'apprentissage de la langue française, d'autonomie sociale mais qui reste très éloigné de l'insertion professionnelle.
- Le Pôle Emploi travaille en partenariat avec un autre opérateur de formation de la langue française pour ses demandeurs d'emploi ayant des besoins en linguistique.
- Les bénéficiaires du RSA orientés par les assistantes sociales du SAS se réinscrivent d'une année sur l'autre dans le cadre de leur contrat d'engagement avec pas, peu ou quelques progrès mais loin de l'insertion professionnelle.
- Quelques progrès pour deux associations avec des groupes d'apprenants débutants mais qui restent encore éloignés de la langue française principalement en raison d'un manque de travail et d'investissement personnel.
- Des apprenants « volontaires » qui passent à un niveau supérieur mais qui restent encore très minoritaires pour être autonomes dans la vie quotidienne.

### **Les actions partenariales menées en 2023 :**

- Mise en place d'une semaine de la francophonie du 20 au 25 mars 2023 dont « La Journée de la Francophonie » avec la participation des opérateurs associatifs de la coordination linguistique sur la thématique des « Dis-moi dix mots » (une centaine d'apprenants). Le partenariat avec la Direction culturelle de la Ville pour la mise en place d'ateliers sur la thématique du TEMPS ; la projection du film « Les Temps modernes » avec Charlie Chaplin.
- Actions / exposition dans le cadre de la Journée Internationale des droits des femmes du 8 mars (60 apprenants)
- Octobre rose : ateliers d'information, d'échanges et sensibilisation aux cancers du sein, participation à la Marche Rose (une trentaine d'apprenants)
- Les jeudis de la santé en partenariat avec le Pôle information, prévention, santé service municipal, à raison de 12 à 15 personnes à chaque atelier, matin et après-midi.

- La Semaine de l'Intégration du 4 au 8 décembre où chaque journée est consacrée à une thématique : accès aux droits des étrangers (ASTI), l'insertion professionnelle (PHILIA), l'apprentissage du français (les opérateurs associatifs de la coordination linguistique) ; l'accès au logement des publics précaires (ADIL 78) ; les valeurs de la République (visite de l'hôtel de ville et rencontre d'adjoints au Maire), un projet audio-visuel avec la présentation en vidéo de 4 parcours d'intégration : portrait parcours raconté par chaque apprenant d'environ 3 à 5 minutes ; la culture en collaboration avec le Centre d'Arts Abel Lauvray.
- Participation à une cérémonie de naturalisation à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- Des sorties pédagogiques : château de Versailles, France Miniature, Musée de l'hôtel Dieu à Mantes-la-Jolie (parcours découverte, exposition ...).

### MOYENS DE LA COLLECTIVITE

- 2 agents.
- Budget pour des actions pédagogiques communes et pour la formation de formateurs.
- Mise à disposition de salles dans les 4 Centres de Vie Sociaux (CVS) de la collectivité.
- 1 bureau et 1 box d'accueil à disposition pour l'accueil du public.

### COÛT

**Dépenses globales : 136 614,38 €**

## Les 3 Centres de Vie Sociale et l'Espace de Vie Sociale

Des projets sociaux sont élaborés au sein de chaque structure en lien étroit avec les habitants, en accord avec les orientations politiques de la Ville et le cadrage de la CAF.

L'année 2023 marque un tournant pour les Centres de Vie sociale (CVS/EVS) et l'Espace de Vie sociale (EVS) de la Ville de Mantes-la-Jolie. En effet, l'agrément accordé par la CAF en 2021 est arrivé à son terme à la fin de cette année. Les quatre structures se sont donc attelées à la consolidation des actions menées et ont réécrit avec les habitants leurs projets sociaux, avec l'ambition d'obtenir un nouvel agrément.

Les CVS/EVS Peintres-Médecins, Gassicourt, les Garennes et Aimé Césaire ont inscrit dans leur projet social différents axes de travail :

- Renforcer le lien social,
- Soutenir et accompagner les parents dans leur rôle éducatif,
- Faciliter l'accès aux droits,
- Participer activement à la transition écologique.

C'est dans ce cadre que les actions présentées se sont mises en place avec comme fil rouge un travail en coordination et transversalité, et au cœur du travail des équipes la participation des habitants.

### OBJECTIFS

- Le développement de la veille sociale par l'observation, l'accueil et l'orientation des habitants,
- L'intégration d'une action préventive par repérage des situations fragiles,
- L'amélioration de l'accès aux droits en collaboration avec les partenaires du territoire,
- Le maintien du lien social et intergénérationnel,
- L'engagement citoyen et le pouvoir d'agir des habitants,
- L'amélioration de la vie quotidienne des familles et l'accompagnement de la fonction parentale.

### PUBLIC

Les actions sociales de proximité s'adressent à tous les habitants de Mantes-la-Jolie. Les CVS/EVS développent des actions collectives tout particulièrement en direction des familles et des seniors. Ils sont implantés dans le quartier du Val Fourré et Gassicourt et sont tout particulièrement fréquentés par les habitants résidant à proximité.

### MOYENS DE LA COLLECTIVITE

4 Centres (Espace) de vie sociale composés de :

- 1 responsable de structure.
- 1 référente famille.
- 1 animatrice famille.
- 1 à 1,5 agents d'accueil.
- 1 agent chargé du gardiennage.
- 1 référent jeunesse formation DESJEPS (CVS Peintres Médecins).
- 1 agent pour la pratique de la couture.

D'autres ressources sont partagées dans le domaine de la direction, la coordination et l'assistantat administratif et financier :

- 1 direction
- 2x 100 % de postes d'assistante administrative et financière

Au-delà des ressources humaines spécifiquement dédiées au pilotage du projet social de territoire, les CVS/EVS bénéficient des fonctions supports techniques et logistiques de la collectivité : support maintenance et nettoyage des bâtiments et locaux, matériel logistique pour les actions, support technique pour la sécurité des biens (incendie, contrôles réglementaires), support en gestion des ressources humaines (recrutement, parcours, carrière et paie), formation du personnel et les services communication pour la réalisation des visuels, des programmes et la diffusion des événements et actions.

Chaque CVS/EVS dispose de locaux adaptés permettant :

- Un accueil personnalisé, confidentiel et permettant l'orientation,
- La réalisation de démarches administratives numériques dans des salles informatiques ou à un point d'accueil numérique,
- Des actions collectives à destination des familles, l'accompagnement et le soutien à la parentalité,
- Des locaux pouvant être mis à disposition des associations et partenaires participant à la politique sociale (emploi, scolarité, apprentissage du français).

## BILAN 2023

### Accompagnement de la parentalité

La Ville, à travers ses CVS/EVS promeut la parentalité au sein de son projet social. Cette initiative s'inscrit dans une démarche plus large déjà initiée par la Ville, notamment à travers la Convention Territoriale Globale (CTG). L'objectif principal est de placer le parent au cœur du processus éducatif de son enfant.

Ils jouent un rôle central dans l'accompagnement des familles, en s'adaptant aux évolutions, aux attentes et aux difficultés qu'elles rencontrent. Les actions entreprises sont ajustées en fonction des besoins des habitants. La priorité est de valoriser les compétences des parents et de favoriser l'autonomisation des familles.

Les objectifs :

- Valoriser les rôles et les compétences des parents pour aller vers l'autonomie,
- Redonner de la confiance en soi,

- Favoriser l'échange et l'expression entre les parents,
- Renforcer le lien parents/enfants,
- Favoriser le développement de l'enfant.

En 2023, les 4 CVS/EVS ont continué à développer des actions en direction des familles en fonction des attentes et des nouvelles problématiques identifiées. La mise en place d'une collaboration inter-service par la mutualisation d'actions telles que les animations hors les murs, la journée parentalité par un portage collectif.

### **Comité parentalité :**

Le comité local parentalité » porte la politique parentalité, en lien étroit avec son engagement dans la Cité éducative. Il a la volonté de placer le parent au cœur de l'éducation de son enfant. Il met en place une articulation entre les partenaires afin de s'améliorer dans la communication (qui fait quoi, l'actualité de chacun).

Les objectifs :

- Réactiver le réseau partenarial et poursuivre le travail engagé.
- Trouver une articulation afin d'améliorer la communication entre les partenaires (qui fait quoi, l'actualité de chacun).
- Travailler ensemble sur des actions communes.

Deux réunions ont été programmées (17 mars et le 12 mai 2023) :

- Bilan 2023 et recueil des besoins des habitants. Présentation de l'association « Le Réseau des parents ».

### **Les jeudis de la parentalité/Les cafés des parents :**

Les jeudis de la parentalité sont organisés en matinée ou en soirée selon les rythmes des parents. Chaque séance part d'une thématique choisie par le groupe. Ces temps ont créé un environnement propice à l'échange d'expériences et de conseils entre les parents. Les participants ont eu l'occasion de partager leurs préoccupations, leurs défis et leurs réussites en tant que parents. Un réseau de soutien entre parents a vu le jour.

Nous avons pu observer l'intérêt que portent les familles sur le bien-être et la scolarité de leurs enfants. Des thèmes comme par exemple, la confiance en soi, les troubles du comportement de l'enfant, la rentrée au CP ou en sixième, le harcèlement scolaire, les réseaux sociaux, l'école à la maison... sont abordés.

D'autres centres d'intérêts : l'accès au droit et toute aide juridique en matière de droit des enfants, soutien à la parentalité aux actions autour du sommeil, des écrans, sur l'égalité femmes/hommes et la thématique des violences intra familiales. Vingt-cinq temps d'échanges ont été organisés au cours de l'année 2023, réunissant entre 10 et 20 personnes chacune.

### **La socialisation des 0-3 ans :**

L'espace de socialisation des 0-3 ans est un espace conçu pour favoriser le développement social et émotionnel des tout-petits. Ces ateliers sont animés par des professionnels et offrent aux enfants, ainsi qu'à leurs parents, des activités spécifiquement adaptées à leur âge (activités sensorielles, motricité, éveil musical...). Ces ateliers encouragent les parents à participer, se sont vraiment des temps privilégiés entre l'enfant et son parent.

Le Comité Local Parentalité a permis d'identifier les professionnels dédiés à cette tranche d'âge : PMI, associations, services municipaux, les classes passerelles. Les parents suivis dans ces différents cadres peuvent être amenés à fréquenter l'espace de socialisation 0-3 ans. Une mise en confiance progressive des parents accueillis a permis la découverte d'autres pratiques au sein des CVS/EVS.

**Les espaces parents/enfants 0-6 ans :**

Ces espaces parents/enfants sont dédiés aux familles. Ils proposent différentes animations encadrées par la référente et l'animatrice famille. De nouvelles familles fraîchement arrivées sur le territoire participent activement aux activités proposées renforçant le lien parent/enfant. Ces espaces favorisent les échanges entre parents.

**Activités ludiques et culturelles :**

Il s'agit d'ateliers proposés durant toute l'année : contes, jardinage, peinture, modelage, cuisine.

**Ateliers numériques parents et enfants :**

Ces ateliers permettent aux parents les plus éloignés des nouvelles technologies de se familiariser avec les outils numériques du quotidien. Dans cet atelier on peut être informé sur l'accès au droit et être accompagné sur ses démarches administratives numériques.

**Nombre d'ateliers : 45**

**Nombre de familles : 56 familles**

**Nombre d'enfants : 87 enfants**

**Nombre de nouvelles familles : 14**

**Recréer du lien social entre les habitants, lutter contre l'isolement et favoriser la solidarité**

Les CVS/EVS sont des lieux de proximité à vocation générale, familiale et intergénérationnelle, qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale. Ce sont des lieux d'animation de la vie sociale qui permettent aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets. CVS/EVS sont tisseurs de lien.

La fonction d'accueil est un pilier central de l'organisation du centre social, puisque l'accueil est le passage obligé des usagers. C'est aussi une fonction partagée par tous les agents en cas d'absence de l'agent d'accueil. Les agents d'accueils ont bénéficié de formation pour mieux répondre aux demandes de la population et orienter correctement le public. Ils sont les premières personnes qui créent le lien avec l'utilisateur.

Le public qui fréquente les CVS/EVS est majoritairement féminin. Ces lieux accueillent régulièrement de nouvelles familles avec des enfants en bas âge, ne parlant pas le français mais le comprenant (primo arrivants), originaires du Maghreb et d'Afrique subsaharienne, avec de nouvelles attentes.

Les associations occupent une grande place dans le fonctionnement des CVS/EVS.

Les objectifs sont :

- Renforcer le lien social en créant des espaces de rencontres et d'échanges entre les habitants, favorisant ainsi le développement de liens sociaux intergénérationnels et le sentiment d'appartenance à la communauté.
- Favoriser l'autonomie en encourageant les habitants à devenir acteurs de leur propre développement en leur offrant des opportunités de formation, d'expression, de participation et d'implication dans la vie locale.
- Intégrer une action préventive par repérage des situations fragiles et le développement d'une offre pro active.

Les actions sociales de proximité s'adressent à tous les habitants de Mantes-la-Jolie. Les CVS/EVS développent des actions collectives intergénérationnelles :

- Familles, y compris les parents, les enfants et les jeunes,
- Personnes âgées,
- Populations en situation de précarité ou d'exclusion sociale,
- Personnes en situation de handicap,
- Personnes immigrées ou issues de l'immigration,
- Personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle.

L'accueil du CVS/EVS joue aussi un rôle central dans la mission d'accès au droit en orientant finement les habitants en fonction de leurs besoins ou difficultés. Cette orientation permet aux habitants de trouver plus facilement des solutions, évitant ainsi de se perdre dans un réseau d'aide souvent complexe à appréhender. Les agents d'accueil des CVS/EVS ont également participé à une formation organisée par la Fédération des Centres Sociaux et le PIMM's afin d'améliorer l'orientation en travaillant sur leur posture et leurs outils.

Des Accompagnateurs aux démarches administratives sont également présents dans les CVS/EVS, dont leur mission est d'aider à la réalisation des démarches administratives. Cette aide est essentielle pour les personnes en grande difficulté, en particulier parce qu'elles ne maîtrisent pas le français parlé et écrit.

Les CVS/EVS offrent un cadre propice au développement social. Pour créer une programmation et des actions qui soient au plus près des souhaits et des besoins des familles, nous interrogeons régulièrement les habitants qui contribuent à l'organisation des activités et la conception des programmes.

Les familles se rassemblent autour d'activités. Nous saisissons ces occasions pour sensibiliser sur des thématiques telles que l'environnement, la santé.... Nous proposons également des activités créatives et culturelles, ou simplement des temps d'échanges conviviaux.

Bien que les familles soient intéressées par les activités proposées, elles expriment le besoin, lors de ces moments, de pouvoir trouver un répit et partager un moment agréable loin des difficultés du quotidien. C'est souvent lors de ces échanges que les familles expriment leurs souhaits, et c'est aussi pendant ces discussions que naissent des projets, envisagés en fonction des possibilités et réalisés avec le soutien du CVS/EVS et des partenaires.

Les ateliers artistiques tels que la peinture, la danse, la zumba, la musique et les spectacles théâtraux offrent aux habitants la possibilité de développer leur créativité et de s'exprimer.

Les expositions permettent de favoriser les échanges et les rencontres entre les habitants autour de la culture. Ces activités contribuent à la valorisation des talents des habitants.

Les rencontres intergénérationnelles favorisent les échanges entre les différentes catégories d'âges. Les activités telles que les jeux de société, les projets de jardinage permettent de créer des liens entre les habitants de tous âges.

Les sorties culturelles dans des musées tels que le Louvre, des cinémas comme le Grand Rex, et d'autres lieux culturels donnent l'occasion aux habitants d'accéder à de nouvelles activités culturelles enrichissantes. Cela favorise l'ouverture d'esprit, la découverte et l'apprentissage. Les repas partagés, qu'ils soient destinés aux adultes ou aux enfants, créent un espace de convivialité et de partage. Ils favorisent les rencontres informelles entre les habitants, renforcent les liens sociaux et contribuent à la création d'une communauté solidaire.

Les actions éducatives comprennent des cours de soutien scolaire en partenariat avec des associations, ainsi que des ateliers de formation professionnelle. Ces activités offrent aux parents et aux enfants l'opportunité d'acquérir de nouvelles compétences et de développer leur potentiel.

La participation à la vie locale permet de vivifier un sentiment d'appartenance au sein de la communauté. Les projets collectifs ont favorisé la collaboration et l'échange d'idées. La médiation et l'accompagnement social contribuent à résoudre les conflits et à maintenir un climat de paix et d'harmonie. Les habitants se sont sentis soutenus et écoutés, ce qui a renforcé leur confiance et leur bien-être au sein de la ville.

### **Les temps forts**

Les CVS/EVS organisent régulièrement des événements marquants tels que les journées portes ouvertes, les soirées Répit et une fête de fin d'année. Ces activités conviviales rencontrent un grand succès. Les moments de convivialité sont particulièrement appréciés car ils rassemblent les familles et offrent ainsi l'occasion de se retrouver dans une ambiance chaleureuse et festive.

Plusieurs temps forts à l'échelle des CVS/EVS contribuent à rassembler les habitants :

#### **« Mantes en fête » :**

Cette fête en plein air est gratuite et ouverte à tous les habitants de Mantes-la-Jolie. Les activités étaient variées pour convenir à tous les âges, toutes les envies et les besoins du territoire. Elle s'est déroulée le 8 juillet 2023 et ciblait l'ensemble des quartiers de la ville. De nombreux partenaires étaient présents, avec la participation de 25 associations, 15 services de la Ville, deux écoles de quartier et 50 bénévoles.

Ce rendez-vous avait pour objectif de tisser des liens entre les habitants et de valoriser le travail des bénévoles, de faire connaître les institutions, les associations, les services de la Ville, ainsi que les partenaires qui œuvrent toute l'année pour améliorer les conditions de vie de nos habitants.

### **Animation hors les murs « Caravane d'été » :**

Chaque semaine durant les vacances d'été, des bénévoles, les équipes des CVS/EVS et les partenaires se sont mobilisés dans les parcs, les places stratégiques et au pied des immeubles pour offrir une gamme d'animations variées en fin d'après-midi jusqu'en début de soirée. Ces initiatives ont été déployées dans des quartiers spécifiques, identifiés comme des lieux propices à la création de liens avec les habitants qui ne sont pas familiers avec les CVS/EVS.

Nous avons observé une participation encourageante des habitants tout au long de ces animations hors site. Au total, environ 30 à 100 habitants ont pris part sur chacune des 9 animations programmées. Nous avons eu l'opportunité de rencontrer de nouvelles familles, tandis que les habitués des CVS/EVS se sont également déplacés pour participer aux activités proposées dans les quartiers.

Un groupe de travail regroupant le service médiathèque, la Direction jeunesse, le Service enfance loisirs et les équipes des CVS/EVS ont permis non seulement de mutualiser les ressources, aussi de proposer un large éventail d'activités, comprenant des activités ludiques, sportives et culturelles. Plusieurs réunions de travail ont été nécessaires pour organiser ces animations et garantir la même qualité et diversité d'ateliers dans chaque quartier.

### **Actions collectives de prévention :**

La participation à Octobre Rose, à la journée de lutte pour l'éradication des violences faites aux femmes et à la journée des droits des femmes ont été des moments clés pour sensibiliser et mobiliser les habitants autour de causes importantes. Ces initiatives ont permis de promouvoir la solidarité, l'engagement citoyen et la prise de conscience collective.

### **Les bals :**

Deux bals destinés aux seniors sont organisés et rassemblent les seniors de toute la ville et offre un moment convivial et festif très attendu des participants. Les bals visent à aider les seniors à rompre avec l'isolement et à s'évader de leurs préoccupations le temps d'un moment. Un travail collaboratif avec les bénévoles des quatre CVS/EVS est réalisé pour l'organisation en amont et le jour de l'événement.

### **La clôture des activités :**

L'équipe d'animation organise chaque année une fête de clôture des activités de l'année scolaire. Cet après-midi réunit les partenaires qui ont collaboré avec les CVS/EVS pour animer la vie locale. Cette action en extérieur a pour objectif de clôturer l'année d'activités avec les familles fréquentant les CVS/EVS, tout en faisant connaître les animations proposées à l'ensemble des habitants. Cet après-midi récréatif, particulièrement apprécié des participants, résulte d'un travail de l'ensemble des équipes d'animation.

### **Les actions sur le cadre de vie et le développement durable :**

Des actions intitulées "Quartier Propre" sont organisées pour sensibiliser au respect de l'environnement. Ces initiatives se déroulent en partenariat avec des associations œuvrant sur cette thématique, ainsi qu'avec la Direction jeunesse et l'Accueil Collectif de Mineurs, afin de mobiliser toutes les générations.

Des jardins et espaces de jardinage sont également animés par les CVS/EVS avec la participation active des habitants. L'idée est qu'ils se les approprient et puissent les entretenir en toute autonomie.

Depuis quelques années, les CVS/EVS ont considérablement réduit l'usage de vaisselle jetable en investissant dans de la vaisselle réutilisable. De plus, des temps de sensibilisation sont organisés auprès des habitants pour encourager le tri sélectif et une consommation plus responsable.

### La fréquentation :

<b>FLUX ACCUEIL 2023 -CVS GARENNES</b>			
<b>Motif de la visite</b>	<b>Nombre de visiteurs</b>	<b>Fréquentation par tranche d'âges</b>	<b>Nombre</b>
ACTIVITÉ DU CVS	1713	- de 4 ans	204
ALSH	357	4 à 10 ans	3014
MÉDIATEURS	861	11-15 ans	1219
INSCRIPTIONS ACTIVITÉS DU CVS	358	16-25 ans	207
ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ	3871	26-59 ans	2414
ACTIVITÉ AVEC UN PARTENAIRE	111	Plus de 60 ans	1168
ASL/KJPF	734		
INFORMATION	165		
ENTRETIEN INDIVIDUEL	22		
<b>Total</b>	<b>8192</b>	<b>Total</b>	<b>8226</b>

<b>CVS Aimé Césaire: FLUX ACCUEIL 2023</b>			
<b>Motif de la visite</b>	<b>Nombre de visiteurs</b>	<b>Fréquentation par tranche d'âges</b>	<b>Nombre</b>
ACTIVITÉ DU CVS	1410	- de 4 ans	48
ACCOMPAGNATEUR AUX DEMARCHES	662	4 à 1 ans	5398
INSCRIPTIONS ACTIVITÉS DU CVS	127	11-15 ans	767
ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ	3037	16-25 ans	555
ACTIVITÉ AVEC UN PARTENAIRE	879	26-59 ans	2810
ASL	399	Plus de 60 ans	988
INFORMATION	859		
ALSH	3093		
ENTRETIEN INDIVIDUEL	100		
<b>Total</b>	<b>10566</b>	<b>Total</b>	<b>10566</b>

CVS Peintre Médecin: FLUX ACCUEIL 2023			
Motif de la visite	Nombre de visiteurs	Fréquentation par tranche d'âges	Nombre
ACTIVITÉ DU CVS	721	- de 4 ans	185
ACCOMPAGNATEUR JEUNESSE	173	4 à 1 ans	868
ACCOMPAGNATEUR AUX DEMARCHES	2019	11-15 ans	867
INSCRIPTIONS ACTIVITÉS DU CVS	49	16-25 ans	26
ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ	1426	26-59 ans	3523
ACTIVITÉ AVEC UN PARTENAIRE	186	Plus de 60 ans	379
ASL/KJPF	943		
INFORMATION	331		
ENTRETIEN INDIVIDUEL			
<b>Total</b>	<b>5848</b>	<b>Total</b>	<b>5848</b>

CVS GASSICOURT : FLUX ACCUEIL 2023			
Motif de la visite	Nombre de visiteurs	Fréquentation par tranche d'âges	Nombre
ACTIVITÉ DU CVS	2153	- de 4 ans	1924
ACCOMPAGNATEUR JEUNESSE		4-10 ans	3454
ACCOMPAGNATEUR AUX DEMARCHES		11-15 ans	388
INSCRIPTIONS ACTIVITÉS DU CVS	55	16-25 ans	19
ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ	183	26-59 ans	1884
ACTIVITÉ AVEC UN PARTENAIRE	2621	Plus de 60 ans	1300
ALSH	3846		
INFORMATION	101		
ENTRETIEN INDIVIDUEL	10		
<b>Total</b>	<b>8969</b>	<b>Total</b>	<b>8969</b>

---

## COÛT

---

Montant global des dépenses : 1 571 619,15 €

## Projet d'inclusion numérique auprès des habitants de Mantes-la-Jolie

Le projet d'inclusion numérique de la Ville de Mantes-la-Jolie vise à favoriser l'accès aux outils numériques et aux droits pour tous ses habitants, en particulier les publics les plus vulnérables.

### **Contexte et diagnostic du Territoire**

À la fin de l'année 2022, un diagnostic approfondi du territoire a été réalisé, s'appuyant sur diverses sources d'informations :

- Analyse statistique des données territoriales croisées avec les données nationales.
- Enquête sociologique auprès des habitants et des usagers des services publics et associations locales.
- Entretiens et questionnaires auprès des professionnels et acteurs mobilisés contre la fracture numérique.

Une enquête, notamment adressée aux personnes en situation de fragilité sociale fréquentant les services sociaux et les associations locales, a permis de recueillir la parole des publics vulnérables face au numérique. Une attention particulière a été portée sur les quartiers du Val Fourré et de Gassicourt, où les publics les plus fragiles ont été identifiés.

### **Principaux besoins et freins identifiés :**

Les réponses à ces questionnaires distribués lors de la phase de diagnostic ont révélé plusieurs besoins et freins des habitants concernant leurs usages numériques.

- Un grand nombre de répondants ont exprimé le besoin d'accéder à des ateliers de formation au numérique.
- Les usagers souhaitent apprendre à effectuer des démarches administratives en ligne, gérer et consulter une boîte email, ainsi qu'acquérir les bases du numérique.
- Les professionnels des CVS/EVS et de la prévention ont identifié des besoins autour de la parentalité et du numérique, suite à leurs sollicitations ou observations lors de leurs interventions.

## OBJECTIFS

- Parvenir à réduire considérablement la fracture numérique dans la commune.
- Promouvoir un usage positif et responsable du numérique auprès du public enfance/jeunesse ainsi que des parents.
- Améliorer la réponse aux besoins des usagers et faciliter leur parcours lors de l'accès à leurs droits.

## PUBLIC

L'ensemble des habitants ; Usagers des CVS/EVS de la commune ; public jeune spécifique des dispositifs de la Direction Jeunesse ; public enfance et jeunesse fréquentant les ACM, public scolaire spécifique des dispositifs de réussite éducative : publics du Service Seniors ; publics des associations d'insertion et de cohésion sociale, dans le cadre des parcours mis en place par l'ensemble des services sociaux.

## MOYENS DE LA COLLECTIVITE

### Personnel :

- 1 chargée de mission Numérique et Territoire (1ETP)
- 1 conseiller numérique (0.80 ETP)

Prestation de service

Matériel et petites fournitures/alimentation

Mise à disposition de locaux municipaux (CVS/EVS, AGORA, ACM)

## BILAN 2023

### LES ACTIONS MENÉES PAR LA MISSION NUMERIQUE ET TERRITOIRE :

#### Permanences numériques :

Aide aux démarches administratives, mise à disposition d'ordinateurs et d'une connexion pour des usages individuels ainsi qu'un accompagnement en cas de nécessité.

Ces services sont disponibles deux fois par semaine en dehors des périodes de vacances scolaires : le lundi de 9h30 à 12h30 et le jeudi de 13h30 à 17h :

- Environ 410 participations.
- Répartition des genres : 68% de femmes et 32% d'hommes.
- Répartition par tranches d'âges :
  - 18 - 25 ans : 6%
  - 25 - 40 ans : 26%
  - 40 - 60 ans : 31%
  - Plus de 60 ans : 37%

#### Ateliers de bases informatiques :

Ce sont des sessions collectives où des participants de tous âges apprennent à utiliser les outils numériques. Ces sessions ont pour objectif de promouvoir l'autonomie en aidant les individus à naviguer sur Internet, utiliser les réseaux sociaux, gérer les courriels, etc. Ils ont lieu tous les mardis en dehors des périodes de vacances scolaires, d'une durée de 1h30, avec 5 places disponibles :

- 122 participations avec une moyenne de 4 participants par session.
- 90% des participants ont plus de 60 ans.

#### Ateliers tablettes/smartphones dans les CVS/EVS :

Sessions collectives où des participants de tous âges apprennent à utiliser les outils numériques : smartphones et tablettes. Trois sessions réparties sur trois Centres de Vie Sociale ont lieu en dehors des périodes de vacances scolaires, d'une durée de 1h30, avec 8 places disponibles.

Taux de participation :

- CVS Gassicourt : 100%
- CVS Peintres-Médecins : 100%
- EVS des Garennes : 50%

### **Cafés Numériques :**

Ces rencontres abordent diverses thématiques liées au numérique et offrent un espace convivial pour échanger des connaissances.

- Entre 2 et 5 cafés numériques organisés chaque mois.
- Total de 38 séances en 2023.
- 258 bénéficiaires, dont 212 femmes et 46 hommes de différents âges.

### **Ateliers seniors :**

En collaboration avec le Service Sénior de la Ville, ces ateliers collectifs, adaptés aux besoins spécifiques des seniors, sont organisés chaque semaine en dehors des vacances scolaires. Ils sont exclusivement destinés aux seniors inscrits dans le cadre du programme dédié. Les ateliers informatiques sont organisés au CVS Gassicourt et les ateliers tablette/smartphone à la résidence Clérisse.

- **Ateliers informatiques débutant** : 176 participations avec une moyenne de 8 participants par session.
- **Ateliers informatiques perfectionnement** : 259 participations avec une moyenne de 12 participants par session.
- **Ateliers tablette/smartphone** : 320 participations avec une moyenne de 12 participants par session.

### **Projet BD numérique (Plan Mercredi) :**

Réfléchir à une histoire personnelle et la mettre en œuvre sous forme d'une bande dessinée avec les outils BOOKCREATOR et CANVA. Les enfants étaient accompagnés par les animateurs et le conseiller numérique. Ils devaient avant tout écrire et raconter une histoire de leur choix, puis faire des recherches d'images (objets, décors, personnages) afin de créer une bande dessinée.

### **Bilan général :**

Il y a eu une bonne participation des ALSH à ce projet, qui nécessitait l'implication de chacun.

Quelques obstacles rencontrés :

- Les ordinateurs des salles multimédias n'avaient pas le même système d'exploitation. Les plus jeunes (6-8 ans) ne savaient pas toujours utiliser une souris. Il a fallu adapter une partie du projet et tenir compte de leur capacité.

Points forts :

- Les enfants se sont beaucoup investis dans le projet. Créer sa propre histoire, choisir ses personnages, son décor et faire vivre tout ça sous forme d'une bande dessinée numérique a fait le succès de ces ateliers.

Points à travailler :

- Une meilleure participation des animateurs : Malgré la formation en amont, certains d'entre eux n'ont pas pu être présents sur la totalité des séances proposées (6 à 7 séances).
- Un meilleur choix des participants : Les plus jeunes qui ne savaient pas utiliser l'outil numérique (souris) ont eu des difficultés. Il serait préférable sur ce type de projet d'avoir des enfants qui maîtrisent au minimum la souris et le clavier.
- Des groupes plus réduits pour une meilleure organisation.

Impression général des enfants :

Ils ont aimé ce projet qui mettait en avant l'imagination, l'écriture de son histoire et le choix de ses propres images. Cette liberté a été largement appréciée.

- Nombre de séances : 41 séances
- Nombre de structures ALSH participantes : 6 ALSH
- Nombres de participants : environ 180 enfants ont participé à ce projet à raison de 30 enfants par ALSH.

## **LES PRESTATIONS :**

### **Programme KESK'IA :**

Le programme KESK'IA, dirigé par la société EVOLUKID, a pour objectif de transformer la vie des jeunes des quartiers populaires en leur offrant des opportunités uniques dans le domaine de l'intelligence artificielle.

Dans le cadre de ce programme, 12 étudiants ont été sélectionnés. La commune a identifié le cyber-harcèlement, la gestion des dépôts sauvages et la signalisation routière comme principaux défis à relever, dans le but de stimuler la création de prototypes d'intelligence artificielle par les trois groupes impliqués dans le programme. À la fin d'octobre 2023, le lancement du programme a eu lieu lors d'un événement inaugural organisé à Nanterre : le KICK-OFF, réunissant des participants des territoires voisins, notamment Nanterre et le département de l'Essonne.

Suite à cet événement, les jeunes ont suivi une semaine de formation intensive sur l'intelligence artificielle et ont été répartis en groupes pour travailler sur chacune des trois thématiques mentionnées. Par la suite, des périodes de travail ont été organisées entre octobre et janvier à la fois dans les locaux municipaux et de manière autonome par les jeunes, pour développer leurs prototypes d'intelligence artificielle.

## **LES ACTIONS MENÉES EN PARTENARIAT :**

### **L'événement AFTERSCHOOL :**

Participation en collaboration avec la Direction Jeunesse : Stand présentant des astuces numériques.

### **Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes :**

Atelier le 25 novembre de sensibilisation aux applications de lutte contre les violences faites aux femmes (10 participantes).

### **Ateliers seniors :**

Organisation de 2 cycles de trois en collaboration avec Malakoff HUMANIS et CLICK&MOI dans deux CVS, bénéficiant à 18 participants.

### **Journées portes ouvertes des CVS/EVS :**

Stand pour présenter le programme des actions numériques.

### **« Départ en Vacances » :**

Projet mis en place avec le Centre de Vie Sociale Aimé-Césaire : Organisation de 6 permanences numériques pour accompagner les usagers dans leurs démarches de départ en vacances avec les bons VACAF, ayant bénéficié à 16 familles.

**Journée pour la Santé Mentale :**

Stand d'animation pour sensibiliser à l'utilisation des outils numériques pour le bien-être mental.

COÛT

---

**Montant global des dépenses : 78 668,99 €**

## Activités dédiées aux seniors

### OBJECTIFS

---

Le Pôle Seniors de la Ville de Mantes-la-Jolie met en œuvre une programmation annuelle en faveur du lien social en direction des Mantais âgés de 60 ans et plus. A ce titre, le Pôle Seniors mène des actions à la fois pour répondre à de nouvelles attentes existantes et s'inscrit dans de nombreux projets pour continuer de lutter contre l'isolement, maintenir le plus longtemps l'autonomie des seniors et le maintien à domicile.

L'année 2023 a été une année particulière pour le Pôle Seniors compte tenu d'un turn-over important au sein des équipes, ce qui a eu un impact tant sur l'organisation du pôle que sur la fréquentation des actions proposées. Au cours de l'année 2023, le Pôle Seniors a accueilli 176 nouveaux inscrits contre 179 l'année précédente.

La planification des actions autour du lien social et du maintien de l'autonomie se décline ainsi à travers différents types d'actions menées :

- **Les activités hebdomadaires** se déroulent d'octobre à juin et sont l'occasion pour les Seniors de participer seul ou en groupe à un cours de yoga, de chant ou d'informatique, de partager la lecture d'une œuvre ou encore de créer lors des ateliers de loisirs créatifs en discutant du film vu lors des séances de ciné Seniors. En 2023, une nouvelle activité a été intégrée au programme « les visites virtuelles » de lieux culturels.
- **Les sorties** : Culturelles ou de loisirs, le programme s'adapte à tous (touristique, musée, plage, ou sportives). C'est l'occasion de s'évader le temps d'une journée ou de partager une expérience comme l'Escape Game.
- **Les grands évènements** : Moments incontournables et riches en émotion, la semaine bleue, ou la remise des colis de Noël, sont des moments privilégiés et très appréciés du public Seniors et qui favorisent particulièrement le lien social.
- **Les évènements nationaux ou municipaux** sont également l'occasion de se retrouver. Ainsi, la Journée pour les droits des Femmes ou la fête de la musique sont autant d'évènements qui ont permis de créer du lien social intergénérationnel et multiculturel.

### PUBLIC

---

Pour l'ensemble des activités, le public visé est le senior mantais de 60 ans et plus.

Les seniors s'inscrivent dans la base de données du service sur simple demande, doivent s'acquitter :

- Du montant fixé, pour les sorties,
- De frais d'adhésion d'un montant de 23€ par an uniquement pour les activités hebdomadaires.

## MOYENS DE LA COLLECTIVITE

Moyens humains : Service dédié aux seniors au sein du CCAS.

Intitulé des postes	2022	2023
Chef de service	1 ETP	1 ETP
Chargé d'animation	1 ETP	0,80 ETP
Assistant administratif	3 ETP	1 ETP

Pour l'année 2023, nous notons la diminution de la quotité du temps de travail du chargé d'animation qui a eu un impact non négligeable sur l'activité du service. De même il convient de souligner le sous-effectif constant durant l'année 2023 au sein de l'équipe du Pôle Seniors.

Locaux : locaux municipaux (Bâtiment Agora, autres salles au sein des bâtiments municipaux, CVS/EVS, salle des établissements partenaires, Gymnase, Salle de spectacle associative...).

Matériel de loisirs et d'activité, piano, ordinateurs, tablettes...

Moyens de transport : Car de la Ville, marché de transport collectif.

## BILAN 2023

Actions en faveur du lien social	2022	2023
<b>Activités hebdomadaires</b>	123	128
<b>Participation aux sorties</b>	486	760
<b>Grands évènements</b>	3 329	3 392
<b>Plan canicule</b>	156	72
<b>Les évènements internationaux ou municipaux</b>	132	111
<b>TOTAL</b>	<b>4 226</b>	<b>4 463</b>

En 2023, on note une nette progression de la participation aux activités hebdomadaires. Une nouvelle activité a été proposée et est très appréciée : les visites virtuelles de lieux culturels, de même les activités qui ont vu le jour en 2021 et 2022 continuent de rencontrer du succès (le ciné senior, le yoga, la lecture...). Les autres activités restent constantes quant à leur fréquentation (chorales, jeux de société).

En 2023, 18 sorties ont été proposées aux seniors mantais contre 14 en 2022. De même le nombre de places a été augmenté pour permettre aux nouveaux arrivants de participer. La sortie à l'Armada de Rouen a rassemblé 80 seniors.

Dans le cadre des grands évènements, l'édition 2023 de la semaine Bleue a regroupé 525 participants contre 723 seniors en 2022 autour de 44 activités contre 72 en 2022 (santé, bien

être, culture, sport, ...). Cette forte baisse est due au sous-effectif de l'équipe du pôle seniors à cette période qui n'a pas permis de mettre en place un nombre d'activités aussi important que l'année précédente.

En 2023, les repas festifs ont rassemblé 1 040 seniors sur 3 jours contre 862 seniors en 2022 sur 4 jours.

A l'occasion de la fin d'année, 1 827 colis festifs ont été distribués aux seniors dans les différentes structures municipales contre 2 387 en 2022. De même ce sont 67 seniors qui ont bénéficié d'une livraison de leurs colis à leur domicile par les agents du service du fait de leur mobilité réduite.

En 2023, le traditionnel loto des seniors organisé pour la troisième année consécutive a fait « carton plein », soit 70 seniors qui ont partagé ce moment de convivialité autour d'un goûter de Noël traditionnel.

Malgré le contexte, il est important de souligner que le taux de participation globale enregistré en 2023 est de 5,31 % contre 4% en 2022, soit une augmentation de 1,31%. Le Pôle Seniors continue de développer son offre de services afin d'aller à la rencontre de nouveaux seniors pour l'année 2024.

## COÛT

---

**Montant global des dépenses : 757 887,81 €**

## Rencontres associatives

Afin de répondre à l'ensemble des demandes des associations du territoire, le service décline son action autour de 4 axes de travail comme suit :

- Les actions ciblées,
- Les actions collectives,
- Les actions personnalisées,
- Les actions de soutien au développement des associations.

**Les actions ciblées** permettent la mise en place d'actions et de méthodes de travail qui puissent favoriser une meilleure lisibilité des associations du territoire. Nous pouvons illustrer cette démarche par le suivi quotidien des associations pour l'actualisation de la base de données associatives et du travail collaboratif entre les services afin de mieux encadrer l'offre, l'accompagnement, la promotion et le soutien des projets associatifs.

**Les actions collectives** permettent de mutualiser les moyens et les compétences dans le cadre d'actions d'animation de la vie locale et d'entrevoir des nouveaux modes de collaboration. Ceci afin de favoriser la mise en œuvre d'un diagnostic permanent, de favoriser la proposition de nouveau projet sur des besoins non couverts, et de favoriser d'éventuelles actions partenariales dans une logique de réseau.

**Les actions personnalisées :** Cette offre est destinée à un accompagnement personnalisé des associations pour leur permettre une meilleure identification et connaissance des différents acteurs agissant sur les mêmes champs d'action et /ou soutenir les associations dans leur structuration.

**Les actions de soutien au développement des associations :** Cette offre est destinée à soutenir le développement du tissu associatif, en proposant des services et moyens logistiques qui favorisent la mise en œuvre de leurs actions telles que la mise à disposition de salles polyvalentes pour l'organisation des assemblées générales, des réunions de travail, conférences, actions de formation...

### OBJECTIFS

- Proposer un lieu ressource à destination des acteurs associatifs,
- Valoriser les compétences des acteurs du territoire en permettant une meilleure articulation des actions et une mise en réseau,
- Mobiliser les acteurs associatifs autour d'une problématique locale,
- Organiser des formations en fonction des besoins identifiés,
- Valoriser l'action des organisations associatives.

### PUBLIC

411 associations « chartées » avec la Ville de Mantes-la-Jolie

Plus de 548 associations présentes sur la Ville de Mantes-la-Jolie enregistrées dans la base de données associative.

Équipement Agora :

- Mise à disposition des salles polyvalentes à destination des opérateurs associatifs et institutions du territoire. Six salles peuvent être prêtées en fonction des besoins et des capacités d'accueil suivantes : Salle A : 250, Salle B : 250, Salle C : 30, Salle D : 22, Salle E : 70 et Salle F : 32.
- Espace multimédia : équipé de 8 postes informatiques, 1 copieur, 1 scanner, 1 relieuse, 1 massicot...
- La gestion de cet équipement repose sur le positionnement et le périmètre d'action de 10 agents rattachés à la Direction vie associative. Toutefois, son fonctionnement nécessite l'intervention d'autres agents pour des missions de propreté, de communication, de maintenance du bâtiment et de logistique...

BILAN 2023

---

La mise en place des rencontres s'organise en fonction des besoins repérés et /ou des opportunités de développement d'actions. Ainsi, la Direction s'attache à mobiliser largement les acteurs ressources du territoire pour engager une réflexion, pour organiser et planifier la mutualisation des moyens et des compétences.

Les entretiens individualisés à la demande de l'association ou de la Direction, sont organisés par la directrice du service et les chargés de mission Vie Associative au sein de l'équipement Agora. Celui-ci peut concerner une demande de signature de charte associative, un accompagnement administratif, une structuration d'un projet, un mode de réalisation d'une action, un accompagnement à la recherche de financement et /ou au dépôt de demande de subvention, une orientation ou une mise en réseau avec des acteurs du territoire.

En 2023, nous avons pu constater une hausse de la demande par rapport à l'année 2022, ce qui s'explique par la reprise et le renouveau des actions mises en place sur le territoire en situation post covid.

Ainsi, ce sont près de 200 rendez-vous avec des représentants associatifs qui ont été effectués.

Dans le cadre de nos différentes campagnes de subventions 2023 (Politique de la Ville, Fonctionnement et Coopération décentralisé), ce sont près de 125 créneaux dédiés à l'accompagnement des associations qui ont été honorés.

Egalement, la Ville de Mantes-la-Jolie a proposé une campagne unique de subvention 2024 entre le mois de septembre et le mois de novembre 2023, période au cours de laquelle plus de 210 associations ont déposé des dossiers et ont été accompagnées par les agents de la Vie Associative.

Durant l'année 2023, 150 associations ont sollicité les services de l'Agora pour des copies et des impressions à l'espace multimédia, ce qui représente un volume de plus de 10 000 copies sur l'année, à joindre à ces éléments les demandes de reprographies en couleur et/ou en grande quantité pour 41 associations.

Dans ce cadre, on relève que les mêmes associations se manifestent tous les ans pour instruire leur dossier même si des formations sont proposées auprès du CDY et de la GPSEO pour se familiariser avec l'outil : DAUPHIN (logiciel de gestion des demandes de subventions), etc.

Au niveau de la réservation des salles, nous avons pu enregistrer 784 prêts de salle au sein de l'Agora pendant l'année 2023.

Pour finir, nous pouvons noter des difficultés récurrentes repérées par le service sur le besoin d'accompagnement des associations dans la définition de son projet associatif et plus particulièrement sur la rédaction des différents écrits (ouverture de compte, cerfa, bilan, ...) nécessaires à la mise en œuvre des actions de l'association.

## COÛT

**Montant global des dépenses : 929 355,87 €**

## Mission égalité des chances, politique de la ville et contractualisation

La Ville de Mantes-la-Jolie est signataire du Contrat de Ville du Mantois depuis le 25 juin 2015. La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, a prorogé jusqu'au 31 décembre 2022 la durée des Contrats de Ville par un protocole d'engagements renforcés et réciproques qui vise à actualiser les engagements pris lors de leur écriture en 2015.

Une nouvelle prolongation a été actée jusqu'au 31 décembre 2023 dans la Loi de finances 2022, dans l'attente de la rédaction d'un nouveau Contrat de Ville prévue en 2024.

L'année 2023 a été marquée par l'organisation d'ateliers à l'échelle de la Communauté Urbaine et de chacune des villes concernées avec la mise en place de ce nouveau contrat comme objectif.

### OBJECTIFS

- Coordonner la Politique de la ville : suivi de la bonne mise en œuvre de l'ensemble des enveloppes contractuelles : État, Communauté Urbaine, Département, Ville, allouées à la Politique de la Ville.
- Assurer l'animation, le suivi, l'évaluation et la coordination transverse des actions dans le cadre de la programmation.
- Élaborer des projets en co-construction avec les partenaires associatifs du territoire et les services de la Ville.
- Soutenir les initiatives s'inscrivant dans la démarche locale d'un projet commun en lien avec les différents dispositifs et labels déployés sur le territoire.
- Favoriser l'appropriation par les habitants de leur cadre de vie.

### PUBLIC

Les associations du territoire situées en Quartier Prioritaire de la Politique de la ville, les structures institutionnelles, les habitants qui œuvrent dans le cadre de la Politique de la Ville et tous les usagers résidant en secteur prioritaire.

### MOYENS DE LA COLLECTIVITE

- Une Directrice Générale Adjointe Action Sociale et Égalité des Chances en charge de la Mission Politique de la Ville
- Une Gestionnaire administrative et financière.
- Un chargé de mission relation bailleurs et logement.

**Une dynamique avec les 5 bailleurs dans le cadre de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)** afin de répondre ensemble au projet du territoire par :

- Des postes,
- Des projets de mémoire dans le cadre de démolition ou de réhabilitation,
- Des chantiers éducatifs et d'insertion,
- Des mises à disposition de locaux aux associations,
- Des ateliers de concertation et actions de sensibilisation en lien avec les services de la Ville,
- Des investissements sur le bâti et un sur l'entretien pour un cadre de vie plus agréable.

**Diagnostic en marchant :**

Dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP), un diagnostic en marchant a été organisé sur le quartier Peintres-Médecins, réunissant les élus et les services municipaux concernés (direction aménagement, police municipale, service prévention, service environnement, CVS), l'État par la présence de la déléguée du Préfet, la CU GPS&O (Prévention délinquance, centre technique), les bailleurs du quartier (RYE et IRP), la copropriété, une association de quartier (CHPM).

L'objectif a été de mettre en relief les points faibles et les points forts du quartier puis d'élaborer, en fonction des différents éléments observés, des propositions concrètes d'amélioration du cadre de vie des habitants.

Un compte-rendu a par la suite été réalisé avec un suivi sur les différentes actions projetées à très court terme et ce tout au long de l'année (sécurité, épaves, nids d'abeilles...).

**Acte 2 du NPNRU :**

- Rénovations des résidences sur le quartier des Musiciens.
- Achèvement du mail des physiciens.
- Requalification des abords de l'école Rouge et bleu .
- Commencement de la rénovation des 333 logements du bailleurs social CDC Habitat (certains relogements en cours).
- Relogement des habitants Tour Ader (en vue de la démolition) par le bailleur Résidences Yvelines Essonne.

**L'été à Mantes-la-Jolie / Quartier d'été (État)**

- Animations de proximité par les CVS/EVS et leurs partenaires,
- Ateliers et activités de prévention (vélo, initiation à la sécurité routière),
- Structures sportives ouvertes aux associations pour les activités sportives,
- Colos apprenantes,
- Stages de préparation à la rentrée scolaire sur les matières principales (mathématiques, français, histoire...).

**2<sup>ème</sup> génération de la Convention Territoriale Globale**

La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche de construction d'un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et répond à de nouveaux besoins. La CTG se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant.

La démarche est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic, programmer un plan d'actions et le faire vivre sur la durée de la CTG, suivre les actions et évaluer leurs

impacts auprès des habitants et sur le territoire. Une convention de partenariat entre la Caf et la collectivité locale est signée sur 4 ans.

La première Convention Territoriale Globale (CTG) 2019-2022 avait été signée en décembre 2019, entre la Ville de Mantes-la-Jolie et la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY). La CAFY et la Ville s'étaient accordées autour des cinq axes prioritaires répondant à plusieurs enjeux :

- Petite enfance,
- Parentalité,
- Jeunesse,
- Insertion professionnelle et emploi,
- Accès aux droits / Inclusion numérique.

Le plan d'action contractualisé n'a été déployé qu'en partie car marqué par la période COVID. Dans la perspective de poursuivre cette démarche stratégique, la Ville et la CAFY ont décidé de renouveler leurs engagements par une CTG 2023/2026.

Son plan d'action a été construit avec différents partenaires à l'occasion de différents ateliers :

- La CAF
- La Ville et le CCAS
- La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise
- Le Département des Yvelines
- L'Etat
- Le Point accueil écoute jeune
- Des associations
- Des bailleurs
- L'éducation nationale

Il s'est également nourri du travail réalisé dans le cadre de la préparation du Contrat de ville et du renouvellement des projets sociaux des Centres de vie sociale. Le plan d'action détaillé dans la convention de la CTG de Mantes-la-Jolie s'articule autour de 4 axes :

- La parentalité et la petite enfance,
- Le logement,
- L'inclusion numérique pour un meilleur accès aux droits,
- La jeunesse.

La nouvelle CTG de Mantes-la-Jolie impliquera aussi un travail sur des enjeux transversaux :

- Permettre l'émancipation des habitants, avec un accès réel à leurs droits, le plein respect de leurs devoirs ainsi que le développement de leur pouvoir d'agir et de mobilisation.
- Organiser la coopération entre acteurs pour prendre en compte les tous premiers signes d'alerte et apporter à chacun des réponses plus agiles, plus cohérentes et plus réactives.

A travers cette CTG, la CAFY et la Ville s'accordent également sur l'échange de données, notamment statistiques, ainsi que sur une démarche d'évaluation fine et continue. La vie de la CTG sera rythmée par un comité de pilotage annuel ainsi qu'un suivi régulier par un comité technique, des groupes de travail et la mobilisation de l'administration de la Ville sur les missions de coopération CTG.

### **Renouvellement du Contrat de Ville « Engagement quartiers 2030 »**

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

La Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) exerce de plein droit la compétence politique de la ville. A ce titre, elle est chargée de l'élaboration du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale. Sur le territoire de la commune, le Maire est chargé, dans le cadre de ses compétences, de la mise en œuvre du Contrat de Ville et contribue aux actions des autres signataires selon des modalités définies par le Contrat.

La précédente génération de ces contrats est arrivée à échéance le 31 décembre 2023.

Lancée en avril 2022 pour aboutir en mars 2024, l'écriture du nouveau contrat de ville 2024-2030 de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise a impliqué la coopération de plus de 400 acteurs du territoire, incluant les services municipaux, les représentants de l'État, les associations, les bailleurs sociaux, etc., tant à l'échelle intercommunale que dans chaque quartier concerné. Ce nouveau contrat de ville intitulé « Engagements quartiers 2030 » a pour objectif d'assurer l'égalité entre les territoires en réduisant les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire communautaire afin d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La géographie prioritaire a par ailleurs été redéfinie dans le but de renforcer la réduction des inégalités sociales et territoriales par le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 et le quartier du Val Fourré ainsi que la partie nord du quartier de Gassicourt de la Ville de Mantes-la-Jolie sont toujours classés dans ce dispositif. Les contours ont été revus à la marge pour, par exemple, inclure l'hôpital.

### **Appel à Projets Politique de la Ville :**

La Ville a renouvelé l'appel à projets Politique de la Ville municipal, un outil supplémentaire de mise en œuvre de la politique partenariale de développement social en direction du Quartier prioritaire. C'est dans ce cadre que la Ville a cofinancé 33 associations pour 56 actions spécifiques présentées (culture, sports, éducation, prévention-tranquillité, parentalité, lien social, insertion, cadre de vie).

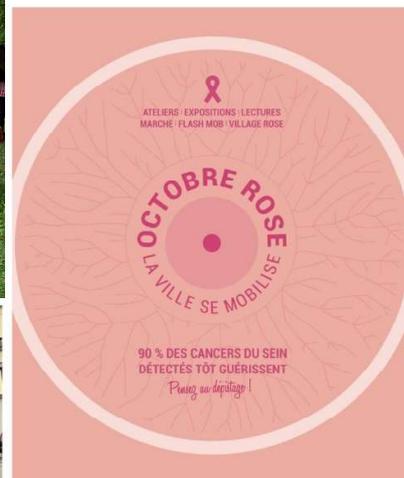
Cet appel à projets vient en complémentarité des appels à projets de la Politique de la Ville lancé par nos partenaires : État, Conseil Départemental des Yvelines et Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.

## **COÛT**

---

**Montant global des dépenses : 243 078 €**

SANTE PUBLIQUE



## Service information, prévention santé

La Ville de Mantes-la-Jolie a mis en place à destination des habitants, un Service Information, prévention santé. Ce service est en charge de toutes les questions de santé publique. L'année 2023 a été marquée par le rattachement du Pôle Prévention, information santé au Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre de la redéfinition du projet social de la Ville. Les professionnels ont rejoint l'équipe du CCAS en avril 2023 au sein du bâtiment de l'Agora.

### OBJECTIFS

#### **1. Présentation du pôle information, prévention et santé**

Le pôle information, prévention et santé est composé d'une équipe de trois personnes :

- un chef de service ayant la fonction de coordinateur du Contrat Local de Santé,
- une coordinatrice du Conseil Local en Santé Mentale,
- une chargée administrative développement santé.

Ce service vise à favoriser une approche transversale des politiques de santé en proposant et mettant en œuvre des mesures visant à promouvoir la santé et des programmes d'actions de prévention.

Deux outils principaux sont utilisés pour atteindre ces objectifs et mener cette coordination :

- Le premier outil est l'Atelier Santé Ville (ASV). Il s'agit d'une démarche de promotion de la santé au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'ASV propose des actions de prévention et de promotion de la santé en s'appuyant sur des partenariats locaux et en impliquant la population.
- Le deuxième outil est le Contrat Local de Santé (CLS). Il s'agit d'un outil de contractualisation qui vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en mettant en place une démarche partenariale et intersectorielle. Le CLS est élaboré avec les acteurs locaux et permet de définir des actions concrètes pour améliorer la santé des habitants.

#### **2. Présentation du Contrat Local de Santé**

Le CLS 2 est mis en œuvre depuis 2019. Un avenant a été signé afin de prolonger le contrat actuel jusqu'en décembre 2023. Le pôle Information, prévention santé rattaché au CCAS porte les actions du CLS.

Le CLS est un outil de contractualisation, créé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), entre une collectivité et ses partenaires dont l'objectif est de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Les actions menées sont à destination des administrés et en particulier des habitants des quartiers prioritaires.

Les CLS 2019/2023 sont construits autour de 3 axes :

##### AXE 1 : Faciliter l'accès aux droits et aux soins :

- Objectif 1 : améliorer l'offre de soins de premiers recours
- Objectif 2 : améliorer l'accès aux droits et à la santé
- Objectif 3 : optimiser le parcours de santé des populations vulnérables

AXE 2 : Promouvoir la santé globale aux différents âges de la vie :

- Objectif 1 : agir sur des facteurs de risques de maladies
- Objectif 2 : renforcer la prévention et le dépistage
- Objectif 3 : agir sur les déterminants de santé liée à l'habitat et à l'environnement

AXE 3 : Promouvoir la santé mentale et le renforcement des compétences psychosociales

- Objectif 1 : améliorer la prise en charge des personnes atteintes de souffrances psychiques
- Objectif 2 : développer la prévention des conduites à risque chez les jeunes

**3. Présentation du Conseil Local en Santé Mentale**

Dans le cadre de l'axe 3 du CLS, un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) a été créé. Le CLSM est un espace de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire. Le CLSM a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées.

Le CLSM permet une approche locale et participative concernant la prévention et le parcours de soins. Il associe les acteurs sanitaires et sociaux et toute personne intéressée du territoire et définit des objectifs stratégiques (promouvoir la santé mentale, lutter contre la stigmatisation et les discriminations...) et opérationnels (définir les priorités d'action d'une population locale en fonction de ses besoins, mettre en œuvre collectivement les actions pour répondre aux besoins et à la création de structures nécessaires...).

PUBLIC

Tous les habitants de la ville de Mantes-la-Jolie.

MOYENS DE LA COLLECTIVITE

- 1 directeur du CCAS,
- 1 adjointe au directeur du CCAS,
- 1 chef de service ayant la fonction de coordinateur du Contrat Local de Santé,
- 1 coordinatrice du Conseil Local en Santé Mentale,
- 1 chargée administrative développement santé,
- Des bureaux au sein de l'Agora équipés en matériel informatique et téléphonique.

BILAN 2023

Un diagnostic santé de territoire est en cours et devrait permettre de faire émerger les axes de travail du prochain CLS. L'Agence Régionale de Santé et la collectivité ont signé un avenant en 2023 afin de permettre la finalisation du diagnostic et la mise en place du CLC 3 qui sera opérationnel en 2024.

En 2023, le réseau partenarial du CLSM s'est déployé et à ce titre de nombreuses actions ont pu se mettre en place. Cela a permis aux partenaires d'identifier le rôle et la place de la

coordinatrice CLSM. Elle a ainsi pu organiser, en lien avec les acteurs de terrain, des réunions de coordination afin de sensibiliser, prévenir et mobiliser les acteurs et le public sur l'importance de la prise en charge en santé mentale.

Les actions du CLS portées par le Pôle information, prévention santé du CCAS n'ont pas toutes été mises en place. En effet, la coordination assurée par la Cheffe de service n'a pas été efficiente et cela a eu d'importantes répercussions sur l'activité du service. Les actions financées sont reportées sur l'année 2024, à l'arrivée d'un nouveau chef de service.

### **Ci-dessous, une présentation des actions phares de 2023 .**

#### **Les ateliers santé ville :**

Dans le cadre des ateliers santé ville, différentes actions ont été mises en place et organisées par différents partenaires. Le centre d'examen de santé IPC a animé des ateliers, tout public

- Le 30/03 sur le thème de l'alimentation
- Le 20/04 sur le thème de la santé de la femme
- Le 23/11 sur la santé bucco-dentaire

#### **Atelier sur l'alimentation :** *Objectif : comprendre les enjeux d'un repas équilibré sur la santé :*

L'atelier était axé sur l'équilibre alimentaire et l'importance de manger équilibré pour être en bonne santé. Les participants ont pu découvrir le nutri-score, comment manger équilibré avec un petit budget, les conséquences du diabète et de l'obésité. 22 personnes ont participé à l'atelier.

#### **Atelier sur la santé de la femme :** *Objectif : sensibiliser sur le cancer du col de l'utérus :*

A travers une animation « photo langage », les participants ont été sensibilisés sur le cancer du col de l'utérus et son dépistage, l'endométriome, l'ostéoporose, la ménopause mais également sur la thématique des violences d'une façon plus générale. 16 personnes ont participé à l'atelier.

#### **Atelier sur la santé bucco-dentaire :** *Objectif : prévention sur l'importance de l'hygiène bucco-dentaire :*

A travers un support « photo expression », l'animateur a pu expliquer la fonction des dents. Il a également pu faire une démonstration technique de brossage de dents et a sensibilisé sur l'importance du contrôle dentaire chez un dentiste. 8 personnes ont participé à l'atelier.

#### **La caravane AVC :** *Objectif : proposer une sensibilisation, prévenir les risques d'Accident Vasculaire Cérébral et proposer un dépistage :*

La caravane AVC s'est installée avenue de la République : 69 dépistages ont été réalisés et 27 personnes ont été orientées vers leur médecin pour effectuer un bilan plus approfondi concernant des hypercholestérolémies et de l'hypertension mal équilibrée ou découverte.

#### **Octobre Rose :**

Diverses actions ont été proposées, essentiellement la semaine du 9 octobre. La ville de Mantes-la-Jolie et plus particulièrement certaines institutions municipales ont été décorées de rose. Des ateliers de sensibilisation « Paroles de femmes » sur le cancer du sein ont eu lieu à destination des habitants. Cette action a également permis de mobiliser quelques apprenants de la Coordination Linguistique.

Une exposition photo « Bandes de malade » installée à l'AGORA, des lectures à haute voix et un atelier manuel ont également été organisés pour sensibiliser le grand public sur le cancer du sein avec la participation active de l'association La Note Rose.

Le temps fort de cette campagne de sensibilisation s'est déroulé le samedi 14 octobre. Une marche a été organisée au sein de la ville reliant les 3 quartiers avec la participation de plus de 150 habitants, ponctuée de plusieurs flashmobs avec l'association Start 2 Step (association de danse mantaise ayant participé à la finale du concours mondial World of Dance). Cette marche avait pour destination le « village rose » organisé sur la dalle du Val Fourré. Ce « village rose » avait pour objectif de prévenir et sensibiliser les habitants. Des professionnels étaient présents : une diététicienne, un représentant du service imagerie du Centre Médico-Social du Lac pour donner des rendez-vous de mammographie, une sage-femme du centre de santé sexuelle, une association pour promouvoir l'activité sportive, action importante dans le cadre de la prévention.

### **Les permanences vaccinales :**

Les permanences vaccinales se sont déroulées au Centre Médico-Social Chopin, sur l'ensemble de l'année 2023 une à deux fois par mois. Les 18 permanences pour le BCG ont permis de vacciner 254 enfants. Les 27 autres permanences de vaccinations ont permis de vacciner 276 personnes.

### **Les « Jeudis de la parentalité »**

Trois ateliers sur le thème de la périnatalité ont été organisés en cette fin d'année 2023 : « Comment bien gérer sa grossesse avant et après ? », « Le baby-blues, comment le gérer ? », « Comment accueillir son enfant ? ». Les ateliers étaient animés par une psychologue et/ou une sage-femme.

### **Actions menées dans le cadre du CLSM**

#### **Formation Premiers Secours en Santé Mentale**

Sessions standard et jeunes :

- 2 sessions PSSM jeunes les 6 et 7 février ainsi que les 12 et 13 octobre,
- 1 session PSSM standard les 15 et 16 mai,
- Tout public, spécialement les adultes vivant ou travaillant avec des jeunes pour la session jeunes,
- 45 personnes formées ; public diversifié.

Suite aux rencontres avec les partenaires de la Ville, il y a un besoin de formation sur les questions de santé mentale. Cette formation vise à repérer, informer et orienter sur les troubles liés à la santé mentale, en dispensant les premiers secours jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée. Le module Jeunes a été spécialement développé pour les adultes en contact avec des adolescents et jeunes majeurs.

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale.
- Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale.
- Développer des compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer et fournir des informations.
- Mieux faire face aux comportements agressifs.

Points forts :

- Démarche pédagogique participative pour favoriser la confiance dans l'interaction avec des jeunes en crise de santé mentale.
- Revoir les représentations concernant la santé mentale.

- Renforcer l'aide apportée aux jeunes en crise ou éprouvant un problème de santé mentale.

Cette action a été menée en partenariat avec l'ARS et Santé Mentale France

### **SISM : Semaines d'Information sur la Santé Mentale - 09 au 22 octobre 2023**

Thématique : « À tous les âges de la vie, ma santé mentale est un droit » :

L'action souligne l'importance de s'engager en faveur de la santé mentale, considérée comme un droit fondamental par l'Organisation Mondiale de la Santé. Elle met en évidence la diversité des facteurs influençant la santé mentale tout au long de la vie, appelant à briser le tabou, en particulier chez les enfants ou les seniors.

Le CLSM encourage un investissement accru de tous les acteurs et secteurs pour créer des environnements favorables à la santé mentale. Les Semaines d'Informations sur la Santé Mentale (SISM) sont une opportunité de réfléchir collectivement aux actions à mettre en œuvre. La Ville de Mantes-la-Jolie s'engage dans cette cause, avec des objectifs tels que la sensibilisation, l'information sur les approches de la santé mentale et le renforcement des réseaux de solidarité et de parcours en santé mentale.

Objectifs pédagogiques : Promouvoir la santé mentale, sensibiliser, informer la population.

Actions déployées :

- Ateliers de sensibilisation au harcèlement scolaire dans les écoles : 6 classes du Nouveau Collège.
- Forum santé mentale le 21 octobre à l'Agora avec 20 stands partenaires et 5 ateliers.
- Formation « Les Premiers Secours Santé Mentale » - Module Jeunes : 15 personnes.
- Atelier sophrologie pour les professionnels : 20 personnes présentes.
- Atelier « Et si on échangeait ? » : 16 personnes présentes.

Atouts SISM 2023 :

- Préparation et coordination positives en interne.
- Nombre et diversité des acteurs impliqués.
- Ateliers très appréciés par les participants, demandant à être renouvelés.
- La venue du Maire et des élus a été appréciée.

Axes d'amélioration SISM 2023 :

- Lacune importante en terme de communication, entraînant une faible participation du public local.
- Agrandir les actions en raison de la volonté des partenaires.
- Multiplier les actions d'informations et de sensibilisation dans les différents lieux de la ville.

### **L'école « S'Handifférence » (pilote par l'ASM)**

Le mardi 13 et le jeudi 15 juin 2023, de 10h à 15h30 dans divers lieux, des élèves des classes de CM2 et doubles niveaux CM1/CM2 de Mantes-la-Jolie et des enfants des institutions spécialisées du Mantois et des alentours, ont été accueillis sur différents ateliers de sensibilisation :

- Atelier sensibilisation avec l'association Addiction France (jeux SCREEN),
- Atelier art avec le centre d'arts Abel Lauvray,
- Atelier confiance en soi et développement des compétences psychosociales.

Les objectifs étaient les suivants :

- Sensibiliser les enfants des écoles primaires au handicap.
- Favoriser la mixité entre les écoles et les institutions spécialisées à travers le sport.
- Découvrir de nouvelles activités physiques et sportives adaptées.
- Solliciter différents partenaires du territoire sur un même projet.
- Favoriser l'inclusion sociale, sensibiliser, découvrir de nouvelles activités physiques et sportives adaptées. Solliciter différents partenaires du territoire et aux alentours sur un même projet

Les partenaires mobilisés étaient :

- Mairie de Mantes-la-Jolie : Directions des sports, CCAS, service culturel, Direction Education,
- L'Éducation Nationale,
- Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines (SDJES78).

## COÛT

**Montant global des dépenses : 191 377,67 €**

**CITOYENNETE, PREVENTION DE LA  
DELINQUANCE ET TRANQUILLITE  
PUBLIQUE**

---



## Prévention tranquillité

### OBJECTIFS

Renforcer la tranquillité des personnes dans les espaces publics les plus fréquentés où les besoins de traitements immédiats des conflits sont primordiaux :

- Prévenir les incivilités, rixes, rackets, chahuts...
- Intervenir en cas de troubles et incidents et solliciter les services de police (municipale et nationale si évènement grave),
- Aviser la hiérarchie en temps réel en l'hypothèse d'incidents graves se commettant ou susceptibles de se commettre,
- Informer la hiérarchie afin de partager les signalements d'interventions aux partenaires du Conseil Local de Sécurité de la délinquance (bailleurs, services de Police, transporteurs...) ou défaillances techniques aux services concernés (Centre technique municipal) et valoriser ses actions au moyen de la plateforme Mémento.

### PUBLIC

- Habitants tous âges confondus.

### MOYENS DE LA COLLECTIVITE

- 1 agent salarié par la Ville de Mantes-la-Jolie : chef de service Prévention et coordonnateur du CLSPDR,
- 31 agents salariés pas la Ville de Mantes-la-Jolie intégrés aux missions du service Prévention,
- Locaux situés à la Mairie de Quartier du Val Fourré (2 salles de réunion, 1 salle de repos, 1 bureau administratif) jusqu'au 27 juin 2023 (destruction par incendie) et Centre de Vie Social Aimé Césaire du 28 juin au 31/12/2023,
- 5 postes informatiques + 1 imprimante,
- 1 ordinateur portable,
- Logiciels métiers : plateforme informatique MEMENTO,
- 5 téléphones type smartphone,
- 1 ligne téléphonique (2 postes),
- 1 véhicule utilitaire équipé en PC mobile (marqué PREVENTION) : extincteurs, cônes de voirie, gyrophare, mégaphone, rubalise etc...,
- 2 véhicules de service (marqué PREVENTION/Ville de Mantes-la-Jolie) : extincteurs, cônes de voirie, gyrophare, rubalise etc...,
- 1 véhicule de service neutre,
- Équipements vestimentaires marqués MEDIATION - PREVENTION - VILLE DE MANTES-LA-JOLIE (polos, vestes été et hiver),
- Parc de 18 talkies walkies.

### Bilan des activités et de l'animation du réseau local des partenaires du CLSPD :

- Administration de la plateforme d'échanges d'informations en temps réel (Interface MEMENTO) :
- Traitement de chaque fait (transfert de l'information aux partenaires concernés et exploitation).
- Interface entre les partenaires et traitement des événements ponctuels (dégradation de situations).

2 472 signalements intégrés dans l'interface de partage d'information MEMENTO en 2023. Plusieurs partenaires ont accès au dispositif : Police Nationale, Police Municipale / Service Vidéo protection/ Service fourrière, Agents de Prévention de la Ville et du Collectif Mantais de Médiation, SDIS 78, bailleurs de l'association des Bailleurs Sociaux du Mantois, service espaces Publics, Tam Ratp Dev.

**Exemple « Occupation de hall d'immeuble »**

**J1** 10h30  
Des habitants informent le gardien de leur immeuble qu'un groupe de personnes se rassemblent dans le hall et commentent des incivilités.

10h40 :  
Le gardien, de sa loge ou via son référent, complète une fiche de renseignement .

14h00 :  
L'administrateur de l'interface prend connaissance de cette information (**Fiche Rouge**)  
La fiche est validée (**Fiche Jaune**), et celle-ci est exportée en PDF et envoyé vers :
 

- Les Correspondants de Nuit : Consignes de 2 passages pour le soir et les 7 jours suivants.
- Copie du message :

 > Bailleur concerné : le gardien peut informer les habitants de l'action entreprise.  
> Police Nationale et/ou la Police Municipale pour information.

19h30 : Les Correspondants de Nuit font un passage sur site et effectuent leur première action de Médiation => Ils remplissent une fiche d'intervention.  
23h40 : Les Correspondants de nuit à l'occasion de leur passage ne rencontrent aucun individu => ils remplissent une fiche d'intervention.

**J2 à J+7** Chaque jour l'administrateur traite les fiches des Correspondants de Nuit et celles-ci sont envoyées au Bailleur (Copie Police) pour le suivi. Les consignes peuvent être réactualisées.

**J+8** Les partenaires concernés reçoivent un bilan des actions entreprises pour ce fait (la fiche initiale du bailleur est clôturée (**fiche Verte**)).



- Gestion des événements en périphérie des établissements scolaires (Collèges et lycées).
- Coordination des équipes Prévention, transfert de l'information à la Police nationale et à la police municipale suite aux informations transmises par les responsables d'établissements.
- Préparation des manifestations sportives et festives : prévention situationnelle et humaine.
- Réunions partenariales avec les bailleurs, les chefs d'établissements scolaires, transporteurs, services de Police, GPS&O dans le cadre de la mise en place du Conseil intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

### Bilan des activités des agents du service Prévention :

- 2 180 actions ou observations qui ont fait l'objet d'un compte rendu via MEMENTO.
- 2 159 actions ou observations en 2022.

Répartition des recensements par équipe :

- Équipe de jour : 709
- Équipe de nuit : 1471

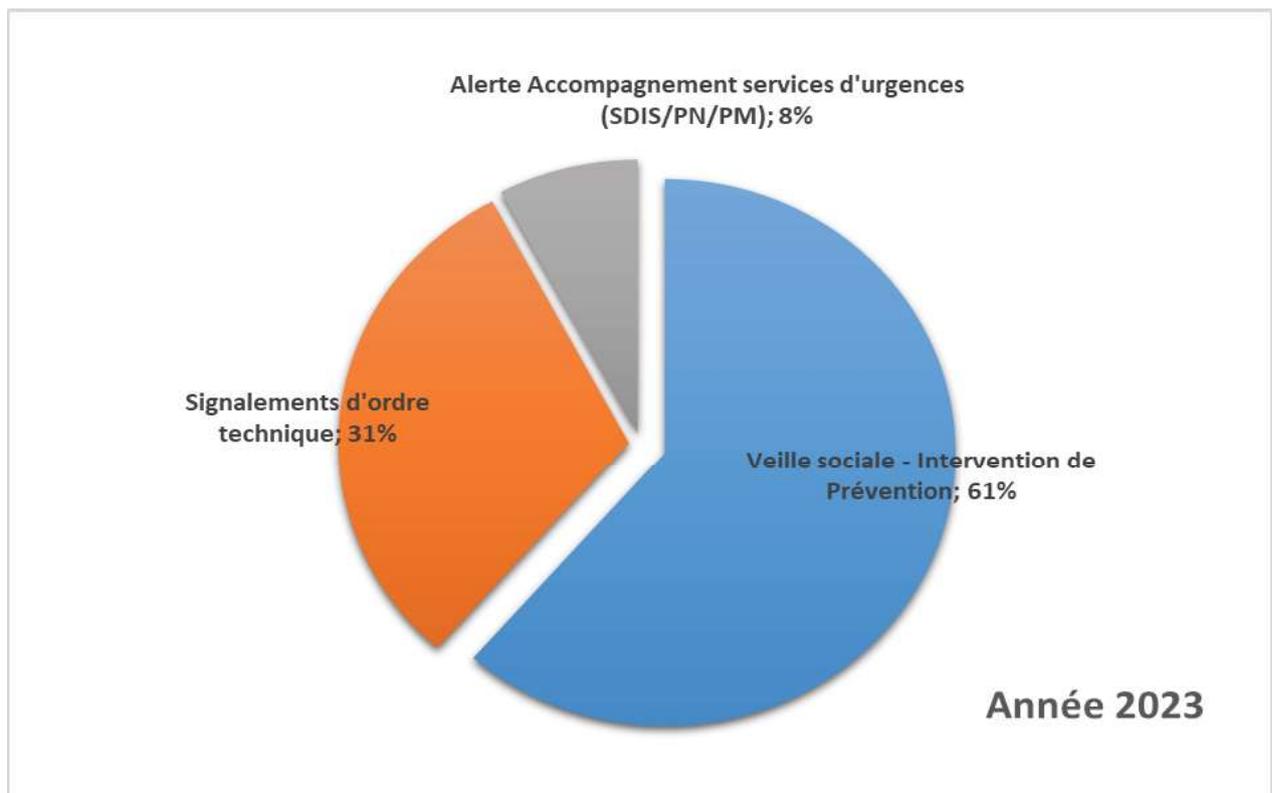
Le nombre de signalements est sensiblement similaire en 2021 et en 2022 et 2023.

- 2 212 pour l'année 2021,
- 2 159 pour l'année 2022,
- 2180 pour l'année 2023.

Ce nombre élevé n'est pas un signe de dégradation du climat social, c'est un constat de situation. Par exemple : une ronde dans les parties communes d'un bailleur social, fait l'objet d'un signalement (catégorie Veille Sociale), même si aucune anomalie n'est relevée. Ces rapports géo-localisés et horodatés permettent une traçabilité des actions et d'une vision du climat social.

**Répartition par type d'interventions/signalements :**

- Veille sociale - Intervention de Prévention : 1 340
- Signalements d'ordre technique : 370
- Alerte Accompagnement services d'urgences (SDIS/PN/PM) : 170



## COÛT

Montant global des dépenses : 624 125,13 €

## Sécurité routière

### OBJECTIFS

L'objectif principal de la mise en place d'une opération sur la sécurité routière auprès des structures accueillant des adolescents de 11 à 17 ans est de promouvoir des comportements responsables sur la route. Cette initiative contribue également à réduire les risques d'accidents de la route chez les adolescents et à sensibiliser sur la sécurité routière dès leur plus jeune âge.

### PUBLIC

Le public cible de cette opération est constitué d'adolescents âgés de 11 à 17 ans, une tranche d'âge critique où ils acquièrent progressivement leur indépendance tout en étant encore influencés tant par les adultes que par et leurs pairs.

### MOYENS DE LA COLLECTIVITE

- Personnel de la Direction Jeunesse – service Aid'olescence.
- Prestations de service.

### BILAN 2023

La Direction jeunesse a mis en place une journée de sensibilisation et de prévention à la sécurité routière auprès des accueils de loisirs ados. Une multitude d'ateliers ont été programmés tels que des informations sur les panneaux de signalisation, l'utilisation de la trottinette, les numéros utiles à connaître...

A la suite de ce temps d'échange, une mise en situation sur la cour qui était constituée d'un parcours complexe a permis d'évaluer les jeunes sur le comportement à avoir.

L'ensemble des structures ont été accueillies au sein de la structure Paul Bert, un lieu central à la ville.

### COÛT

**Montant global des dépenses : 7 382 €**

## Intervenante sociale au commissariat (ISC)

### OBJECTIFS

---

Le poste d'intervenante sociale au commissariat existe depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1997, à Mantes-la-Jolie. Il émane d'une convention entre la Ville de Mantes-la-Jolie et la Préfecture des Yvelines. Si, initialement l'intervenante sociale du commissariat était rattachée au Point Justice, service Ville, elle dépend à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 du CCAS et intègre son projet social qui s'inscrit dans la transversalité.

La professionnelle intervient avec les agents du commissariat pour assurer la prise en charge sur le plan social des aspects d'une situation ne relevant pas de la logique pénale. Cette prise en charge répond à un besoin repéré par les forces de l'ordre.

Au commissariat de Mantes-la-Jolie, l'intervenante sociale évolue au sein du pôle psycho-social composé :

- D'une psychologue du ministère de l'intérieur dédiée à la prise en charge des violences, elle propose un accompagnement psychologique aux victimes ou témoins de violences psychologiques, physiques ou sexuelles.
- D'une juriste du Centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF), assurant une permanence par semaine au sein du commissariat, ne recevant en ce lieu que les victimes de violences, elle informe sur les droits.
- Du délégué police population assurant des fonctions de médiation pour les justiciables, lors de plusieurs permanences par mois. Il permet l'installation d'un climat de confiance en multipliant les contacts avec les acteurs de terrain.

L'action de l'intervenante au commissariat de Mantes-la-Jolie ne s'inscrit pas dans une prise en charge à long terme des usagers. Le cœur de son action réside dans une saisine immédiate pour répondre à une demande, de la personne ou de l'institution, dans l'urgence. Dans un second temps, elle évalue la situation globale de la personne et propose des pistes pour la faire évoluer positivement en lien avec le réseau local et les partenariats pour la prise en charge globale.

Elle peut également être saisie de situations de mineur en danger et de majeur vulnérable. Ces situations peuvent amener à la rédaction d'un signalement au procureur de la république.

La présence de l'ISC permet de mener une sensibilisation quotidienne quant à la prise en charge des victimes, une information sur les dispositifs sociaux méconnus des services de police.

L'ISC participe au repérage précoce des situations de détresse sociale identifiées dans le cadre de l'activité des forces de l'ordre afin d'en prévenir la dégradation éventuelle. Elle se positionne sur ses situations en proposant son intervention.

L'intervenante s'inscrit totalement dans une organisation de réseaux et transversale qui permet de multiplier les espaces d'information et de sensibilisation aux professionnels et aux grand public.

### Actions de sensibilisation :

En 2023, l'Intervenante sociale au commissariat a mené plusieurs actions visant à informer les partenaires sur ses missions, son cadre d'intervention et la prise en charge spécifique des victimes de violence à Mantes-la-Jolie.

Elle a participé ou piloté différentes actions de sensibilisation : Journée de lutte pour l'élimination des violences faites aux femmes (le 25 novembre), journée internationale des droits des femmes (8 mars), projet avec le Rotary Club.

## PUBLIC

L'ISC est amenée à recevoir toute personne majeure ou mineure, victime ou mise en cause, concernée par une affaire présentant un volet social. Les personnes reçues sont originaires de Mantes-la-Jolie, et aussi du secteur d'intervention du commissariat de Mantes-la-Jolie, qui s'étend sur 12 communes.

39 % des personnes reçues sont de Mantes-la-Jolie ; et 51 % sont des communes environnantes dont les 3 premiers sont par ordre décroissant : Mantes-la-Ville, Limay et Rosny-sur-Seine.

Néanmoins, le commissariat étant un lieu ressource pour la population, l'institution policière est aussi interpellée sur des problématiques qui ne relèvent pas de la logique pénale. Cette réponse peut être apportée par le pôle psycho-social.

L'Intervenante sociale au commissariat accueille sans distinction les victimes et les mis/es en cause ayant des difficultés d'ordre social et également un public hors champ pénal.

La saisine de l'intervenante sociale au commissariat peut se faire par plusieurs voies :

- Le fonctionnaire de police qui détecte une situation de détresse sociale,
- Par l'usager directement qui est informé de la présence du pôle psycho social,
- Les partenaires : le secteur associatif, le secteur d'action sociale qui orientent dans le cadre d'un relai sur une question de logique pénale,
- Les élus qui sont régulièrement saisis par les administrés,
- Une auto saisine via l'accès quotidien aux plaintes : qui permet de proposer une intervention notamment sur des évènements ayant eu lieu en soirée ou le week-end.

L'intervenante s'adresse également aux professionnels et aux habitants de Mantes-la-Jolie. La question des violences et de la condition des femmes est centrale dans l'activité menée par l'intervenante sociale au commissariat. Néanmoins, les hommes doivent être intégrés également sur cette question, notamment sur un axe de prévention dirigé vers les plus jeunes.

## MOYENS DE LA COLLECTIVITE

- 1 Directeur du CCAS – 1 ETP
- 1 intervenant social au commissariat – 0.80 ETP
- 1 chargée de projet – 20 %
- Matériel informatique et de téléphonie
- Personnel et support de communication

## **I - Journée de lutte pour l'élimination des violences faites aux femmes.**

L'Intervenante sociale au commissariat pilote les actions menées sur la journée du 25 novembre.

La collectivité a choisi pour cette année 2023 de mettre l'accent sur la sécurité des femmes dans l'espace public.

L'enjeu était de faire de cette question une question citoyenne, en posant la question du champs d'action du témoin.

### **1.1 Atelier numérique : les applications dédiées à la lutte contre les violences faites aux femmes**

L'atelier a été animé par la chargée de missions Numérique et territoire le mercredi 22 novembre 2023 au CVS Aimé Césaire.

6 habitantes et 3 élues municipales ont participé à l'atelier. Les retours des participantes ont été positifs

### **1.2 Atelier Initiation aux techniques de défenses**

Cette action s'est déroulée le mardi 28 novembre 2023 de 14h à 17h au gymnase Camus et a été portée par Direction Jeunesse.

L'objectif était de sensibiliser et autonomiser les femmes et les hommes en matière de prévention et de défense contre la violence faite aux femmes. Il était animé par Djihene Abdelillah, ancienne championne du monde de MMA, suivi d'une session d'initiation aux techniques de défense.

Il y avait la présence d'une classe du lycée Rostand accompagnée par leur professeur :

- 28 jeunes de 16 ans, (16 filles et 12 garçons),
- 12 mamans du CVS Aimé Césaire,
- 10 jeunes de la Direction Jeunesse, 7 garçons et 3 filles âgés de 17 à 18 ans.

Le déroulement était le suivant :

- Echanges pendant 1h sur les violences,
- Initiations aux techniques de défense.

L'action a rencontré son public institutionnel mais pas son public spontané.

### **1.3 Porteur de parole : « Le harcèlement de rue : ce n'est pas mes oignons ! » :**

Cette action a été portée et coordonnée par la Direction culture. Les CVS ont également été partie prenante de la mise en œuvre de l'action.

Elle avait deux objectifs :

- Donner la parole aux habitants pour s'exprimer autour d'une phrase d'accroche percutante.
- Une action légère à porter logistiquement (action visible et nécessitant peu de moyens matériels).

L'action s'est déroulée sur plusieurs jours comme suit :

- Médiathèque Aragon / Médiathèque Duhamel : 29 novembre,
- Espace Brassens : 29 novembre,
- Centre artistique municipal A. Lauvray : mercredi et jeudi 28 et 29 novembre,

- Gymnase Camus : 28 novembre,
- CVS des peintres Médecins : lundi 27 novembre,
- CVS A. Césaire mardi 28 novembre,
- CVS de Gassicourt : n'a pu avoir lieu, faute de personnel.

Au total, on compte 126 participants actifs, qui ont pu déposer leurs paroles, livrer 126 messages écrits sur 198 personnes touchées par l'action. Les personnes qui n'ont pas souhaité laisser la trace de leur expression, ont pu quand même échanger sur la question. La démarche a été positivement reçue par le public.

Le 5 décembre 2023, était prévue la restitution aux habitants de leur parole par l'exposition de leurs mots. Cette exposition devait donner lieu à un débat animé par l'ISC. Nous n'avons eu aucun participant sur cette action.

Pour continuer de faire exister cette action, la Direction culture et l'ISC travaillent en 2024 à l'élaboration d'une exposition itinérante.

### **Bibliographie dans les médiathèques :**

Comme les années précédentes, les médiathèques ont travaillé à la mise en place d'une bibliographie dédiée à la thématique des violences contre les femmes et plus spécifiquement sur le harcèlement de rue, les discriminations, le harcèlement de rue, le harcèlement au travail, les violences conjugales, les violences gynécologiques, les mutilations sexuelles, la traite d'êtres humains, les viols, les féminicides...

## **II - Actions de formation / d'information / rencontres partenaires**

En 2023, l'intervenante sociale au commissariat a mené plusieurs actions visant à informer les partenaires sur ses missions, son cadre d'intervention et la prise en charge spécifique des victimes de violence à Mantes-la-Jolie.

- Assistantes sociales scolaires de la circonscription,
- Service social Hôpital F.Quesnay
- Association Collectif des femmes des Garennes,
- Emmaüs,
- La CCIP,
- Le CMP,
- Le SAVS d'Epône,
- L'IFEP,
- Les classes passerelles,
- La maison de la petite enfance,
- Le Relai Petite Enfance,
- Le CVS Gassicourt.

Ainsi que des actions de sensibilisations auprès :

- du collège d'Issou,
- de la promotion des assistantes sociales et puéricultrices de l'IFSI, de l'unité optionnelle VIF.

## **III - Mission d'accueil et traitement des situations**

380 personnes ont été accueillies sur l'année 2023 soit 42 de plus que l'année précédente : soit une augmentation d'activité de 11%.

Il s'agit de 380 personnes qui ont bénéficié d'un premier entretien, de l'évaluation de leur situation, d'une information sur leurs droits. Ces premiers entretiens ont donné lieu à la mise

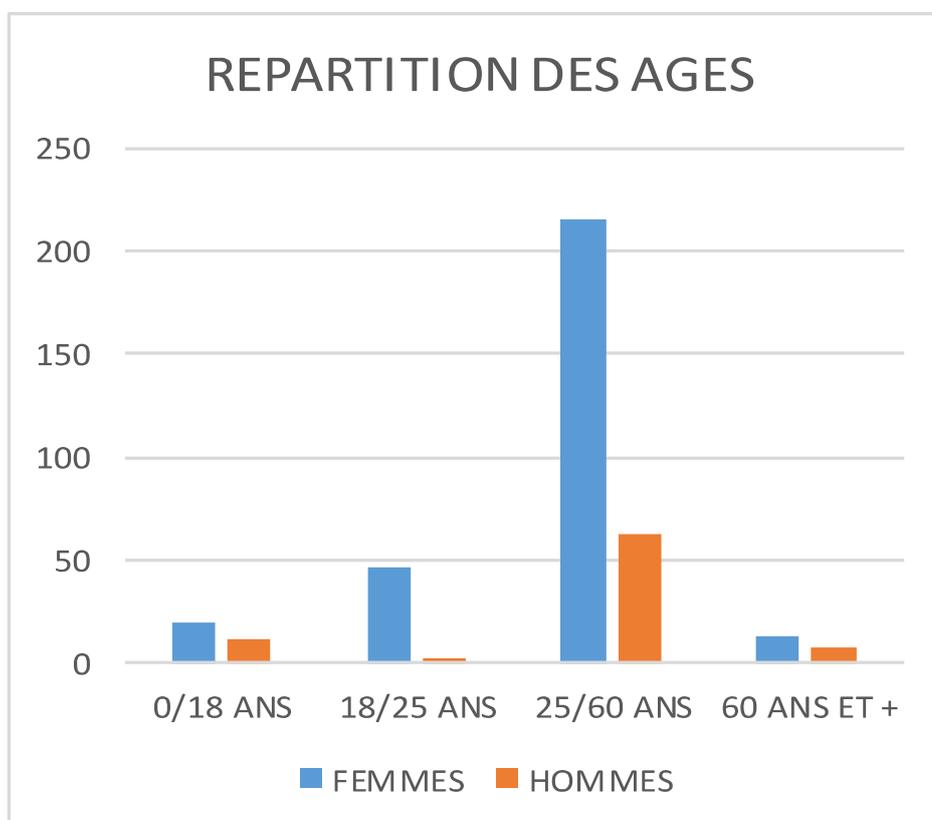
en place de 230 suivis dont certains peuvent s'étendre sur plusieurs mois et sont concomitants à l'absorption des nouvelles situations.

Comme les années précédentes et conformément à la tendance nationale, les saisines concernent très majoritairement les femmes.

L'essentiel de la population reçue par l'ISC se situe sur une moyenne d'âge entre 25 et 60 ans, soit la population dite active, qui est logiquement plus soumise aux chocs de la vie : perte d'emploi, séparation, naissance, deuil... Des facteurs dont on sait qu'ils favorisent l'apparition de périodes de crise, la précarisation et de la violence. Les très jeunes sont plus impactés quand il s'agit des femmes. Les représentations sexuées inhérentes au porteur des problématiques sociales sont encore bien ancrées en 2023, surtout chez les moins de 25 ans. Le travail entamé auprès des jeunes publics depuis 2022 en reste d'autant plus pertinent.

A l'inverse, le delta se réduit pour la partie la plus vieillissante de la population. On peut y lire les bénéfices du travail de sensibilisation et de communication mené auprès des publics depuis 2021 : les saisines des plus de 60 ans sont, pour la plupart, spontanées.

Les chiffres de 2022 mettaient en lumière une saisine croissante du dispositif pour les jeunes de moins de 25 ans. L'année 2023 montre une tendance inverse. Il ne faut pas y lire une diminution des problématiques chez les plus jeunes mais l'importance de renforcer les actions auprès de ce public, qui doit apprendre à identifier les enjeux de sa situation et s'autoriser à saisir les dispositifs. Le travail mené en 2023 a été contrarié à plusieurs niveaux. Il est indispensable de voir se lever les freins : en termes d'organisation ou de méthodologie de travail afin de concrétiser les projets pour en évaluer le bénéfice.

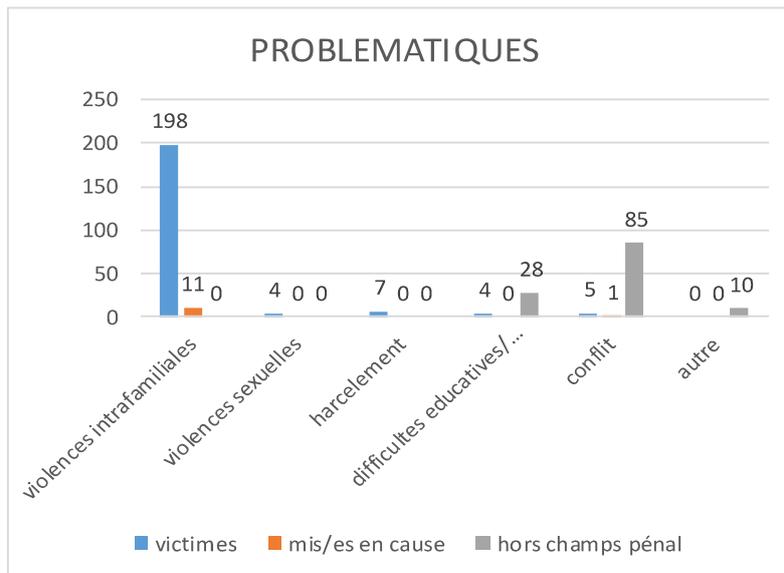


### Origine de la saisine :

Comme les années précédentes :

- L'institution policière reste le premier pourvoyeur d'orientations. Un partenariat tenu est en place avec 3 services particulièrement :
- Le pôle plainte/accueil qui est dépositaire de toutes les détresses, il oriente également toutes les problématiques hors champ pénal auxquelles l'institution ne peut répondre.
- Les brigades mobiles qui sont sur le terrain, en intervention dans l'intimité et qui alertent régulièrement sur des situations inquiétantes notamment sur un volet prévention. Les orientations sont de plus en plus fréquentes et pertinentes. Les missions de l'ISC sont identifiées par les équipes. Un travail de communication reste à mener avec les brigades de nuit.
- L'auto saisine via la lecture quotidienne de la main courante et de la gestion d'évènement. Cette lecture est assurée par la psychologue du commissariat, seule détentrice d'un matricule police permettant l'accès au logiciel, qui fait suivre ensuite les situations à l'ISC. Cette pratique gagnerait à plus de rigueur au quotidien.
- En second plan, viennent les saisines directes dans la continuité du travail de communication et de sensibilisation mené depuis 2021.
- Les orientations du secteur d'action sociale sont plus fréquentes cette année. En cohérence avec les contours de nos missions respectives, leurs sollicitations concernent exclusivement des problématiques de violences intra familiales : travailler un dépôt de plainte, faire du lien sur une procédure concernant un mineur en danger. Le partenariat étant déjà efficient depuis plusieurs années avec le secteur, on peut probablement y lire une augmentation des situations de violences signalées. C'est une valeur qu'il serait utile de croiser avec les chiffres du département sur cette question pour en mesurer la proportion.
- Cette année une augmentation des saisines par le cabinet des élus municipaux ou les élus via la direction du CCAS est à noter. Comme l'année passée, le manque d'orientation de l'association d'aide aux victimes du secteur interroge le partenariat.
- Le point fort du bilan cette année réside dans l'apparition de nouveaux partenaires pourvoyeurs d'orientations. Le travail de réseau, les rencontres partenariales, les présentations des missions auprès des institutions ont permis une identification toujours plus importante et qualitative de la présence de l'ISC et de ses missions.
- Sur l'ensemble des situations traitées, plus de la moitié n'étaient pas connues des services ou associations du secteur. Cela correspond à la réalité du commissariat où nombre d'interventions se font dans le cadre de l'urgence.
- Si 380 personnes ont été reçues par l'ISC, 767 personnes ont été impactées par son intervention : mari, épouse, concubin, enfants, famille....
- Ces situations ont donné lieu à 774 entretiens avec l'utilisateur et à 673 mises en relation avec les partenaires, réunions de synthèse.
- En 2023, l'ISC a rédigé 30 informations préoccupantes auprès de la CCIP et signalements auprès du procureur de la république. Cette augmentation fulgurante s'explique par une meilleure appropriation de la mission « protection de l'enfance » par l'ISC mais aussi par la difficulté repérée de certaines institutions et notamment de la médecine libérale, à poser ses inquiétudes par écrit.

## Problématiques rencontrées



L'essentiel de l'activité est mobilisé par l'accueil des situations de violences intrafamiliales (56%) et les situations de conflits (24%). L'enjeu fondamental pour les usagers est d'identifier la différence entre le conflit de couple et une situation de violence dans le couple. Si la mission est d'accueillir de façon indistincte les victimes comme les auteurs, les victimes ont une plus grande tendance à être en recherche d'aide. L'essentiel des auteurs rencontrés dans

les situations de violences l'ont été dans le cadre d'une orientation ferme du policier ou dans le cadre d'une demande de mise à l'abri liée à l'éviction du domicile. Aucune orientation vers la psychologue du pôle, dans le cadre d'une réflexion autour du passage à l'acte violent, n'a été investie par l'un d'entre eux en dehors d'une obligation judiciaire. Nous réfléchissons à l'opportunité de formaliser un entretien avec chaque mis en cause bénéficiant d'un classement à l'issue de la garde à vue, dans une perspective de prévention de la récidive.

En ce qui concerne la question des conflits, il s'agit souvent d'un conflit de couple dans le cadre d'une séparation, lié presque toujours à la garde et aux droits concernant les enfants. Beaucoup de ces situations conflictuelles, sont les prémices de situations pouvant aboutir à de la violence. En collaboration avec les délégués cohésion police population, nous avons mis en place plusieurs médiations visant à accompagner la séparation dans les meilleures conditions possibles.

Les situations de conflit de voisinage sont aussi portées jusqu'au commissariat sans qu'aucune infraction pénale ne soit caractérisée. Le délégué police population prend très souvent la main sur ces situations. Aucune réponse pénale ne peut être apportée sur ce type de difficulté, le rôle du pôle psycho social prend alors tout son sens dans ces situations pour prévenir leur dégradation.

Les onglets « difficultés éducatives » et « conduites à risques » concernent essentiellement les mineurs en fugue, et/ou les parents démunis dans leurs fonctions éducatives face à des passages à l'acte délinquants ou de mise en danger.

Le bilan fait apparaître peu de situations traitées sous l'onglet « violences sexuelles ». L'ISC est confrontée à un nombre d'agressions sexuelles dans le cadre du couple ou de la famille, qui apparaissent donc sous l'onglet violences intrafamiliales. Ici l'onglet spécifique « violences sexuelles » ne concerne que les victimes agressées hors du cadre familial. L'expérience nous montre que les personnes victimes de ces effractions ont prioritairement besoin d'un accompagnement psychologique. Nous avons donc adapté notre pratique en fonction de ce besoin. Elles sont donc d'abord reçues par la psychologue du service qui assure l'orientation vers l'ISC si un besoin social se dégage de la situation.

Cependant, les situations de violences sexuelles intrafamiliales posent les mêmes enjeux que l'année passée : les très jeunes filles dont l'image a été abusée sur les réseaux. La tendance sociétale du « Revenge porn » est aussi sensible sur le public du commissariat et pose la question des représentations des jeunes filles et garçons sur la sexualité, les rapports de séduction, les liens filles garçons.

Un travail de prévention essentiel est mené par le délégué à la prévention scolaire sur la question de l'utilisation de l'image et des réseaux sociaux. Ce travail mériterait de se voir compléter d'actions menées auprès des jeunes sur la sexualité et les rapports filles/garçons afin de prévenir l'image même avant son utilisation ; le projet n'a pas abouti en 2023.

Le viol conjugal, que les victimes placent souvent de manière secondaire dans leur histoire relève qu'un travail pédagogique doit être réalisé. Le « revenge porn » devient aussi un outil récurrent et redoutable dans les situations de violences conjugales, au moment du départ de la victime.

Dans des proportions égales à l'année 2022, la question des troubles psychiatriques, des majeurs vulnérables et du public en perte d'autonomie et en rupture familiale occupe toujours l'activité de l'ISC. Les situations des personnes présentant une détresse affective donnant lieu à un terreau propice à « l'arnaque aux sentiments » ont également été récurrentes sur cette période. Elles confirment qu'en plus de la souffrance morale, la solitude et l'isolement peuvent aussi mener à une très grande précarité financière.

Pour répondre à ces problématiques, des actions collectives de sensibilisation et de prévention sont à construire avec les services seniors et le pôle autonomie territoriale.

#### **Focus sur les victimes de violences intrafamiliales et sexuelles :**

255 personnes accueillies se déclarent victimes : 230 sont des femmes, 16 d'entre elles sont mineures et 82% sont mères d'un ou plusieurs enfants.

Pour l'essentiel d'entre elles, elles sont mères au foyer avec une dépendance financière à leur conjoint ou concubin ou dans une situation de précarité absolue. De plus en plus de situations présentent d'ailleurs des violences administratives et financières. Néanmoins, 10% étaient dans des situations économiques très favorables et se sont présentées au commissariat dans des situations de violences extrêmes.

7 des femmes victimes suivies au cours de l'année 2023 avaient plus de 60 ans. Elles étaient dans des situations de violences installées depuis de nombreuses années. Souvent l'installation en dehors du foyer du dernier enfant favorise la libération de la parole.

## COÛT

**Montant global des dépenses : 52 730,26 €**

## Le Point-justice

### OBJECTIFS

---

Le Point justice est un lieu d'accueil gratuit et confidentiel qui permet d'apporter une information de proximité sur les droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des difficultés juridiques ou administratives. Il a pour seule activité l'accès aux droits.

Par l'écoute, l'information et l'orientation, des professionnels du droit dans leur diversité et leur complémentarité offrent un ensemble de compétences à disposition de la population. Tous les domaines de la vie courante sont concernés : famille, conflits de voisinage, logement, travail, surendettement, administratif, consommation.

Il est situé dans l'enceinte du bâtiment municipal l'Agora situé au 254 boulevard du Maréchal Juin à Mantes-la-Jolie. En 2023, avec l'emménagement de différents pôles rattachés au CCAS, le point d'accueil jusque-là situé au 1<sup>er</sup> étage a déménagé au rez-de-chaussée pour uniformiser l'accueil du public du CCAS uniquement dans cet espace dédié et pour une meilleure gestion du flux public.

Les horaires du Point justice ont évolué avec la réorganisation du CCAS. Depuis le 1er juillet 2023, il est ouvert :

- Du lundi au mercredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
- Le vendredi 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.
- Le mardi, une permanence avocat se déroule de 18h à 20h.
- Le Point justice est fermé le jeudi.

#### Les permanenciers et médiateurs :

Ce lieu offre des prestations en matière de :

- **Droit de la famille et aide aux victimes** : permanences assurées par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles des Yvelines (CIDFF 78). La juriste intervient le lundi et le mardi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 9h00 à 12h00.
- **Droit du logement et droit de l'immobilier** : permanences assurées par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Yvelines (ADIL 78). Le juriste intervient les mercredis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- **Droit du surendettement et aide aux difficultés financières** : permanences assurées par CRESUS qui intervient les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.
- **Accompagnement dans toutes démarches administratives et juridiques** : permanences assurées par la conseillère de l'association Nouvelles Voies qui intervient les lundis de 13h30 à 16h30.
- **Informations juridiques générales** : permanences assurées par des avocats du barreau de Versailles qui interviennent le mardi soir de 18h à 20h.
- **Informations notariales** : permanences assurées par les notaires le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois de 14h00 à 16h00.
- **Des services de médiation** dans tous les domaines de la vie courante assurés par les médiateurs communaux. Le Centre Yvelines Médiation n'intervient plus car la convention a pris fin au 30 juin 2023. Le projet d'accompagnateur aux démarches a été identifié pour assurer ces missions.

Les trois médiateurs communaux assurent des permanences les mardis et mercredis.

Le Point justice accueille inconditionnellement, les Mantais en priorité mais aussi toute personne ayant besoin d'aide.

#### MOYENS DE LA COLLECTIVITE

---

Moyens humains :

- 1 Directeur - 1ETP,
- 1 assistante de direction - 1ETP,
- 1 agent d'accueil - 1 ETP,
- Locaux : un lieu d'accueil et d'information, une salle d'attente, deux bureaux avec fenêtre et un box dédié pour les entretiens.
- Moyens matériels (téléphone, informatique, copieur, fournitures de bureau).

#### BILAN 2023

---

L'année 2023 a été marquée par le rattachement du Point Justice au CCAS de Mantes-la-Jolie et précédée par l'arrivée mi-décembre 2022 d'un nouvel agent d'accueil. Le Directeur du CCAS ayant pris ses fonctions le 20 février 2023, dans cet intervalle, la continuité du service et la formation de l'agent ont été assurées par l'assistante de direction et la chargée de projets pour accompagner au mieux l'agent d'accueil dans ses nouvelles missions.

En 2023, afin de ré-impulser l'animation du réseau local d'accès au droit et la dynamique partenariale, le Directeur du CCAS a pris attache auprès de chaque permanencier et s'est assuré que les conventions d'occupations des locaux et les conventions de moyens et d'objectifs étaient conformes ou nécessitaient un ajustement.

En parallèle, un état des lieux de l'offre de service des autres Point justice des Yvelines a permis de mettre en lumière l'identification de plusieurs besoins pour étoffer les permanences : le droit des étrangers, la mise en place d'accompagnateurs aux démarches, le droit du travail...

Enfin, dans l'optique de moderniser les outils de prises de rendez-vous et des statistiques, le Directeur du CCAS a pris contact avec d'autres Point justice des Yvelines pour échanger sur leurs pratiques. La mise en place d'un logiciel de statistiques et de gestion de rendez-vous a été identifié.

Le Point justice du CCAS accompagne la dynamique de la politique locale d'accès au droit sur le territoire de la ville et de la prévention du renoncement au droit.

Au total, en 2023, 2 635 personnes ont été reçues physiquement par les permanenciers et médiateurs contre 1825 en 2022. Les statistiques recueillies sont adressées au Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) chaque trimestre.

Permanencier	Nbre de rdv honorés 2023
ADIL	381
CRESUS	57
NOUVELLES VOIES	127
CYM	199
CIDFF	1139
AVOCATS	143
NOTAIRES	47
MEDIATEURS	542

Un travail a été engagé en fin d'année afin de moderniser le recueil de statistiques. En effet, il a été constaté une obsolescence des outils mis à disposition qui a complexifié le recueil de données.

Cela met également en lumière, la nécessité d'une montée en compétence du futur agent en charge de l'accueil du Point justice et la mise en place d'un logiciel métier de prise et gestion des rendez-vous.

## COÛT

---

**Montant global des dépenses : 76 318,83 €**

## AMELIORATION DU CADRE DE VIE



la Jolie



## Rénovation, amélioration et entretien des équipements sportifs

### OBJECTIFS

Rendre accessible au plus grand nombre les équipements sportifs et proposer des installations de qualité tout en s'adaptant aux contraintes réglementaires.

### PUBLIC

Tous publics, aucune différenciation sociale pour une meilleure cohésion et mixité.

### MOYENS DE LA COLLECTIVITE

Enveloppes budgétaires, agents polyvalents, agents d'entretien courant et agents administratifs.

### BILAN 2023

Mises à disposition de matériel, d'installations sportives, d'agents pour la coordination et traitements des évènementiels.

Concernant les travaux de rénovation, nous avons, par exemple, créer l'arrosage automatique pour les terrains de football Annexe 1 et 3, l'entretien des terrains de tennis en terre battue, installation d'un groupe de surpression sur le Terrain d'Honneur, acquisition et installation d'abris de touche et l'achat d'équipements pour nos différentes salles, la réfection du Centre Sportif Haby Niaré en deux phases ainsi que la piste d'athlétisme entièrement.

Voici la liste des sites entretenus par la Direction des Sports :

- 4 terrains de football en herbe (dont un terrain d'honneur homologué catégorie 4), 2 terrains de rugby et un terrain de football synthétique également homologué ainsi que son éclairage,
- Une piste d'athlétisme, un sautoir à la perche, sautoirs en longueur, sautoirs en hauteur et plateau de lancer,
- 7 salles polyvalentes, 5 dojos, 2 salles de gymnastique, 1 salle d'escrime/gymnastique, 1 salle de tennis de table, 1 salle de danse/tennis de table, 2 salles de musculation et 1 ring,
- 6 courts en terre battue (dont 1 couvert), 6 courts en béton poreux (dont 2 couverts), 4 mini tennis, 1 mur d'entraînement et 2 beach tennis, 2 terrains de padel,
- 3 mini terrains synthétiques de football couverts et 1 city stade,
- 1 boulodrome,
- 3 carrières hippiques dont 1 en herbe,
- 1 base de voile et 1 base de canoë kayak,
- 1 stade nautique international (gestion de l'entretien courant),
- 30<sup>aine</sup> d'équipements de proximité.

### COÛT

**Montant global des dépenses : 1 708 230,61 €**

## Véhicules de transport

Les services municipaux de la Ville de Mantes-la-Jolie organisent des activités et sorties tout au long de l'année à destination des Mantais. Ces actions sont organisées en intra-muros et extra-muros pour faire découvrir le patrimoine culturel, historique, architectural, urbanistique, environnemental ou pour des activités de loisirs et de festivités. A ce titre, il est mis à disposition des services un bus avec chauffeur ainsi que deux minibus.

### OBJECTIFS

- Permettre aux services municipaux assurant des missions en direction des usagers Mantais,
- Mettre en œuvre des activités sur les temps scolaires et extrascolaires en facilitant les déplacements pour des activités de loisirs, pédagogiques, éducatives, culturelles, sportives etc.

### PUBLIC

Les publics concernés sont ceux des établissements scolaires, des accueils collectifs pour mineurs, des centres de vie sociale, du service senior, du service culturel, du service des sports, de la Direction Jeunesse, du service petite enfance ou encore de la vie associative.

### MOYENS DE LA COLLECTIVITE

- 2 minibus (8 et 9 places),
- 1 car de 58 places (voyageurs + chauffeur),
- 1 chauffeur.

### BILAN 2023

L'utilisation des trois véhicules a permis d'effectuer près de 340 sorties rendant ainsi possible une offre de découverte pour améliorer le cadre de vie des citoyens mantais.

### COÛT

**Montant global des dépenses : 167 939,55 €**

## Sécurité incendie /Etablissement Recevant du Public (ERP)

### OBJECTIFS

Pour lutter plus efficacement contre les risques d'incendie, vérifications périodiques des installations techniques dans nos Etablissements Recevant du Public + maintenance curative.

### PUBLIC

Etablissements scolaires, sportifs, culturels, petite enfance, divers.

### MOYENS DE LA COLLECTIVITE

- Marché en maintenance des installations de désenfumage avec Sté SAVPRO.
- Marché de maintenance des éclairages de sécurité avec la Sté LUMINEM.
- Marché de maintenance des équipements alarme incendie avec la Sté AMA2S.
- Vérification des extincteurs de RIA avec la Sté PARFLAM.
- Vérification des installations de chauffage avec la Sté DEKRA.
- Vérification des installations électriques avec la Sté DEKRA.
- Vérification des défibrillateurs avec DEFILIGNE.
- Vérification biennale des chapiteaux avec MERVIL.
- Vérification triennale des SSI avec DEKRA.
- Réapprovisionnement des produits pharmaceutiques avec TAMO.
- Alertes météo avec AGATE.

### BILAN 2023

- Maintenances préventives : 68 000 €,
- Maintenances curatives : 39 800 €,
- Maintenance Alarmes incendie : 15 000 €,
- Maintenance Préventive extincteurs : 15 000 €,
- Maintenance préventive défibrillateurs : 8 978.40 €,
- Produits pharmaceutiques : 1 707.11 €,
- Petit matériel : 4 948.39 €,
- Alerte météo : 1 884.00 €,
- Etudes et recherches : 10 000 €,
- Acquisition petit matériel : 1 921.56 €,
- Dépenses/Investissement : Extincteurs : 15 925.68 €,
- Achat défibrillateurs : 2 311.20 €,
- Achat de registres de sécurité : 225.00 €,

### COÛT

**Montant global des dépenses : 333 375,48 €**

## Rénovation des bâtiments scolaires

### OBJECTIFS

Entretien du patrimoine scolaire afin de permettre aux utilisateurs de bénéficier d'un cadre de vie favorisant la transmission et l'acquisition de connaissances pédagogiques dans un cadre sécurisé et adapté aux besoins spécifiques des enfants.

### PUBLIC

- Elèves des écoles maternelles et élémentaires,
- Encadrants : personnel de l'Education Nationale et agents municipaux.

### MOYENS DE LA COLLECTIVITE

- Un budget est alloué dans le cadre de la programmation budgétaire annuelle,
- Coordination des travaux : Services Techniques, Service des Affaires Scolaires,
- Réalisation des travaux par des agents municipaux ou des sociétés spécialisées.

### BILAN 2023

#### **Interventions dans les écoles suivantes :**

Les Anémones, les Bleuets, Les Campanules, les Capucines, Les Clématites, Les Gentianes, Les Glycines, Les Jonquilles, Les Lavandes, Louis&Auguste Lumière, Henri Matisse, Les Mimosas, Les Myosotis, Les Pensées, Les Pervenches, Les Primevères, Les Roses, Les Tulipes, Les Violettes, Uderzo maternelle, Hélène Boucher, Ferdinand Buisson, Gabrielle Colette, Pierre de Coubertin, Jacques Cousteau, Marie Curie, Louis Lachenal, Jean Mermoz, Claude Monet, Jean-Jacques Rousseau, Madame de Sévigné, Uderzo élémentaire, Jules Verne, Louise de Vilmorin.

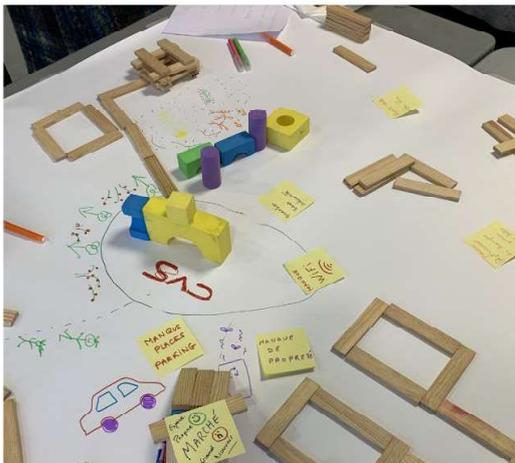
### COÛT

**Montant global des dépenses : 1 505 578.79 €**

Photos :















**SMantes**  
FABRIQUEUR  
SPORT ADAPTÉ

**TOURNOI  
FUTSAL ADAPTÉ**

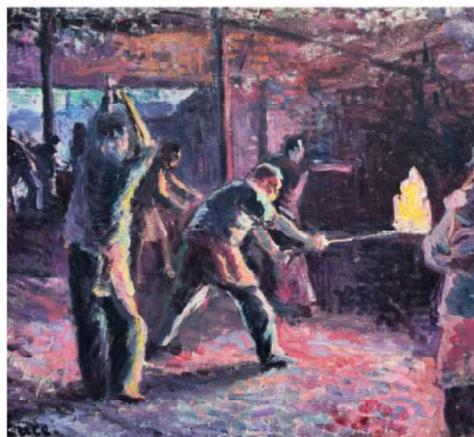


**AMEDI 16 DÉCEMBRE 202**  
**14H - 17H**  
GYMNASÉ PIERRE SOUQUET  
RUE JEAN MERMOZ À MANTES-LA-JOLIE  
CONTACT : 06 27 56 28 92





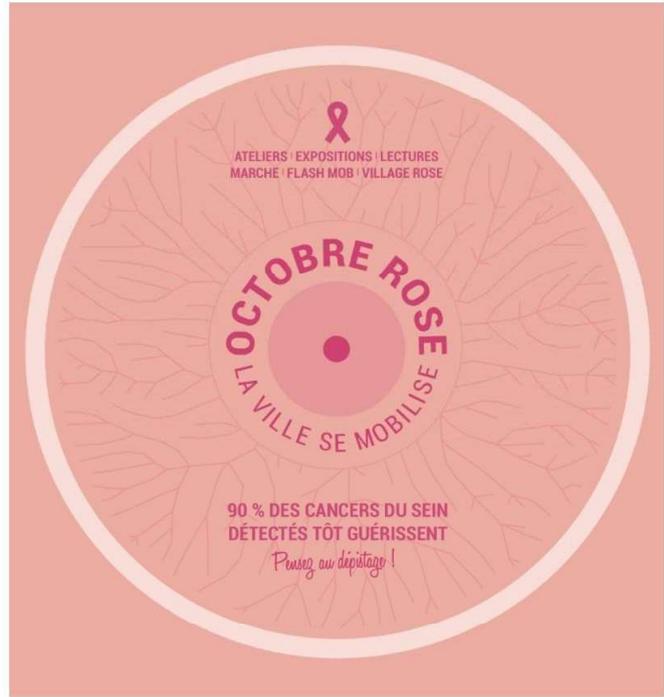
















Accusé de réception en préfecture  
078-217803618-20240710-DELV-2024071014-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2024  
Date de réception préfecture : 18/07/2024

NOTIFIE, le  
Lois 82-213 du 2/03/1982  
et 82-623 du 22/07/1982